

COMPTES PUBLICS 2022-2023

VOLUME 1

États financiers consolidés
du gouvernement du Québec



COMPTES PUBLICS 2022-2023

VOLUME 1

États financiers consolidés
du gouvernement du Québec

Année financière terminée le 31 mars 2023

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Comptes publics 2022-2023 – Volume 1

**Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Février 2024 (2^e édition)
Décembre 2023 (1^{re} édition)**

ISSN 1925-1815 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2024

Son Honneur l'honorable Manon Jeannotte
Lieutenant-gouverneure du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Lieutenant-gouverneure,

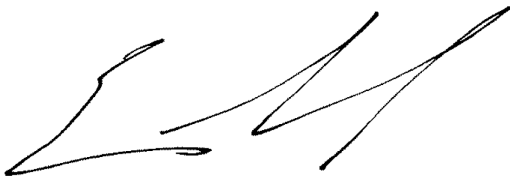
J'ai le plaisir de vous présenter les comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2023. Ces derniers sont présentés en deux volumes :

Le volume 1 comprend les états financiers consolidés du gouvernement du Québec audités par la vérificatrice générale du Québec, une analyse financière de ces états financiers, le solde budgétaire établi conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde de la réserve de stabilisation ainsi que l'évolution des principales tendances dont celles des revenus et des dépenses consolidés, de la dette nette et de la dette brute du gouvernement sur 10 années financières.

Le volume 2 comprend le rapport de l'excédent des dépenses et des autres coûts des ministères et organismes budgétaires sur les crédits autorisés par le Parlement et le rapport de l'excédent des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées par le Parlement ainsi que de l'information détaillée pour chaque ministère, organisme budgétaire et fonds spécial.

Veuillez agréer, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a series of loops and a final upward stroke.

Eric Girard

Québec, février 2024

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2023, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les méthodes comptables du gouvernement et les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La contrôlease des finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pageau', with a stylized, flowing script.

Lucie Pageau, CPA

Québec, février 2024

Table des matières

Présentation des comptes publics.....	1
---------------------------------------	---

Section A : Analyse des états financiers consolidés

1. Faits saillants de l'année financière 2022-2023	5
2. Analyse des écarts	8
2.1. Revenus autonomes	9
2.2. Transferts fédéraux	17
2.3. Dépenses consolidées	20
3. Loi sur l'équilibre budgétaire	40
4. Analyse des principales tendances	43
5. Résultat de l'analyse des indicateurs	55
6. Informations complémentaires	67
Annexe 1 : Risques et incertitudes.....	71

Section B : États financiers consolidés

Déclaration de responsabilité	75
Rapport de l'auditeur indépendant	77
État consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités	84
État consolidé de la situation financière	85
État consolidé de la variation de la dette nette.....	86
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	87
État consolidé des flux de trésorerie	88
Notes complémentaires aux états financiers consolidés.....	90
Glossaire	201

Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics 2022-2023* ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les méthodes comptables adoptées par le Conseil du trésor et les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils sont publiés en deux volumes. En plus de ces volumes, d'autres informations sont publiées sur le site Internet du ministère des Finances dans la section [Comptes publics 2022-2023 – En bref](#).

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente le résultat des activités et la situation financière du gouvernement du Québec. Les opérations financières englobent celles de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement.

Afin d'accroître l'utilité et la transparence de ces états financiers consolidés, une analyse financière est présentée. Elle inclut les faits saillants de l'année financière 2022-2023 ainsi que la comparaison des résultats réels avec ceux prévus au budget 2022-2023 et avec ceux de 2021-2022. Elle présente également le solde budgétaire du gouvernement conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire ainsi que le solde de la réserve de stabilisation. Enfin, l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés et le résultat de l'analyse de 11 indicateurs y sont présentés.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), la vérificatrice générale du Québec prépare un rapport de l'auditeur indépendant accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement et dans lequel elle exprime son opinion sur ces états financiers.

Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux sections. La première section montre les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés à chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième section présente les revenus des fonds spéciaux ainsi que leurs dépenses et leurs investissements approuvés et réalisés.

Remerciements

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, fonds et organismes du gouvernement et d'employés des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que d'employés des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la préparation de ces documents.

**ANALYSE DES
ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

1. Faits saillants de l'année financière 2022-2023

Sommaire des résultats consolidés

Année financière terminée le 31 mars 2023

(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023 ^{(1),(2)}	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2022 ⁽³⁾	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%	(retraités)	M\$	%
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	60 506	64 521	4 015	6,6	62 328	2 193	3,5
Taxes à la consommation	26 706	26 597	(109)	(0,4)	24 597	2 000	8,1
Droits et permis	5 171	5 741	570	11,0	6 057	(316)	(5,2)
Revenus divers	11 680	12 083	403	3,5	10 705	1 378	12,9
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 628	6 620	992	17,6	5 960	660	11,1
Revenus autonomes	109 691	115 562	5 871	5,4	109 647	5 915	5,4
Transferts du gouvernement fédéral	28 790	28 737	(53)	(0,2)	29 184	(447)	(1,5)
Total des revenus	138 481	144 299	5 818	4,2	138 831	5 468	3,9
DÉPENSES							
Santé et Services sociaux	54 459	59 406	4 947	9,1	56 668	2 738	4,8
Éducation	18 689	19 499	810	4,3	17 405	2 094	12,0
Enseignement supérieur	10 010	9 655	(355)	(3,5)	8 747	908	10,4
Famille	7 893	7 835	(58)	(0,7)	7 277	558	7,7
Transports et Mobilité durable	7 115	6 451	(664)	(9,3)	7 017	(566)	(8,1)
Emploi et Solidarité sociale	5 390	8 983	3 593	66,7	8 385	598	7,1
Affaires municipales et Habitation	3 929	4 928	999	25,4	3 541	1 387	39,2
Économie, Innovation et Énergie	3 656	3 205	(451)	(12,3)	3 064	141	4,6
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 859	1 673	(186)	(10,0)	1 730	(57)	(3,3)
Autres portefeuilles	17 144	15 608	(1 536)	(9,0)	13 739	1 869	13,6
Sous-total	130 144	137 243	7 099	5,5	127 573	9 670	7,6
Service de la dette	8 842	10 058	1 216	13,8	8 640	1 418	16,4
Total des dépenses	138 986	147 301	8 315	6,0	136 213	11 088	8,1
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	2 500		(2 500)	(100,0)			
(DÉFICIT) SURPLUS ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	(3 005)	(3 002)	3	—	2 618	(5 620)	—

(1) Ces chiffres correspondent aux données présentées dans le budget 2022-2023 du ministère des Finances, déposé le 22 mars 2022, ajustées pour refléter les modifications dans la composition des portefeuilles à la suite des changements dans les responsabilités des ministres à l'automne 2022. De plus, la prévision liée au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de même que certains éléments qui avaient été présentés différemment dans le budget ont été reclassés dans les différents portefeuilles afin d'assurer leur comparabilité avec les dépenses réelles comptabilisées au 31 mars 2023. Le détail de ces reclassements est présenté à la [note 3](#) des états financiers consolidés.

(2) Aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires, certains facteurs constituant des éléments de risque et d'incertitude ne dépendent pas directement du gouvernement, mais peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus. Ces éléments sont présentés à l'[annexe 1](#), « Risques et incertitudes ».

(3) Certaines données de l'année 2021-2022 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2023.

1. Faits saillants de l'année financière 2022-2023 (suite)

Déficit annuel

-3,0 G\$

Baisse des résultats de 5,6 G\$ par rapport à 2021-2022



Revenus

144,3 G\$

Augmentation de 5,5 G\$ (3,9 %) par rapport à 2021-2022



Dépenses

147,3 G\$

Augmentation de 11,1 G\$ (8,1 %) par rapport à 2021-2022

Revenus de l'impôt des particuliers : ↑ 2,2 G\$

- Reprise de l'emploi et croissance des salaires
- Hausse atténuée par :
 - la baisse d'impôt au 1^{er} janvier 2023
 - l'indexation du régime fiscal pour l'année 2023

Revenus des taxes à la consommation : ↑ 2,0 G\$

- Augmentation des dépenses des ménages
- Hausse du prix des biens et services

Bouclier anti-inflation : ↑ 4,8 G\$

- Montant ponctuel pour le coût de la vie : 3,4 G\$
- Crédit d'impôt pour le soutien aux aînés bonifié : 1,4 G\$

Subvention d'infrastructures municipales : ↑ 637 M\$

Rémunération : ↑ 2,7 G\$

- Indexation salariale et offres relatives au renouvellement des conventions collectives

Service de la dette : ↑ 1,4 G\$

- Hausse de la dette et des taux d'intérêt

Déficit cumulé

114,9 G\$

Augmentation de 5,9 G\$ (5,4 %) depuis 2021-2022

- Déficit annuel : ↑ 3,0 G\$
- Pertes de réévaluation nettes sur les instruments financiers : ↑ 3,9 G\$
- Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement : ↓ 947 M\$



Actifs

228,4 G\$

Augmentation de 20,0 G\$ (9,6 %) depuis 2021-2022



Passifs

343,3 G\$

Augmentation de 26,0 G\$ (8,2 %) depuis 2021-2022

Participation dans les entreprises du gouvernement : ↑ 1,9 G\$

Fonds des générations : ↑ 3,1 G\$

Actifs liés aux instruments financiers dérivés : ↑ 5,9 G\$

- Évaluation à la juste valeur suivant l'application des nouvelles normes comptables
- Acquisition de nouveaux instruments dérivés liée à la gestion des dettes

Immobilisations nettes : ↑ 6,5 G\$

- Investissements dans les établissements de la santé et de l'éducation et dans le réseau routier

Passifs liés aux instruments financiers dérivés : ↑ 9,4 G\$

- Évaluation à la juste valeur suivant l'application des nouvelles normes comptables
- Acquisition de nouveaux instruments dérivés liée à la gestion des dettes

Dettes : ↑ 17,6 G\$

- Déficit annuel de 3,0 G\$
- Acquisition d'immobilisations de 11,5 G\$
- Activités de placement nettes de 1,2 G\$

1. Faits saillants de l'année financière 2022-2023 (suite)

Solde budgétaire

-5,6 G\$

Diminution de 5,6 G\$ par rapport à 2021-2022

Composition du déficit budgétaire

- Déficit annuel : ↓ 3,0 G\$
- Revenus consacrés au Fonds des générations : ↓ 3,1 G\$
- Utilisation du solde de la réserve de stabilisation : ↑ 449 M\$

Dette nette en % du PIB

38,3 %

Diminution de 0,8 point de % depuis 2021-2022

Hausse plus importante du PIB que de la dette nette

- Dette nette : ↑ 6,1 %
- PIB : ↑ 8,4 %

Cible : 30 % du PIB d'ici 2037-2038

Adoption de nouvelles normes comptables

Informations additionnelles présentées dans la note 3 des états financiers consolidés

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Comptabilisation des obligations juridiques liées au désamiantage des bâtiments du gouvernement

- Application rétroactive entraînant un retraitement des informations financières comparatives

Incidences au 31 mars 2023

- Passif : ↑ 4,4 G\$
- Immobilisations : ↑ 362 M\$
- Redressement du déficit cumulé : ↑ 3,8 G\$
- Dépenses : ↑ 252 M\$

Instruments financiers

Nouvelles exigences de présentation des états financiers

Changement dans la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, comme les placements, les dettes et les instruments dérivés

- Application prospective, soit à compter du 1^{er} avril 2022

Principales incidences au 31 mars 2023

- Nouvel état financier : état consolidé des gains et pertes de réévaluation
- Pertes de réévaluation nettes comptabilisées dans ce nouvel état financier : 3,9 G\$

1. Faits saillants de l'année financière 2022-2023 (suite)

Solde budgétaire

Dans le budget 2022-2023, déposé le 22 mars 2022, le gouvernement prévoyait un déficit de 3 005 millions de dollars pour l'année financière 2022-2023 ainsi qu'un solde budgétaire déficitaire de 6 450 millions de dollars au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001), et ce, en tenant compte d'une affectation de 3 445 millions de dollars de revenus consacrés au Fonds des générations.

Les états financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 2023 présentent un déficit annuel lié aux activités de 3 002 millions de dollars. En tenant compte des versements de 3 082 millions de dollars de revenus consacrés au Fonds des générations, le solde budgétaire pour l'année financière terminée le 31 mars 2023 est déficitaire de 6 084 millions de dollars. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, suivant l'utilisation de la totalité de la réserve de stabilisation, le solde budgétaire du gouvernement présente un déficit de 5 635 millions de dollars.

En 2021-2022, dans le contexte de la pandémie et afin de réduire graduellement le déficit sans nuire aux services aux Québécois ni à la reprise durable de la croissance de l'économie, les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire interdisant de constater ou de prévoir un déficit budgétaire et celles obligeant à résorber tout déficit ont été suspendues. Ces suspensions sont demeurées effectives en 2022-2023. La levée de ces suspensions, annoncée lors du discours sur le budget de 2023-2024 a pris effet le 1^{er} avril 2023. Conformément aux dispositions de la Loi, le plan de retour à l'équilibre budgétaire qui accompagnait le budget 2023-2024 encadre les déficits prévus jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire prévu en 2027-2028.

2. Analyse des écarts

Conformément aux normes édictées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, l'analyse financière accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement compare ses résultats réels avec ceux du budget initial, ajusté pour tenir compte de certains reclassements¹, ainsi qu'avec ceux de l'année financière précédente.

¹ Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses par portefeuilles ont fait l'objet de reclassements afin d'assurer une comparabilité avec les dépenses réelles comptabilisées au 31 mars 2023. Le détail de ces reclassements est présenté à la [note 3](#), « Reclassement des informations financières comparatives », des états financiers consolidés.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes

Impôt sur le revenu et les biens

Année financière terminée le 31 mars 2023

(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Impôt sur le revenu des particuliers	41 147	42 251	1 104	2,7	40 924	1 327	3,2
Cotisations pour les services de santé	7 299	7 914	615	8,4	7 402	512	6,9
Impôt des sociétés	10 882	13 243	2 361	21,7	12 926	317	2,5
Impôt foncier scolaire	1 178	1 113	(65)	(5,5)	1 076	37	3,4
Total	60 506	64 521	4 015	6,6	62 328	2 193	3,5

La prévision 2022-2023, d'un montant de 60 506 millions de dollars, reflétait principalement les effets de la progression de l'activité économique sur les revenus fiscaux, dont la hausse de revenus d'impôt sur le revenu des particuliers. Cette hausse s'expliquait notamment par la croissance des revenus des ménages, elle-même soutenue par la reprise de l'emploi et la croissance des salaires et traitements. Les prévisions de revenus relatifs à l'impôt des sociétés prenaient en compte une évolution favorable de l'activité économique, mais reflétaient tout de même une baisse par rapport aux résultats réels au 31 mars 2022 compte tenu du caractère exceptionnel de la hausse de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2021-2022, en partie soutenue par les mesures de soutien gouvernementales ponctuelles reliées à la pandémie.

La hausse du PIB nominal de 8,4 % en 2022, comparativement à la prévision de 6,4 % annoncée dans le budget 2022-2023, témoigne essentiellement d'une croissance des prix plus forte que prévu. Cette importante progression des prix s'est traduite par une évolution favorable des revenus fiscaux, en hausse de 6,6 % par rapport à la prévision.

L'accroissement des salaires et traitements, appuyé par le dynamisme du marché du travail, a eu une incidence directe sur les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers et sur les revenus liés aux cotisations pour les services de santé, ce qui explique une part importante des variations de 2,7 % et de 8,4 % par rapport au budget, et des progressions de 3,2 % et de 6,9 % par rapport aux résultats réels au 31 mars 2022.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Impôt sur le revenu et les biens (suite)

Les variations associées à l'impôt sur le revenu des particuliers considèrent également la réduction de revenus attribuable à la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage à compter du 1^{er} janvier 2023 et à l'indexation de 6,44 % du régime fiscal¹ pour l'année 2023, liée à l'augmentation des prix à la consommation.

Par ailleurs, l'excédent d'exploitation net des sociétés plus élevé qu'en 2021-2022 et son évolution plus favorable que prévu expliquent l'essentiel de la progression de 2,5 % des revenus de l'impôt des sociétés par rapport aux résultats réels au 31 mars 2022 et la variation des revenus de l'impôt des sociétés de 21,7 % par rapport à la prévision.

¹ Indexation des principaux paramètres du régime d'imposition des particuliers prévue à la loi, soit les différents paliers d'imposition, le montant personnel de base et plusieurs déductions et crédits d'impôt. Le taux d'indexation est déterminé en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec, sans l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Taxes à la consommation

Année financière terminée le 31 mars 2023
(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Ventes	22 940	22 911	(29)	(0,1)	20 894	2 017	9,7
Carburants	2 141	2 157	16	0,7	2 090	67	3,2
Tabac	899	817	(82)	(9,1)	893	(76)	(8,5)
Boissons alcooliques	637	635	(2)	(0,3)	638	(3)	(0,5)
Cannabis	89	77	(12)	(13,5)	82	(5)	(6,1)
Total	26 706	26 597	(109)	(0,4)	24 597	2 000	8,1

La prévision 2022-2023, d'un montant de 26 706 millions de dollars, reflétait notamment la croissance de la consommation des ménages¹ par rapport à l'année précédente, soutenue entre autres par la diminution de l'incertitude liée à la pandémie, par les initiatives du gouvernement pour pallier la hausse du coût de la vie ainsi que par le décaissement d'une partie de l'épargne accumulée des ménages.

Au 31 mars 2023, les revenus de taxes à la consommation, issus principalement de la taxe de vente du Québec, sont globalement comparables aux prévisions avec une variation à la baisse de 0,4 %.

En comparaison avec les résultats réels au 31 mars 2022, les revenus de taxes à la consommation affichent une hausse de 8,1 %. Conformément aux prévisions, cette variation s'explique par une demande intérieure en croissance, malgré l'effet modérateur de la hausse de taux d'intérêt et de l'inflation sur la consommation des ménages.

Par ailleurs, la hausse des prix des biens et services, accentuée notamment par les contraintes d'approvisionnement, par la montée des prix de l'énergie, par la pénurie de main-d'œuvre et par les tensions géopolitiques, a également joué un rôle dans la hausse des revenus de taxes à la consommation.

¹ La consommation des ménages exclut les produits alimentaires et le logement.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Droits et permis

Année financière terminée le 31 mars 2023
(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Véhicules automobiles	1 529	1 562	33	2,2	1 525	37	2,4
Ressources naturelles	1 748	2 014	266	15,2	2 371	(357)	(15,1)
Émissions de gaz à effet de serre	1 077	1 267	190	17,6	1 299	(32)	(2,5)
Autres	817	898	81	9,9	862	36	4,2
Total	5 171	5 741	570	11,0	6 057	(316)	(5,2)

La prévision 2022-2023, d'un montant de 5 171 millions de dollars, inférieure aux résultats réels au 31 mars 2022, démontrait le niveau particulièrement élevé des revenus de droits et permis en 2021-2022, dû notamment à des revenus non récurrents issus de la vente aux enchères des droits d'émission de gaz à effet de serre (GES). En effet, des revenus additionnels de 664 millions de dollars ont été générés en 2021-2022 par la remise en vente des unités invendues lors des enchères de mai et d'août 2020. Par ailleurs, cette décroissance prévue considèrerait également une diminution attendue de la valeur économique du fer, qui affecterait les redevances du gouvernement liées à l'exploitation minière.

Au 31 mars 2023, les revenus de droits et permis d'un montant de 5 741 millions de dollars excèdent la prévision de 11,0 %. Cette amélioration est notamment attribuable à une évolution plus favorable que prévu des revenus de redevances minières et du prix unitaire moyen des unités vendues lors des ventes aux enchères des droits d'émission de GES.

En comparaison avec les résultats réels de 2021-2022, ceux de l'année financière 2022-2023 affichent une diminution de 5,2 %, principalement attribuable aux revenus additionnels de 2021-2022 issus de la vente aux enchères des droits d'émission de GES et à la variation des redevances minières, influencée par l'évolution du prix des métaux sur les marchés. À cet effet, la diminution des revenus miniers entre les deux années s'explique à la fois par les prix soutenus des métaux au cours des dernières années et par la baisse importante qui s'est ensuivie en 2022-2023.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus divers

Année financière terminée le 31 mars 2023
(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Revenus divers	11 680	12 083	403	3,5	10 705	1 378	12,9

La prévision 2022-2023, d'un montant de 11 680 millions de dollars, reflétait une croissance généralisée des revenus divers issus des différentes organisations qui composent le gouvernement, particulièrement ceux des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Entre autres, la prévision considérait une hausse des revenus de frais de scolarité liée à une croissance attendue de la clientèle en enseignement supérieur.

Les revenus divers réels au 31 mars 2023, d'un montant de 12 083 millions de dollars, excèdent de 3,5 % la prévision. Cette variation découle notamment d'une croissance dépassant les prévisions des revenus d'intérêt sur les créances fiscales administrées par l'Agence du revenu du Québec, croissance s'expliquant notamment par la hausse des taux d'intérêt.

Par rapport aux résultats réels de l'année financière précédente, la croissance des revenus se détaille de la façon suivante (en millions de dollars) :

	Résultats réels au 31 mars 2023	Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%
Ventes de biens et services	5 741	5 311	430	8,1
Contributions des usagers	1 977	1 781	196	11,0
Revenus sur les débiteurs et les prêts	1 052	541	511	94,5
Revenus sur les placements	525	636	(111)	(17,5)
Amendes, confiscations et recouvrements	1 228	934	294	31,5
Donations de tiers	1 003	966	37	3,8
Frais de scolarité	451	410	41	10,0
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral	106	126	(20)	(15,9)
Total	12 083	10 705	1 378	12,9

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus divers (suite)

La croissance globale de 1 378 millions de dollars résulte principalement de la hausse touchant les ventes de biens et services, les contributions des usagers ainsi que les revenus sur les débiteurs et les prêts.

Ventes de biens et services

La variation de 430 millions de dollars découle entre autres de la hausse des revenus des centres de services scolaires et des commissions scolaires, notamment pour les services de garde. Cette hausse est attribuable aux pertes de revenus liées aux fermetures temporaires des écoles en 2021-2022 en raison de la pandémie.

Contributions des usagers

La hausse de 196 millions de dollars s'explique principalement par l'augmentation de 143 millions de dollars des revenus des établissements de santé et de services sociaux attribuable, entre autres, à la croissance des contributions des usagers non-résidents et à la hausse des revenus provenant des usagers adultes hébergés en centre de réadaptation et en centre d'hébergement de soins de longue durée, cette dernière hausse s'expliquant notamment par l'augmentation de la tarification.

Revenus sur les débiteurs et les prêts

La hausse de 511 millions de dollars s'explique principalement par la hausse des revenus d'intérêt sur les créances fiscales administrées par l'Agence du revenu du Québec, occasionnée par l'augmentation du taux d'intérêt sur les créances.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Année financière terminée le 31 mars 2023

(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Hydro-Québec	2 525	3 665	1 140	45,1	3 059	606	19,8
Société des alcools du Québec	1 360	1 427	67	4,9	1 349	78	5,8
Loto-Québec	1 383	1 597	214	15,5	1 118	479	42,8
Investissement Québec	256	(226)	(482)	(188,3)	341	(567)	(166,3)
Autres	104	157	53	51,0	93	64	68,8
Total	5 628	6 620	992	17,6	5 960	660	11,1

La prévision 2022-2023, d'un montant de 5 628 millions de dollars, reflétait une augmentation des revenus de Loto-Québec, tributaire d'un retour à un plein fonctionnement de ses installations, ainsi qu'une diminution de revenus en provenance d'Hydro-Québec liée à la baisse anticipée de la valeur nette des exportations d'électricité.

Hydro-Québec

Contrairement aux prévisions, appuyées par une activité économique soutenue et par la flambée mondiale des prix de l'énergie, la valeur nette des exportations d'électricité d'Hydro-Québec a augmenté considérablement, ce qui explique à la fois la variation de 45,1 % par rapport au budget 2022-2023 et la hausse de 19,8 % par rapport aux résultats réels de 2021-2022. La hausse par rapport à 2021-2022 est toutefois partiellement compensée par l'augmentation des charges d'exploitation de la société d'État, occasionnée notamment par la croissance des activités de l'entreprise et l'intensification des activités de maintenance.

Investissement Québec

Les revenus provenant d'Investissement Québec sont inférieurs de 188,3 % aux prévisions et en décroissance de 166,3 % par rapport aux résultats réels au 31 mars 2022. Le rendement défavorable des placements du portefeuille Capital de risque et fonds d'investissement s'explique principalement par la volatilité des taux sur les marchés boursiers et par le contexte économique incertain lié à l'environnement inflationniste, aux politiques monétaires restrictives et aux risques géopolitiques.

2. Analyse des écarts (suite)

2.1. Revenus autonomes (suite)

Revenus provenant des entreprises du gouvernement (suite)

Loto-Québec

La variation de 15,5 % par rapport à la prévision s'explique notamment par une croissance de l'achalandage plus élevée que prévu dans les casinos et les salons de jeux. En sus de la hausse de l'achalandage, l'augmentation de 42,8 % par rapport aux résultats de l'année financière 2022-2023 s'explique par l'effet négatif de la pandémie sur la performance de la société d'État en 2021-2022, engendré entre autres par la fermeture des établissements de jeu entre avril et juin 2021.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Transferts fédéraux

Transferts du gouvernement fédéral

Année financière terminée le 31 mars 2023

(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Péréquation	13 666	13 666	—	—	13 119	547	4,2
Transferts pour la santé	7 078	7 082	4	0,1	8 203	(1 121)	(13,7)
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 531	1 294	(237)	(15,5)	1 529	(235)	(15,4)
Autres programmes	6 515	6 695	180	2,8	6 333	362	5,7
Total	28 790	28 737	(53)	(0,2)	29 184	(447)	(1,5)

La prévision 2022-2023, d'un montant de 28 790 millions de dollars, tenait compte du fait que certains transferts du gouvernement fédéral découlant d'ententes conclues dans le contexte de la pandémie étaient non récurrents.

Au 31 mars 2023, les transferts du gouvernement fédéral d'un montant de 28 737 millions de dollars sont sensiblement comparables à la prévision, affichant une variation à la baisse de 53 millions de dollars, soit 0,2 %, par rapport à celle-ci.

Cette variation est notamment attribuable à une hausse de la valeur de l'abattement spécial du Québec¹ supérieure aux prévisions, occasionnant une diminution plus forte que prévu des transferts pour la santé de 361 millions de dollars et des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux de 222 millions de dollars.

Par ailleurs, les éléments suivants compensent partiellement cette variation à la baisse par rapport à la prévision :

- un transfert ponctuel de 450 millions de dollars en 2022-2023, à titre de Transfert canadien en matière de santé, pour le rattrapage des chirurgies;
- des revenus plus élevés que prévu de 180 millions de dollars dans la catégorie « Autres programmes », attribuables notamment aux revenus de transfert du gouvernement fédéral pour des équipements de protection individuelle (EPI) et autres fournitures reçus et utilisés au 31 mars 2023.

¹ L'abattement spécial du Québec (16,5 % de l'impôt fédéral des particuliers perçu au Québec) est soustrait des revenus de transfert du gouvernement fédéral.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Transferts fédéraux (suite)

En comparaison avec les résultats réels de 2021-2022, ceux de l'année 2022-2023 affichent une décroissance de 447 millions de dollars, qui s'explique par l'incidence nette des éléments suivants :

Péréquation

La croissance de 547 millions de dollars, soit 4,2 %, des revenus de péréquation s'explique par l'augmentation de l'enveloppe de péréquation à l'échelle canadienne, dont la croissance est liée à celle du PIB nominal canadien.

Transferts pour la santé

La diminution de 1 121 millions de dollars des transferts pour la santé s'explique notamment par :

- des transferts ponctuels en 2021-2022, dont :
 - 902 millions de dollars à titre de Transfert canadien en matière de santé supplémentaire pour soutenir le Québec dans la gestion de la pandémie,
 - 226 millions de dollars au titre du plan d'immunisation du Canada contre la COVID-19,
 - 221 millions de dollars liés au volet touchant les soins longue durée de l'entente en matière de financement de la santé;
- une baisse de 361 millions de dollars à la suite de la révision à la hausse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, dont une portion est soustraite du Transfert canadien en matière de santé.

La baisse est partiellement compensée par :

- un transfert ponctuel de 450 millions de dollars en 2022-2023, à titre de Transfert canadien en matière de santé pour le rattrapage des chirurgies;
- une hausse de 402 millions de dollars en 2022-2023 liée à l'indexation du Transfert canadien en matière de santé.

Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux

La diminution de 235 millions de dollars s'explique principalement par la hausse de la valeur de l'abattement spécial du Québec¹, dont une portion est soustraite du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, réduisant de 221 millions de dollars les revenus de transfert pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux.

2. Analyse des écarts (suite)

2.2. Transferts fédéraux (suite)

Autres programmes

La hausse de 362 millions de dollars des revenus de transfert pour les autres programmes s'explique par diverses variations dont :

- la hausse de 341 millions de dollars des revenus issus de l'entente asymétrique sur les services de garde conclue en 2021-2022 pour une durée de 5 ans;
- un transfert additionnel de 197 millions de dollars fait par le fédéral pour soutenir les organismes de transport collectif afin de poursuivre son appui à la suite des impacts de la pandémie;
- l'augmentation de 152 millions de dollars des transferts relatifs aux programmes de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, principalement pour le volet « Infrastructures et eau potable ».

Ces hausses sont en grande partie compensées par :

- la variation à la baisse de 235 millions de dollars liée à l'augmentation du remboursement, au titre du programme d'allocation aux jeunes, remboursement qui est porté en diminution des revenus;
- la diminution de 239 millions de dollars des revenus de transfert du fédéral relatifs aux équipements de protection individuelle (EPI) et autres fournitures en lien avec la gestion de la pandémie reçus et utilisés au 31 mars 2023;
- le transfert ponctuel en 2021-2022 de 130 millions de dollars lié à l'entente relative au Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire, qui visait à assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel dans le contexte de la pandémie.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées

Santé et services sociaux

Année financière terminée le 31 mars 2023

(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022 (retraités)	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Transferts		8 168			6 626	1 542	23,3
Rémunération		36 490			35 969	521	1,4
Fonctionnement		14 627			13 996	631	4,5
Créances douteuses et autres provisions		121			77	44	57,1
Total	54 459	59 406	4 947	9,1	56 668	2 738	4,8

Ce portefeuille comprend principalement les activités des établissements de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Il comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, comme Héma-Québec.

Variation par rapport au budget 2022-2023

Les dépenses 2022-2023 de ce portefeuille, au montant de 59 406 millions de dollars, excèdent de 4 947 millions de dollars les prévisions, soit une variation de 9,1 %. Cet écart s'explique principalement par :

- une bonification du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux aînés annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2022*, entraînant une dépense additionnelle de 1 444 millions de dollars.

L'écart résiduel de 3 503 millions de dollars s'explique notamment par :

- des dépenses de fonctionnement plus élevées qu'anticipé, engendrées par une inflation occasionnant une hausse des prix des biens et services plus forte que prévu;
- des coûts liés à la gestion de la pandémie plus élevés que prévu, notamment en ce qui concerne les équipements de protection individuelle (EPI) et les autres fournitures;
- des provisions salariales découlant des offres gouvernementales déposées en décembre 2022, dont une rémunération forfaitaire à toute personne salariée en fonction durant l'année financière 2022-2023.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Santé et services sociaux (suite)

Variation par rapport aux résultats réels de 2021-2022

La croissance de 2 738 millions de dollars, comparativement aux résultats réels de 2021-2022, est essentiellement engendrée par la hausse des dépenses de transfert, de rémunération et de fonctionnement.

Transferts

L'augmentation de 1 542 millions de dollars des dépenses de transfert s'explique principalement par une hausse de 1 444 millions de dollars attribuable à une bonification du montant relatif au crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux aînés à compter de l'année 2022.

Rémunération

La hausse de 521 millions de dollars des dépenses de rémunération s'explique principalement par :

- des provisions salariales découlant des offres gouvernementales déposées en décembre 2022 dans le cadre du renouvellement des conventions collectives;
- une hausse des dépenses des régimes de retraite en raison de la croissance de la masse salariale cotisable des participants aux régimes;
- les indexations salariales et les avancements d'échelon.

Ces hausses sont partiellement compensées par les dépenses additionnelles non récurrentes des établissements de santé et de services sociaux attribuables à la gestion de la pandémie en 2021-2022, dont la rémunération du personnel travaillant à la campagne de vaccination et l'attribution de primes incitatives dans le secteur de la santé.

Fonctionnement

L'augmentation de 631 millions de dollars des dépenses de fonctionnement s'explique majoritairement par :

- une hausse de 428 millions de dollars des dépenses des établissements de santé et de services sociaux se rapportant notamment aux coûts des médicaments, des denrées alimentaires, des fournitures médicales et chirurgicales ainsi que de l'entretien et des réparations;
- une dévaluation de 355 millions de dollars des équipements de protection individuelle (EPI) et des autres fournitures en stock au 31 mars 2023 pour tenir compte de la baisse de valeur de ces équipements sur le marché.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Éducation

Année financière terminée le 31 mars 2023
(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022 (retraités)	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Transferts		1 095			1 016	79	7,8
Rémunération		14 194			12 836	1 358	10,6
Fonctionnement		4 200			3 548	652	18,4
Créances douteuses et autres provisions		10			5	5	100,0
Total	18 689	19 499	810	4,3	17 405	2 094	12,0

Ce portefeuille regroupe principalement les activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Il comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi qu'à assurer la gestion des parcs nationaux.

Variation par rapport au budget 2022-2023

Les dépenses de ce portefeuille ont été supérieures de 810 millions de dollars à la prévision. Cet écart s'explique principalement par :

- une reprise complète des activités des centres de services scolaires et des commissions scolaires plus rapide que prévu, occasionnant des dépenses supérieures aux prévisions;
- une augmentation des dépenses relatives au transport scolaire plus importante que prévu à la suite du renouvellement des ententes avec les transporteurs en 2022-2023;
- des provisions salariales découlant des offres gouvernementales déposées en décembre 2022, dont une rémunération forfaitaire à toute personne salariée en fonction durant l'année financière 2022-2023.

Variation par rapport aux résultats réels de 2021-2022

L'augmentation de 2 094 millions de dollars des dépenses par rapport aux résultats réels de 2021-2022 provient essentiellement de la hausse des dépenses de rémunération et de fonctionnement.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Éducation (suite)

Rémunération

La hausse de 1 358 millions de dollars des dépenses de rémunération découle principalement :

- des indexations salariales, des avancements d'échelon et de l'accroissement de l'effectif enseignant en lien avec la hausse du nombre d'élèves;
- des provisions découlant des offres gouvernementales déposées en décembre 2022 dans le cadre du renouvellement des conventions collectives;
- de la variation des dépenses des régimes de retraite s'expliquant par la croissance de la masse salariale cotisable des participants aux régimes.

Fonctionnement

L'augmentation de 652 millions de dollars des dépenses de fonctionnement s'explique particulièrement par la hausse du coût du transport scolaire, engendrée notamment par le renouvellement des contrats, par l'augmentation des dépenses liées à l'entretien des immeubles ainsi que par la reprise complète postpandémie des activités sportives, culturelles et parascolaires.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Enseignement supérieur

Année financière terminée le 31 mars 2023
(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022 (retraités)	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Transferts		4 597			4 095	502	12,3
Rémunération		3 958			3 675	283	7,7
Fonctionnement		1 119			981	138	14,1
Créances douteuses et autres provisions		(19)			(4)	(15)	375,0
Total	10 010	9 655	(355)	(3,5)	8 747	908	10,4

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées aux activités des établissements d'enseignement de niveau collégial et universitaire. Il comprend également l'aide financière aux études.

Variation par rapport au budget 2022-2023

Les dépenses de ce portefeuille ont été inférieures de 355 millions de dollars à la prévision. Cet écart s'explique notamment par :

- une baisse de la clientèle dans les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), alors qu'une hausse était prévue;
- des dépenses moins importantes qu'anticipé concernant le programme de bourses Perspective Québec, en vigueur à compter des sessions collégiale et universitaire de l'automne 2022 et visant à favoriser l'accessibilité aux études postsecondaires dans un programme d'études ciblé. Cette variation s'explique par une clientèle inférieure aux prévisions.

Variation par rapport aux résultats réels de 2021-2022

L'augmentation de 908 millions de dollars des dépenses par rapport aux résultats réels de 2021-2022 provient essentiellement de la hausse des dépenses de transfert et de rémunération.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Enseignement supérieur (suite)

Transferts

La hausse de 502 millions de dollars des dépenses de transfert s'explique principalement par :

- une hausse de 220 millions de dollars attribuable à l'augmentation des subventions aux universités privées, notamment pour tenir compte de l'indexation salariale 2022-2023, ainsi qu'aux investissements additionnels en enseignement supérieur annoncés dans le budget 2022-2023 pour améliorer la diplomation aux études supérieures;
- une hausse de 125 millions de dollars liée au programme de bourses Perspective Québec, en vigueur à compter des sessions collégiale et universitaire de l'automne 2022.

Rémunération

La hausse de 283 millions de dollars des dépenses en rémunération est principalement attribuable :

- aux avancements d'échelon du personnel et aux indexations salariales;
- aux provisions salariales relatives aux offres gouvernementales déposées en décembre 2022 dans le cadre du renouvellement des conventions collectives.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Famille

Année financière terminée le 31 mars 2023
(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Transferts		7 627			7 088	539	7,6
Rémunération		117			105	12	11,4
Fonctionnement		91			84	7	8,3
Créances douteuses et autres provisions		—			—	—	—
Total	7 893	7 835	(58)	(0,7)	7 277	558	7,7

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées au financement des services de garde éducatifs à l'enfance et à l'aide financière aux familles.

Variation par rapport au budget 2022-2023

Les résultats réels de 2022-2023, d'un montant de 7 835 millions de dollars, sont comparables à la prévision.

Variation par rapport aux résultats réels de 2021-2022

Les résultats réels affichent une croissance de 558 millions de dollars par rapport à 2021-2022, croissance qui s'explique essentiellement par la hausse des dépenses de transfert.

Transferts

La hausse des dépenses de transfert de 539 millions de dollars s'explique principalement par :

- une croissance de 193 millions de dollars des subventions accordées aux centres de la petite enfance (CPE) et aux garderies en raison notamment des augmentations salariales découlant de la nouvelle entente nationale signée en décembre 2021, des rétroactions pour le personnel d'encadrement découlant de l'entente de principe signée en décembre 2022 et de la création de nouvelles places dans le réseau en 2022-2023;
- une augmentation de 122 millions de dollars des dépenses associées au crédit d'impôt Allocation famille, engendrée par une indexation du crédit de 2,64 % à compter du 1^{er} janvier 2022 et de 6,44 % à compter du 1^{er} janvier 2023.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Transports et Mobilité durable

Année financière terminée le 31 mars 2023
(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022 (retraités)	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Transferts		2 699			3 500	(801)	(22,9)
Rémunération		708			677	31	4,6
Fonctionnement		3 035			2 832	203	7,2
Créances douteuses et autres provisions		9			8	1	12,5
Total	7 115	6 451	(664)	(9,3)	7 017	(566)	(8,1)

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées à la construction, à l'entretien et à l'exploitation des infrastructures routières ainsi qu'au financement des services de transport en commun. Les dépenses comprennent également la gestion des équipements roulants, de la flotte aérienne et des services de traversiers du gouvernement.

Variation par rapport au budget 2022-2023

Les résultats réels de 2022-2023, d'un montant de 6 451 millions de dollars, sont inférieurs de 664 millions de dollars à la prévision. Cet écart s'explique principalement par :

- des subventions accordées pour des projets d'infrastructures municipales et de transport collectif moins élevées que prévu de 586 millions de dollars en raison notamment de travaux effectués moins importants qu'anticipé;
- des dépenses inférieures de 373 millions de dollars à la prévision en raison de délais additionnels pour l'approbation de certains projets du Programme d'aide gouvernementale d'infrastructures en transport collectif (PAGITC), retardant ainsi la réalisation des travaux prévus au 31 mars 2023.

Cette variation à la baisse est partiellement compensée par :

- l'octroi, en mars 2023, d'une subvention additionnelle de 200 millions de dollars à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), annoncé dans le cadre du budget 2023-2024, pour soutenir la relance du transport collectif et permettre le maintien des services malgré la diminution de l'achalandage;

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Transports et Mobilité durable (suite)

- des paiements anticipés¹ d'aide financière totalisant 500 millions de dollars pour des projets d'infrastructures inclus dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033, engendrant des dépenses non prévues au budget 2022-2023 :
 - 237 millions de dollars versés au Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour les travaux préparatoires du projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec,
 - 146 millions de dollars versés à l'ARTM afin de contribuer aux projets favorisant une intégration de ses opérations avec celles du Réseau express métropolitain (REM),
 - 117 millions de dollars versés à la Société de transport de Laval (STL) pour un projet d'agrandissement des infrastructures visant à augmenter leur capacité et à permettre l'accueil des autobus électriques.

Variation par rapport aux résultats réels de 2021-2022

La réduction de 566 millions de dollars des dépenses par rapport aux résultats réels de 2021-2022 s'explique essentiellement par une diminution des dépenses de transfert, compensée partiellement par une hausse des dépenses de fonctionnement.

Transferts

La baisse de 801 millions de dollars des dépenses de transfert par rapport à 2021-2022 s'explique principalement par :

- une diminution de 1 019 millions de dollars des subventions accordées pour des projets d'infrastructures municipales et de transport collectif, occasionnée par :
 - le paiement anticipé¹ d'une aide financière à des projets d'infrastructures de 1 120 millions de dollars à la Société de transport de Montréal (STM) en 2021-2022,
 - une diminution de 399 millions de dollars du coût des travaux par rapport à l'année précédente; cette baisse est partiellement compensée par les paiements anticipés¹ de subventions pour le transport collectif totalisant 500 millions de dollars en 2022-2023, soit 237 millions de dollars versés au RTC, 146 millions de dollars versés à l'ARTM et 117 millions de dollars versés à la STL;
- la hausse de 100 millions de dollars en 2022-2023 des subventions pour soutenir les sociétés de transport face aux répercussions de la pandémie de COVID-19, subventions qui ont été accordées par le biais du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP) dans la continuité de l'Accord sur la relance sécuritaire;

¹ Il s'agit d'aides financières versées par le gouvernement pour des projets d'infrastructures avant que les travaux ne soient réalisés par les bénéficiaires.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Transports et Mobilité durable (suite)

- la croissance de 105 millions de dollars des aides ponctuelles attribuées à l'ARTM pour soutenir la relance du transport collectif.

Fonctionnement

La hausse de 203 millions de dollars des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées au déneigement des routes, attribuable à l'augmentation du coût des contrats, du sel et du carburant.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Emploi et Solidarité sociale

Année financière terminée le 31 mars 2023
(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Transferts		8 372			7 811	561	7,2
Rémunération		442			410	32	7,8
Fonctionnement		145			140	5	3,6
Créances douteuses et autres provisions		24			24	—	—
Total	5 390	8 983	3 593	66,7	8 385	598	7,1

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées aux programmes d'aide financière aux personnes, dont l'aide de dernier recours et les programmes d'aide à l'emploi. Les dépenses liées aux activités de Services Québec, du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises ainsi qu'à l'administration du régime québécois d'assurance parentale sont également incluses dans ce portefeuille.

Variation par rapport au budget 2022-2023

Les résultats réels de 2022-2023, au montant de 8 983 millions de dollars, excèdent de 3 593 millions de dollars les prévisions. Cette variation s'explique principalement par :

- le versement d'un montant ponctuel pour faire face à la hausse du coût de la vie, annoncé à l'occasion du dépôt du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2022*. La dépense associée à cette mesure s'élève à 3 367 millions de dollars;
- Le versement d'une enveloppe supplémentaire de 100 millions de dollars en mars 2023 à l'occasion du dépôt du budget 2023-2024, destinée au Programme de formations de courte durée pour soutenir les entreprises rencontrant des difficultés de recrutement.

Variation par rapport aux résultats réels de 2021-2022

L'augmentation des dépenses de 598 millions de dollars par rapport aux résultats réels de 2021-2022 est essentiellement occasionnée par la hausse des dépenses de transfert.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Emploi et Solidarité sociale

Transferts

La hausse des transferts de 561 millions de dollars s'explique principalement par :

- le versement d'un montant ponctuel pour faire face à la hausse du coût de la vie, annoncé à l'occasion du dépôt du *Point* sur la situation économique et financière du Québec – *Automne 2022*. La dépense associée à cette mesure s'élève à 3 367 millions de dollars;
- une croissance de 287 millions de dollars des coûts associée à l'aide financière de dernier recours, s'expliquant par l'augmentation de la clientèle à la suite de la forte hausse constatée en 2022-2023 provenant des demandeurs d'asile et par l'indexation annuelle des prestations. Cette croissance s'explique également par l'augmentation des prestations découlant du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, qui vise à sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et à augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté;
- une hausse de 215 millions de dollars des allocations de participation accordées par le Fonds de développement du marché du travail pour soutenir l'intégration au marché du travail. Cette hausse s'explique notamment par la révision de la politique concernant le soutien du revenu accordé aux participants;
- une augmentation de 155 millions de dollars en lien avec diverses mesures d'aide à l'emploi, dont l'annonce, lors du dépôt du budget 2023-2024, d'une enveloppe supplémentaire de 100 millions de dollars destinée au Programme de formations de courte durée.

Cette hausse est compensée en partie par les dépenses découlant des mesures annoncées en 2021-2022 pour pallier la hausse du coût de la vie, soit 2 994 millions de dollars pour le montant ponctuel et 681 millions de dollars pour la prestation exceptionnelle.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Affaires municipales et Habitation

Année financière terminée le 31 mars 2023

(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022 (retraités)	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Transferts		4 624			3 430	1 194	34,8
Rémunération		117			115	2	1,7
Fonctionnement		176			163	13	8,0
Créances douteuses et autres provisions		11			(167)	178	(106,6)
Total	3 929	4 928	999	25,4	3 541	1 387	39,2

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées au soutien financier des municipalités, notamment pour les infrastructures, les logements sociaux et les compensations tenant lieu de taxes, ainsi que les mesures de développement des régions et de la métropole.

Variation par rapport au budget 2022-2023

Les résultats réels de 2022-2023, d'un montant de 4 928 millions de dollars, excèdent de 999 millions de dollars la prévision. Cette variation est principalement occasionnée par :

- des subventions plus élevées que prévu de 720 millions de dollars accordées pour des projets d'infrastructures municipales, variation occasionnée notamment par des travaux plus importants qu'anticipé ainsi que par des ajustements de subventions relatifs à des travaux réalisés dans les années antérieures;
- certaines mesures annoncées après le budget 2022-2023, dont :
 - des subventions totalisant 225 millions de dollars pour la réalisation de 3 000 logements sociaux et abordables au moyen d'un partenariat avec des fonds fiscalisés et Desjardins, annoncées à l'occasion du dépôt du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2022*,
 - des dépenses de 251 millions de dollars annoncés lors du dépôt du budget 2023-2024 pour accélérer la réalisation et appuyer l'achat et la construction de logements sociaux et abordables.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Affaires municipales et Habitation (suite)

Variation par rapport aux résultats réels de 2021-2022

La croissance de 1 387 millions de dollars par rapport aux résultats réels de 2021-2022 s'explique principalement par la hausse des dépenses de transfert et par celle des créances douteuses et autres provisions.

Transferts

L'évolution de la dépense de 1 194 millions de dollars en transferts par rapport aux résultats de l'année précédente s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- 637 millions de dollars en subventions additionnelles accordées pour des projets d'infrastructures municipales, en raison notamment de travaux plus importants qu'en 2021-2022 et d'ajustements de subventions relatifs à des travaux réalisés dans les années antérieures;
- 225 millions de dollars attribuables aux subventions pour soutenir la réalisation de 3 000 logements sociaux et abordables au moyen d'un partenariat avec des fonds fiscalisés et Desjardins, annoncées à l'occasion du dépôt du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2022*;
- 145 millions de dollars pour appuyer les efforts de développement local et régional des MRC dans le cadre du partenariat 2020-2024 du Fonds régions et ruralité.

Créances douteuses et autres provisions

L'évolution des dépenses de créances douteuses et d'autres provisions par rapport à l'année précédente s'explique principalement par l'entrée en vigueur, en 2021-2022, du Programme d'aide financière visant la préservation du parc immobilier communautaire de la Société d'habitation du Québec (SHQ), qui a donné lieu à une révision à la baisse de la provision pour pertes sur les garanties de prêts de 155 millions de dollars au 31 mars 2022.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Économie, Innovation et Énergie

Année financière terminée le 31 mars 2023

(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Transferts		2 744			2 763	(19)	(0,7)
Rémunération		83			81	2	2,5
Fonctionnement		179			173	6	3,5
Créances douteuses et autres provisions		199			47	152	323,4
Total	3 656	3 205	(451)	(12,3)	3 064	141	4,6

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées au financement des projets de développement économique ainsi qu'au soutien à la recherche, à l'innovation et à la mise en valeur des ressources énergétiques.

Variation par rapport au budget 2022-2023

Les résultats réels de 2022-2023, au montant de 3 205 millions de dollars, sont inférieurs de 451 millions de dollars aux prévisions. Cette variation s'explique notamment par des dossiers d'investissement du Fonds du développement économique qui ont évolué différemment de ce qui avait été planifié, engendrant un niveau de provision pour créances douteuses moindre que prévu.

Variation par rapport aux résultats réels de 2021-2022

L'augmentation de 141 millions de dollars de la dépense comparativement aux résultats réels de 2021-2022 s'explique principalement par la hausse de 152 millions de dollars de la dépense de créances douteuses et autres provisions, qui était exceptionnellement faible au 31 mars 2022 en raison de la révision de la provision pour moins-value de certains prêts due à l'amélioration du risque de non-recouvrement de ceux-ci.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Année financière terminée le 31 mars 2023

(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Transferts		1 083			1 097	(14)	(1,3)
Rémunération		293			274	19	6,9
Fonctionnement		293			356	(63)	(17,7)
Créances douteuses et autres provisions		4			3	1	33,3
Total	1 859	1 673	(186)	(10,0)	1 730	(57)	(3,3)

Ce portefeuille comprend principalement les dépenses consacrées au financement des mesures visant la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Ces dépenses comprennent également l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la conservation des ressources fauniques et de leurs habitats.

Variation par rapport au budget 2022-2023

Les dépenses du portefeuille ont été inférieures de 186 millions de dollars à la prévision. Cet écart s'explique par diverses variations, dont des dépenses plus faibles qu'anticipé à titre de subventions aux entreprises du secteur industriel dans leurs plans de réduction des émissions de GES et à titre d'investissements visant à maximiser l'utilisation efficace de l'énergie et à remplacer l'énergie fossile par l'électricité et d'autres énergies renouvelables. Ces subventions inférieures aux attentes découlent notamment de travaux moins importants qu'anticipé.

Variation par rapport aux résultats réels de 2021-2022

Les résultats réels de 2022-2023 sont comparables à ceux de 2021-2022, affichant une faible décroissance de 57 millions de dollars par rapport aux résultats de l'année précédente.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Autres portefeuilles

Année financière terminée le 31 mars 2023
(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022 (retraités)	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Transferts		68			51	17	33,3
Rémunération		863			843	20	2,4
Fonctionnement		195			231	(36)	(15,6)
Créances douteuses et autres provisions		1			1	—	—
Sous-total	2 419	1 127	(1 292)	(53,4)	1 126	1	0,1
Autres							
Transferts		5 799			5 103	696	13,6
Rémunération		5 131			4 680	451	9,6
Fonctionnement		3 187			2 523	664	26,3
Créances douteuses et autres provisions		364			307	57	18,6
Sous-total	14 725	14 481	(244)	(1,7)	12 613	1 868	14,8
Total	17 144	15 608	(1 536)	(9,0)	13 739	1 869	13,6

Ce groupe inclut les dépenses des 16 autres portefeuilles, lesquels comprennent notamment les programmes des secteurs de la culture, de l'immigration, du tourisme et des ressources naturelles ainsi que les activités du système judiciaire, de la sécurité publique, des relations internationales, du pouvoir législatif et des organismes centraux¹. Ce groupe inclut également les sommes prévues au Fonds de suppléance du portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale. Ces sommes visent à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux des différents portefeuilles. Toutefois, les dépenses réelles financées par le fonds de suppléance sont comptabilisées dans les portefeuilles qui en ont bénéficié.

¹ Ministère des Finances, ministère du Conseil exécutif et Secrétariat du Conseil du trésor.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Autres portefeuilles (suite)

Variation par rapport au budget 2022-2023

Au 31 mars 2023, les dépenses des autres portefeuilles, d'un montant de 15 608 millions de dollars, sont inférieures de 1 536 millions de dollars aux prévisions. La portion attribuable au portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale s'explique notamment par divers recours au Fonds de suppléance afin de pourvoir aux ressources insuffisantes de certains programmes, dont :

- des recours totalisant 327 millions de dollars au bénéfice du portefeuille Emploi et Solidarité sociale en raison principalement d'une hausse non prévue de 219 millions de dollars de l'aide financière de dernier recours et de l'annonce d'une enveloppe supplémentaire de 100 millions de dollars lors du dépôt du budget 2023-2024 destinée au Programme de formations de courte durée pour soutenir les entreprises rencontrant des difficultés de recrutement;
- un recours de 200 millions de dollars au bénéfice du portefeuille Transport et Mobilité durable pour l'aide financière supplémentaire annoncée dans le budget 2023-2024 afin de soutenir la relance du transport collectif;
- un recours de 198 millions de dollars au bénéfice du portefeuille Transport et Mobilité durable se rapportant aux paiements anticipés de subventions, totalisant 500 millions de dollars, pour le transport collectif de la RTC, de l'ARTM et de la STL;
- des recours totalisant 225 millions de dollars au bénéfice du portefeuille Affaires municipales et Habitation se rapportant aux subventions pour supporter la réalisation de 3 000 logements sociaux et abordables au moyen d'un partenariat avec des fonds fiscalisés et Desjardins;
- un recours de 154 millions de dollars au bénéfice du portefeuille Affaires municipales et Habitation se rapportant notamment aux mesures annoncées lors du dépôt du budget 2023-2024 pour accélérer la réalisation et appuyer l'achat et la construction de logements sociaux et abordables.

Variation par rapport aux résultats réels de 2021-2022

Les résultats réels de 2022-2023 sont en croissance de 1 869 millions de dollars par rapport à 2021-2022. D'une part, les résultats réels de 2022-2023 du portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale sont comparables à ceux de 2021-2022. D'autre part, les autres portefeuilles de ce groupe affichent une croissance de 1 868 millions de dollars des dépenses réelles en 2022-2023, occasionnée par la hausse des dépenses de transfert, de rémunération et de fonctionnement.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Autres portefeuilles (suite)

Transferts

La hausse des transferts de 696 millions de dollars en 2022-2023 est le résultat de plusieurs variations réparties au sein des portefeuilles du groupe, dont :

- une augmentation de 101 millions de dollars liée à la croissance de l'aide financière allouée pour les projets d'infrastructures administrés par la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), laquelle relève du portefeuille Finances, notamment les projets relatifs à l'eau potable. La croissance est liée à des travaux admissibles à des subventions plus importants qu'en 2021-2022;
- une augmentation de 114 millions de dollars attribuables à la hausse des dépenses dans le cadre de la mesure pour brancher tous les Québécois à l'Internet haute vitesse, programme administré par le portefeuille Conseil exécutif.

Rémunération

La hausse de 451 millions de dollars des dépenses en rémunération est notamment attribuable aux indexations salariales et aux avancements d'échelon.

Fonctionnement

La hausse des dépenses de fonctionnement de 664 millions de dollars en 2022-2023 résulte de diverses variations réparties au sein des 16 portefeuilles du groupe, dont une hausse de 210 millions de dollars des dépenses du portefeuille Ressources naturelles et Forêts, principalement attribuable à la réévaluation des coûts estimés pour la réhabilitation des sites contaminés.

2. Analyse des écarts (suite)

2.3. Dépenses consolidées (suite)

Service de la dette

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023	Variation par rapport au budget 2022-2023		Résultats réels au 31 mars 2022	Variation par rapport aux résultats réels 2021-2022	
			M\$	%		M\$	%
Service de la dette	8 842	10 058	1 216	13,8	8 640	1 418	16,4

Le service de la dette se compose principalement des intérêts sur la dette ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs¹ des employés des secteurs public et parapublic. La composition du service de la dette est détaillée à la [note 5](#) des états financiers consolidés.

Le service de la dette de 2022-2023, d'un montant de 10 058 millions de dollars, excède de 1 216 millions de dollars la prévision. Cette variation s'explique principalement par la hausse plus importante qu'anticipé des taux d'intérêt.

Par rapport aux résultats réels de 2021-2022, le service de la dette présente une croissance de 1 418 millions de dollars qui s'explique principalement par la croissance du volume moyen des dettes contractées sur les marchés financiers et la hausse des taux d'intérêt.

Cette variation est partiellement compensée par la baisse de 182 millions de dollars du service de la dette relative aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, en raison notamment de la hausse des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds d'amortissement des fonds particuliers des régimes, revenus qui sont présentés en réduction de la dépense.

¹ Il s'agit des intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire et réserve de stabilisation

La Loi sur l'équilibre budgétaire (la Loi) a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement. Elle prévoit que ce dernier ne peut encourir aucun déficit budgétaire, lequel correspond au surplus (déficit) annuel lié aux activités excluant les revenus consacrés au Fonds des générations après l'utilisation de la réserve de stabilisation. Cette réserve est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant nécessaire à l'atteinte de cet équilibre.

Par ailleurs, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué du montant ainsi versé à ce fonds. Les sommes affectées annuellement à la réserve correspondent au montant de l'excédent constaté pour cette année financière, soit un solde budgétaire supérieur à zéro. La réserve n'a aucun impact sur le surplus ou le déficit annuel comptable.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures présentées dans le budget 2023-2024, la Loi a été modernisée pour améliorer la flexibilité dans la détermination de l'équilibre budgétaire, remplacer les règles entourant la résorption du déficit et abolir la réserve de stabilisation. La présente reddition de comptes sur l'équilibre budgétaire est réalisée en conformité avec les dispositions de la Loi en vigueur au 31 mars 2023.

Année financière 2022-2023

En 2021-2022, dans le contexte de la pandémie et afin de réduire graduellement le déficit sans nuire aux services aux Québécois et à la reprise durable de la croissance de l'économie, les dispositions de la Loi qui interdisaient de constater ou de prévoir un déficit budgétaire et celles obligeant à résorber tout déficit ont été suspendues. Ces suspensions sont demeurées effectives en 2022-2023. Leur levée, annoncée lors du discours sur le budget de 2023-2024, a pris effet le 1^{er} avril 2023. Le solde budgétaire représentant les opérations de l'année financière terminée le 31 mars 2023 est déficitaire de 5 635 millions de dollars après la prise en compte de l'affectation d'une somme de 3 082 millions de dollars au Fonds des générations et de l'utilisation du solde de la réserve de stabilisation de 449 millions de dollars.

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Année financière terminée le 31 mars 2023

(en millions de dollars)

	Budget 2022-2023	Résultats réels au 31 mars 2023
Déficit annuel	(3 005)	(3 002)
Revenus du Fonds des générations	(3 445)	(3 082)
Solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation	(6 450)	(6 084)
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	449
Solde budgétaire	(6 450)	(5 635)

3. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

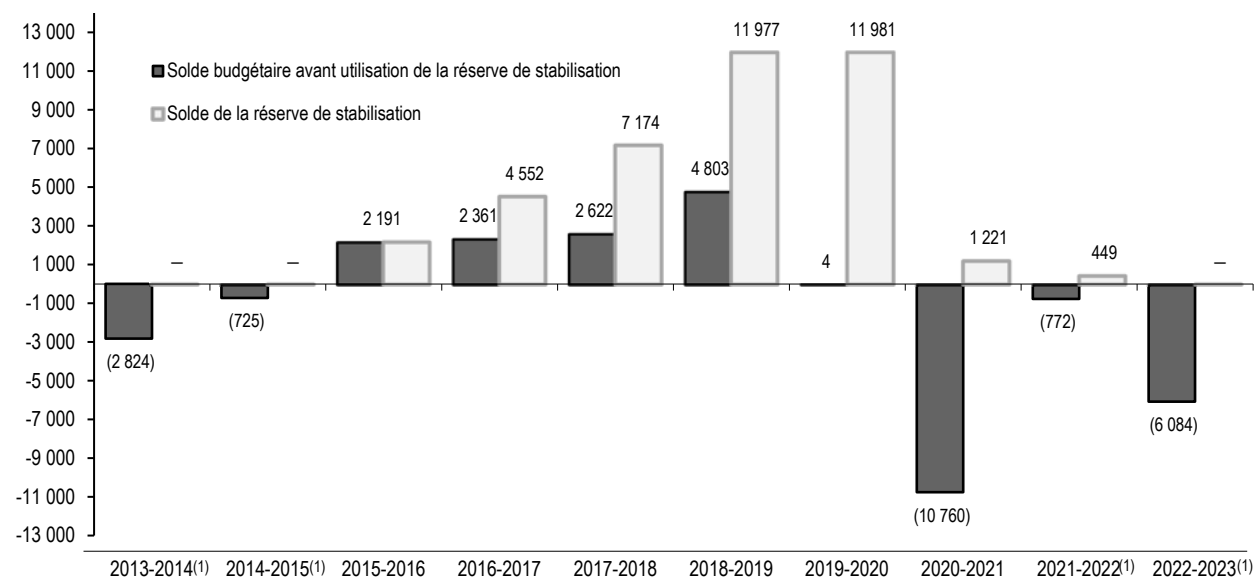
Réserve de stabilisation

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2023	2022
Solde au début	449	1 221
Utilisation de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire	(449)	(772)
Solde à la fin	—	449

Évolution du solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation et du solde de la réserve de stabilisation

(en millions de dollars)



Notes : Sur le plan comptable, la réserve de stabilisation n'a aucun impact sur le surplus (déficit) annuel.

Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire ne comprend pas l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de CPA Canada pour les années précédant son entrée en vigueur. Ainsi, bien que les surplus (déficits) annuels aient été retraités pour tenir compte de l'application de la norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, ces retraitements n'ont pas eu d'incidence sur le solde budgétaire.

(1) Les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire prohibant tout déficit budgétaire ne s'appliquaient pas pour ces années.

Les effets de la crise financière et de la récession mondiale qui ont sévi à partir de 2008-2009 ont détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement jusqu'en 2013-2014. L'année 2014-2015 représente un moment charnière, marquant le début d'une période durant laquelle les soldes budgétaires du gouvernement se sont améliorés de façon continue jusqu'en 2018-2019. Conséquemment, le solde de la réserve de stabilisation a augmenté de 2015-2016 à 2019-2020.

3. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec déclarait l'urgence sanitaire en raison de la pandémie mondiale de COVID-19. Les initiatives pour gérer la crise et relancer l'économie, combinées à l'effet du confinement et des fermetures temporaires d'établissements, ont affecté considérablement les résultats financiers du gouvernement pour les années de 2019-2020 à 2021-2022¹. Cette situation a nécessité le recours à la réserve de stabilisation en 2020-2021 et en 2021-2022 pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire au sens de la Loi.

En 2022-2023, le solde de la réserve de stabilisation de 449 millions de dollars a été utilisé en totalité pour réduire le solde budgétaire déficitaire à 5 635 millions de dollars. Ce déficit s'explique principalement par les mesures mises en place pour aider les Québécois à faire face au coût de la vie.

Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement. L'état de l'évolution du solde du Fonds des générations est présenté à la [note 12](#), « Fonds des générations », des états financiers consolidés.

Dans le budget 2022-2023, les revenus du Fonds des générations étaient estimés à 3 445 millions de dollars. Les revenus réels se sont élevés à 3 082 millions de dollars, soit 363 millions de dollars de moins que prévu. Le solde du fonds atteint 18 911 millions de dollars au 31 mars 2023.

¹ Le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert a également contribué au solde budgétaire déficitaire avant utilisation de la réserve de stabilisation de l'année 2020-2021.

4. Analyse des principales tendances

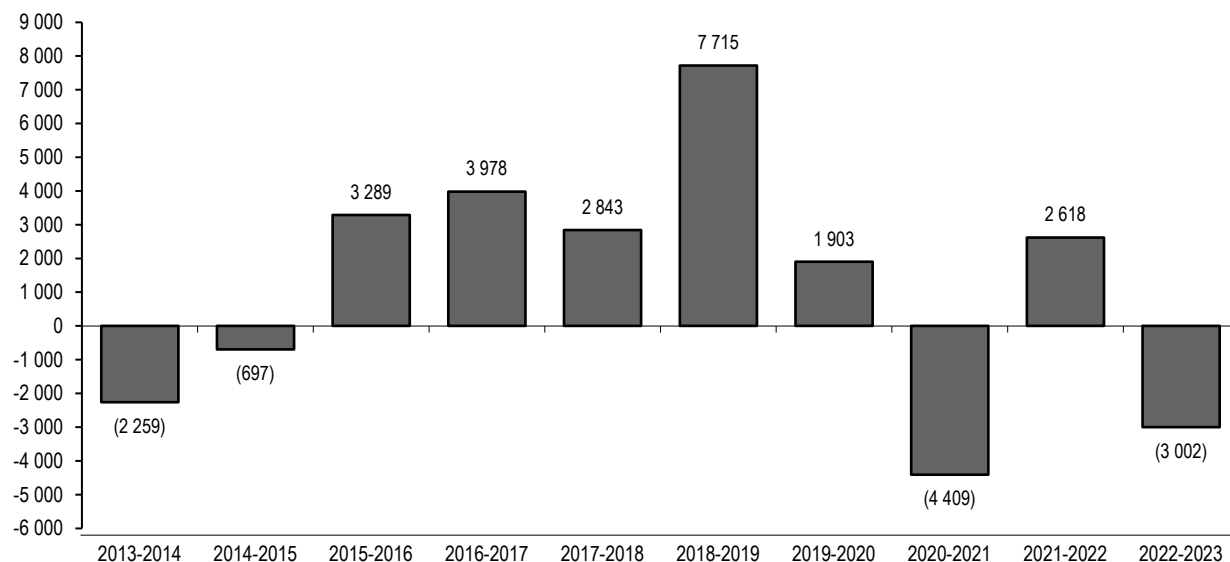
L'analyse des principales tendances présentée dans cette section s'effectue avec les informations financières provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

Les données présentées mettent en perspective les tendances observées au cours des 10 dernières années pour les principales rubriques suivantes¹ :

- les surplus (déficits) annuels;
- les revenus consolidés par source;
- les dépenses consolidées par portefeuilles;
- la valeur comptable nette des immobilisations;
- la dette nette et la dette brute du gouvernement.

Évolution des surplus (déficits) annuels

(en millions de dollars)



Note : Les surplus (déficits) annuels ont été retraités pour tenir compte de l'application de la norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Entre 2013-2014 et 2018-2019, les résultats annuels se sont globalement améliorés, ce qui a permis un retour à une situation de surplus à compter de 2015-2016. Cette évolution a été stimulée, entre autres, par la limitation de la croissance des dépenses de programmes et par un contexte économique favorable. La progression des résultats annuels a pris fin en 2019-2020 en raison d'initiatives ciblées dans le budget et de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des pertes de revenus et des dépenses additionnelles pour le gouvernement. Les finances du gouvernement ont toutefois été plus affectées par les effets négatifs de la pandémie en 2020-2021, ce qui explique le déficit important de 4 409 millions de dollars.

¹ Lorsque les états financiers ont fait l'objet d'un retraitement dans une année financière postérieure, les données retraitées ont été utilisées.

4. Analyse des principales tendances (suite)

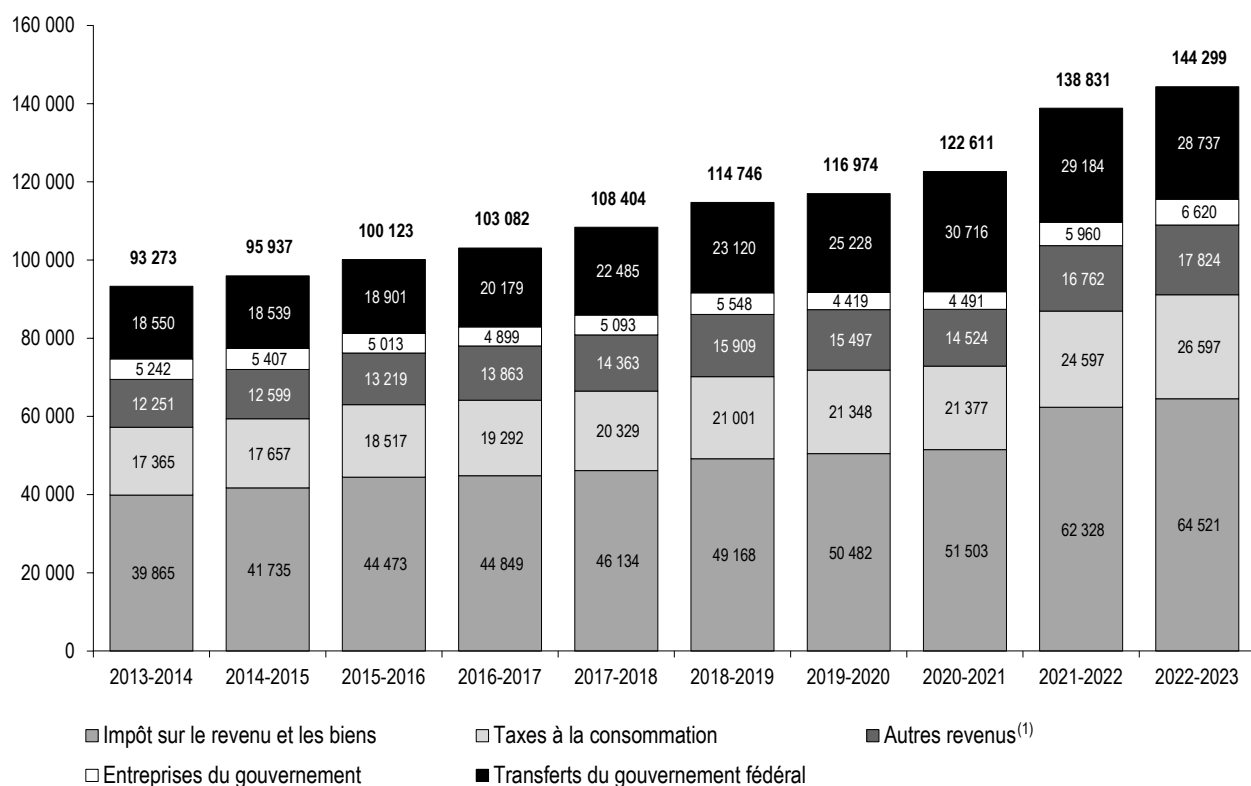
Malgré l'incidence des nombreuses mesures adoptées par le gouvernement pour faire face à l'urgence sanitaire en 2021-2022, les finances du Québec ont profité des effets positifs du rebond économique, notamment stimulées par l'assouplissement des mesures sanitaires, effets qui se sont traduits par un surplus de 2 618 millions de dollars.

En 2022-2023, le gouvernement a enregistré un déficit de 3 002 millions de dollars, principalement attribuable à la mise en place du Bouclier anti-inflation pour aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie, qui a mené à la bonification du montant pour le soutien aux aînés, au versement d'un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie et au plafonnement de l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux à 3 % pour une période de quatre ans.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus consolidés

Revenus par sources
(en millions de dollars)



(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits et permis ainsi que les revenus divers.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 93 273 millions de dollars à 144 299 millions de dollars de 2013-2014 à 2022-2023. Au cours de cette période, la croissance annuelle moyenne a été de 5,0 %, pendant que celle du PIB se situait à 4,5 %. Depuis 2013-2014, les revenus totaux ont été en constante progression.

Après une croissance plus marquée de 13,2 % entre 2020-2021 et 2021-2022 en raison du rebond économique postpandémie, la progression des revenus totaux consolidés a ralenti de 9,3 points de pourcentage en 2022-2023, pour atteindre 3,9 %. Cette progression inférieure à la croissance annuelle moyenne s'explique par le ralentissement économique qui s'est amorcé durant l'année.

Revenus fiscaux – Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont passés de 39 865 millions de dollars en 2013-2014 à 64 521 millions de dollars en 2022-2023. La croissance annuelle moyenne de ces revenus pendant la période a été de 5,5 %, notamment en raison de la hausse du salaire moyen et du nombre d'emplois au Québec.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Revenus fiscaux – Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2013-2014, passant de 17 365 millions de dollars à 26 597 millions de dollars en 2022-2023. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 4,9 % et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail et, particulièrement pour l'année 2022-2023, de la forte inflation, qui a contribué à la hausse marquée des prix des biens et services assujettis aux taxes à la consommation.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 18 550 millions de dollars en 2013-2014 à 28 737 millions de dollars en 2022-2023, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 5,0 %. À l'exception de l'année 2014-2015, où les transferts fédéraux sont demeurés relativement stables, ces revenus ont été en croissance continue jusqu'en 2020-2021 inclusivement.

Entre 2014-2015 et 2020-2021, la croissance est attribuable à la hausse de l'ensemble des catégories de transferts fédéraux et, plus particulièrement pour 2020-2021, aux transferts du gouvernement fédéral effectués afin d'appuyer les provinces dans la mise en place de mesures en lien avec la pandémie de COVID-19 et pour compenser une partie des efforts déployés par le Québec pour atténuer l'incidence financière de la pandémie. La nature ponctuelle de plusieurs de ces mesures de soutien explique la diminution des revenus de transfert en 2021-2022 et en 2022-2023.

Entreprises du gouvernement

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec, de la Société des alcools du Québec et d'Investissement Québec, sont passés de 5 242 millions de dollars en 2013-2014 à 6 620 millions de dollars en 2022-2023, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 2,6 %.

Les revenus des entreprises du gouvernement ont connu une diminution importante en 2019-2020, en raison notamment de l'effet des températures et compte tenu du gain exceptionnel d'Hydro-Québec, en 2018-2019, lié à la cession partielle de la filiale TM4. Ces revenus se sont ensuite maintenus au même niveau en 2020-2021 en raison des incidences de la pandémie, puis ont recommencé à croître en 2021-2022 à la suite de la reprise graduelle des activités, combinée au rebond économique postpandémie. Enfin, la croissance des revenus en 2022-2023 est essentiellement attribuable à la hausse des prix de l'énergie, qui a fait augmenter la valeur des exportations d'Hydro-Québec.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Autres revenus

Les autres revenus sont passés de 12 251 millions de dollars en 2013-2014 à 17 824 millions de dollars en 2022-2023. La croissance annuelle moyenne des autres revenus a été de 4,3 % pendant cette période. Sauf pour les années 2019-2020 et 2020-2021, qui affichent une décroissance, l'évolution des autres revenus reflète une tendance à la hausse relativement régulière.

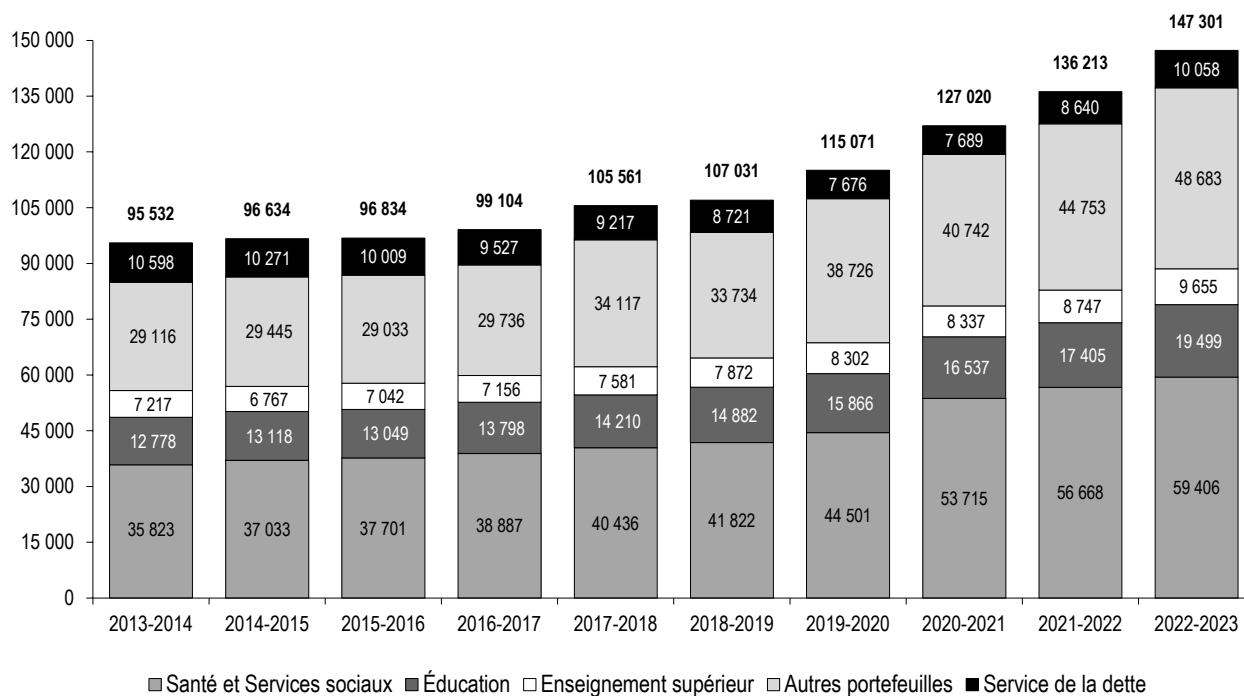
Parmi les facteurs expliquant cette progression depuis 2013-2014, mentionnons :

- la croissance de la vente aux enchères de droits d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec;
- la croissance des revenus du Fonds des générations, notamment les revenus sur les placements de portefeuille;
- la croissance des revenus provenant des droits d'immatriculation;
- la croissance des revenus provenant des ressources minières;
- la hausse des revenus liés aux contributions des usagers des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses consolidées

Dépenses par portefeuilles
(en millions de dollars)



Note : Les dépenses par portefeuilles ont été retraitées pour tenir compte de l'application de la norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Dépenses par portefeuilles

(en pourcentage des dépenses consolidées)

Portefeuilles	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Santé et Services sociaux	37,5	38,3	38,9	39,2	38,3	39,1	38,7	42,3	41,6	40,3
Éducation	13,4	13,6	13,5	14,0	13,5	13,9	13,7	13,0	12,8	13,2
Enseignement supérieur	7,6	7,0	7,3	7,2	7,2	7,4	7,2	6,6	6,4	6,6
Autres portefeuilles	30,4	30,5	30,0	30,0	32,3	31,5	33,7	32,0	32,9	33,1
Service de la dette	11,1	10,6	10,3	9,6	8,7	8,1	6,7	6,1	6,3	6,8

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a enregistré une augmentation de 51 769 millions de dollars de 2013-2014 à 2022-2023, passant de 95 532 millions de dollars à 147 301 millions de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 4,9 %. Par ailleurs, la part des dépenses consolidées consacrées au portefeuille Santé et Services sociaux s'est accrue de 2,8 points de pourcentage au cours de la période de référence, alors que celle consacrée au service de la dette a diminué de 4,3 points de pourcentage.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Portefeuille Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux sont en constante progression depuis 2013-2014, affichant une croissance annuelle moyenne de 5,8 % entre 2013-2014 et 2022-2023, comparativement à 4,9 % pour les dépenses consolidées. Cela reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de ce portefeuille, qui sont passées de 37,5 % en 2013-2014 à 40,3 % en 2022-2023. La croissance a été plus prononcée pour la période allant de 2019-2020 à 2022-2023, en raison principalement des dépenses additionnelles allouées au système de santé pour gérer la pandémie. Durant cette période, les dépenses ont crû selon une moyenne annuelle de 9,2 %, en comparaison de 8,3 % pour le total des dépenses consolidées.

Portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur

Les dépenses des portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur affichent respectivement une croissance annuelle moyenne de 4,8 % et de 3,3 % sur la période de référence, soit une croissance inférieure à celle du total des dépenses consolidées de 4,9 %. Conséquemment, la proportion des dépenses consacrées à ces portefeuilles a légèrement diminué entre 2013-2014 et 2022-2023, passant de 13,4 % à 13,2 % pour l'éducation et de 7,6 % à 6,6 % pour l'enseignement supérieur.

Néanmoins, de 2021-2022 à 2022-2023, la croissance des dépenses de ces deux portefeuilles, soit 12,0 % en éducation et 10,4 % en enseignement supérieur, a été plus prononcée que la croissance annuelle moyenne des dépenses consolidées de 8,1 %. Cette situation s'explique notamment, pour le portefeuille Éducation, par les indexations salariales, par les avancements d'échelon, les provisions salariales, l'accroissement de l'effectif enseignant en lien avec la hausse du nombre d'élèves et par la hausse du coût du transport scolaire. Pour le portefeuille Enseignement supérieur, la croissance est attribuable, entre autres, aux indexations salariales, aux avancements d'échelon, aux provisions salariales et à une hausse des subventions aux universités privées pour améliorer la diplomation aux études supérieures, ainsi qu'au programme de bourses Perspective Québec, en vigueur depuis l'automne 2022.

Globalement, l'évolution des proportions démontre que le niveau de dépenses consacrées aux portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur est resté relativement stable au fil des années.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Autres portefeuilles

Les dépenses des autres portefeuilles, qui sont au nombre de 22, ont augmenté selon un taux de croissance annuel moyen de 5,9 % au cours de la période de référence, soit une progression quasi équivalente à celle du portefeuille Santé et Services sociaux (5,8 %) et plus forte que celles des portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur (4,8 % et 3,3 %). L'augmentation de 2,7 points de pourcentage des dépenses des autres portefeuilles au cours des dernières années s'explique notamment par les éléments suivants :

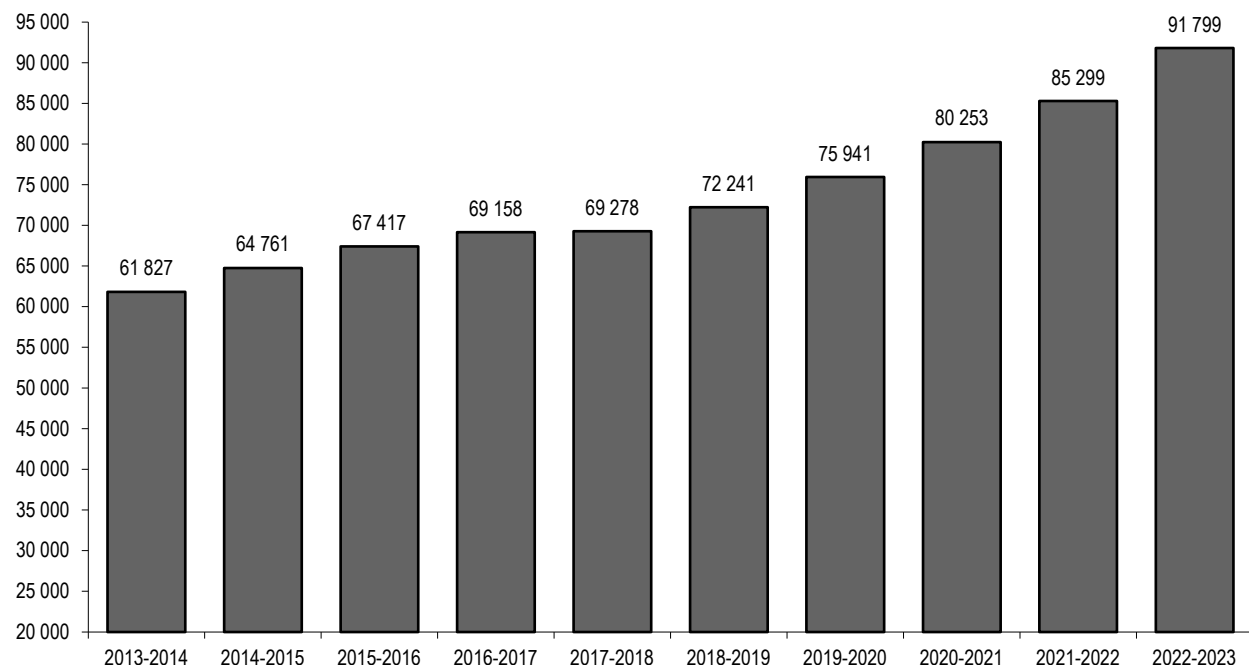
- la mise en place, en 2021-2022 et en 2022-2023, de mesures pour aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie, dont le versement de montants ponctuels et la bonification du montant pour le soutien aux aînés (portefeuille Emploi et Solidarité sociale);
- la croissance des dépenses liées aux sommes investies dans l'amélioration, le développement et l'entretien du réseau routier et dans les systèmes de transport (portefeuille Transports et Mobilité durable);
- la croissance des dépenses allouées aux affaires municipales et à l'habitation, notamment pour améliorer l'accès au logement et pour contribuer à la réfection et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout, ainsi qu'aux travaux d'assainissement des eaux usées municipales dans toutes les régions du Québec (portefeuille Affaires municipales et Habitation);
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde (portefeuille Famille);
- l'accroissement des mesures de protection de l'environnement, de développement durable et de lutte contre les changements climatiques (portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs).

Service de la dette

Entre 2013-2014 et 2019-2020, le service de la dette a constamment diminué pour ensuite connaître une légère hausse de 0,2 % en 2020-2021, suivie d'augmentations marquées de 12,4 % en 2021-2022 puis de 16,4 % en 2022-2023. Ces augmentations s'expliquent principalement par la hausse des taux d'intérêt. Malgré ces hausses, la diminution annuelle moyenne du service de la dette s'établit à 0,6 % pour l'ensemble de la période de référence, et la part des dépenses consacrées au service de la dette est passée de 11,1 % en 2013-2014 à 6,8 % en 2022-2023.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations (en millions de dollars)



Note : Les valeurs comptables nettes ont été retraitées pour tenir compte de l'application de la norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories, dont les réseaux complexes, qui sont composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières et qui représentent 33,5 % de la valeur comptable nette totale de celles-ci au 31 mars 2023.

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 6 500 millions de dollars au cours de la dernière année, passant de 85 299 millions de dollars au 31 mars 2022 à 91 799 millions de dollars au 31 mars 2023. Cette augmentation démontre que les investissements en immobilisations sont plus importants que l'amortissement associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures présentées dans le budget 2023-2024, certaines dispositions de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations ont été modifiées afin que le Québec axe sa reddition de comptes sur la dette nette à compter du 1^{er} avril 2023 (voir l'[indicateur 5](#) à la page 60). La présente reddition de comptes sur la dette brute est réalisée en conformité avec les dispositions de la loi en vigueur au 31 mars 2023.

Dette brute du gouvernement

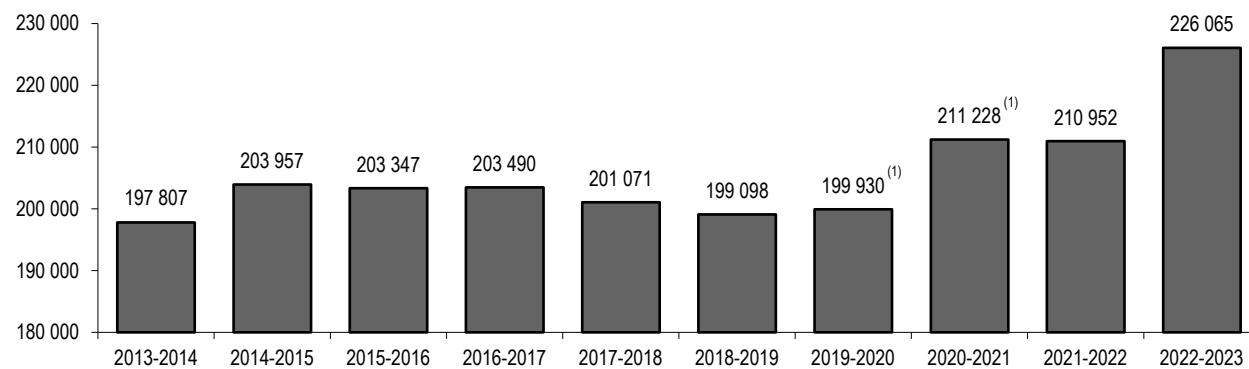
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2023	2022
	(données reclassées)	
Dettes	257 111	237 351
Plus : Titres autodétenus par le gouvernement du Québec	15 573	20 841
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	10 684	3 831
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	6 785	9 457
Moins : Fonds des générations	(18 911)	(15 829)
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts (solde avant compensation des titres autodétenus)	(31 735)	(32 134)
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	(11 209)	(5 418)
Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	228 298	218 099
Moins : Emprunts réalisés par anticipation	(2 233)	(7 147)
Dette brute	226 065	210 952
En % du PIB nominal	41,4 %	41,9 %

Note : Le calcul de la dette brute au 31 mars 2023 tient compte de l'application prospective des modifications comptables portant sur le traitement des instruments financiers (voir la [note 3](#) des états financiers consolidés). Ainsi, au 31 mars 2022, la valeur de la dette brute calculée avant les gains (pertes) de change reportés demeure inchangée, mais sa composition a été modifiée pour tenir compte des changements de présentation apportés à l'état consolidé de la situation financière.

Évolution de la dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)



(1) La dette brute au 31 mars 2020 et au 31 mars 2021 a été augmentée respectivement de 1 138 M\$ et de 1 156 M\$ afin d'exclure des emprunts réalisés par anticipation certaines sommes détenues pour des entités exclues du périmètre comptable du gouvernement.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Augmentation de la dette brute du 31 mars 2013 au 31 mars 2023

La dette brute au 31 mars 2013 s'établissait à 191 866 millions de dollars. Elle s'élève à 226 065 millions de dollars au 31 mars 2023. Ainsi, pour les années financières de 2013-2014 à 2022-2023, la dette brute du gouvernement a augmenté de 34 199 millions de dollars. Cette augmentation s'explique par :

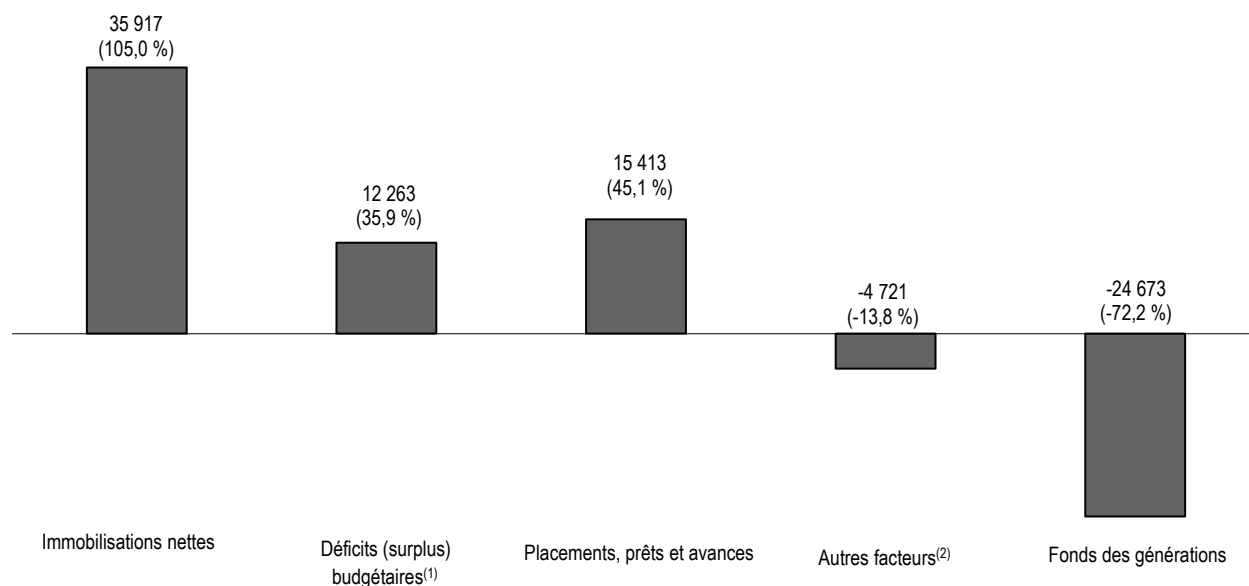
- des investissements de 35 917 millions de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des placements, prêts et avances de 15 413 millions de dollars, dont certains effectués à l'intention des entreprises du gouvernement;
- des déficits budgétaires cumulés de 12 263 millions de dollars.

L'augmentation de la dette brute est atténuée par :

- les versements au Fonds des générations, qui ont fait diminuer la dette brute de 24 673 millions de dollars;
- la variation des autres facteurs, qui ont fait diminuer la dette brute de 4 721 millions de dollars.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du 31 mars 2013 au 31 mars 2023

(en millions de dollars)



(1) Pour les fins d'établissement des facteurs de croissance de la dette brute, les déficits (surplus) budgétaires ont été établis à partir des déficits (surplus) annuels retraités établis à la page 43, diminués des revenus du Fonds des générations.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres postes comme les débiteurs et les créditeurs, frais à payer et autres provisions.

4. Analyse des principales tendances (suite)

Surplus (besoins) financiers nets et opérations de financement

Les surplus ou besoins financiers nets représentent l'écart entre les encaissements et les déboursés du gouvernement. Plus précisément, c'est le niveau de liquidités dont le gouvernement dispose ou dont il a besoin au cours d'une année financière après avoir effectué toutes ses activités. Ils prennent en compte :

- les variations des surplus (déficits) annuels;
- les ressources ou les besoins découlant notamment d'acquisitions ou de dispositions d'immobilisations, de placements, de prêts et d'avances, ainsi que d'autres activités comme le paiement des crédateurs et des frais courus et la perception des débiteurs.

Le principal objectif de l'établissement des surplus ou des besoins financiers nets est d'alimenter le plus justement possible le ministère des Finances pour qu'il prenne les décisions en ce qui a trait aux changements à apporter aux emprunts du gouvernement.

Généralement, l'incidence des surplus ou des besoins financiers nets sur la dette brute varie dans le même sens, c'est-à-dire qu'une augmentation des besoins financiers nets nécessite le recours à des emprunts et, conséquemment, augmente la dette brute. Un surplus financier net conduit plutôt à un remboursement d'emprunts, qui fait diminuer la dette brute.

Les opérations de financement font état des emprunts contractés (remboursés) et de la trésorerie générée (utilisée) durant l'année financière pour effectuer toutes les activités du gouvernement.

Surplus (besoins) financiers nets et opérations de financement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2023	2022
		(données retraitées)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	(4 698)	3 487
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placements ⁽¹⁾	5 011	(2 892)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(11 445)	(9 584)
Surplus (besoins) financiers nets	(11 132)	(8 989)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement ⁽¹⁾	11 146	7 161
Variation des flux de trésorerie au cours de l'année financière	(14)	1 828
Opérations de financement	11 132	8 989

Note : Ces informations financières tiennent compte de l'application prospective des modifications comptables portant sur le traitement des instruments financiers (voir la [note 3](#) des états financiers consolidés). Ainsi, certaines informations ont été modifiées pour tenir compte des changements de présentation à l'état consolidé des flux de trésorerie.

- (1) Les flux de trésorerie utilisés pour les activités de placements incluaient des rachats de titres par anticipation de 6 250 M\$ au 31 mars 2023 (aucun rachat de titres au 31 mars 2022), ainsi que les activités de placements liées à la gestion de la trésorerie de 28 M\$ au 31 mars 2023 (1 592 M\$ au 31 mars 2022) dont l'échéance à l'acquisition était de 3 à 12 mois. Ce dernier élément a fait l'objet d'un retraitement au 31 mars 2022. Aux fins des surplus (besoins) financiers nets et des opérations de financement, ces opérations sont présentées dans les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés du gouvernement¹.

Le gouvernement du Québec présente 11 indicateurs inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public propose dans un énoncé de pratiques recommandées. Ces indicateurs visent à mesurer la durabilité, la flexibilité et la vulnérabilité d'un gouvernement.

- La durabilité fait référence à la mesure dans laquelle le gouvernement peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie.
- La flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures.
- La vulnérabilité est la mesure dans laquelle le gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

¹ Lorsque les états financiers ont fait l'objet d'un redressement dans une année financière postérieure, les données redressées ont été utilisées.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Évolution des indicateurs au cours des 5 dernières années (en pourcentage)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Évolution sur 5 ans ⁽¹⁾
Durabilité							
1. Actifs / Passifs	57,9	59,2	61,9	63,8	65,7	66,5	 
2. Dette brute / Revenus totaux	185,5	173,5	170,9	172,3	151,9	156,7	 
3. Dépenses par portefeuilles / Dépenses consolidées							
3a. Dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux / Dépenses consolidées	38,3	39,1	38,7	42,3	41,6	40,3	 s. o.
3b. Dépenses du portefeuille Éducation / Dépenses consolidées	13,5	13,9	13,7	13,0	12,8	13,2	 s. o.
3c. Dépenses du portefeuille Enseignement supérieur / Dépenses consolidées	7,2	7,4	7,2	6,6	6,4	6,6	 s. o.
3d. Dépenses du service de la dette / Dépenses consolidées	8,7	8,1	6,7	6,1	6,3	6,8	 s. o.
3e. Dépenses des autres portefeuilles / Dépenses consolidées	32,3	31,5	33,7	32,0	32,9	33,1	 s. o.
4. Dette brute / PIB	48,0	45,3	43,5	46,8	41,9	41,4	 
5. Dette nette / PIB	45,9	42,9	40,9	43,1	39,1	38,3	 
6. Dette représentant les déficits cumulés / PIB	29,2	26,3	24,2	24,9	21,6	21,1	 
7. Dépenses consolidées / PIB	23,0	22,4	23,4	26,4	25,3	25,2	 
Flexibilité							
8. Service de la dette / Revenus totaux	8,5	7,6	6,6	6,3	6,2	7,0	 
9. Valeur comptable nette des immobilisations / Coût immobilisations	56,0	55,9	55,9	56,3	56,6	57,1	 
10. Revenus autonomes / PIB	20,5	20,8	20,0	20,4	21,8	21,2	 
Vulnérabilité							
11. Transferts du gouvernement fédéral / Revenus totaux	20,7	20,1	21,6	25,1	21,0	19,9	 
 Tendance à la hausse de l'indicateur  Tendance à la baisse de l'indicateur  Évolution favorable  Évolution défavorable							

(1) La tendance (hausse ou baisse) est déterminée en comparant les valeurs les plus éloignées de la période de référence, soit celles de 2022-2023 et celles de 2017-2018.

Dans la présente section, les produits intérieurs bruts (PIB) utilisés correspondent aux PIB nominaux établis en date du 8 novembre 2023. Lorsque cela est applicable, les PIB des années de référence sont redressés aux fins du calcul des indicateurs.

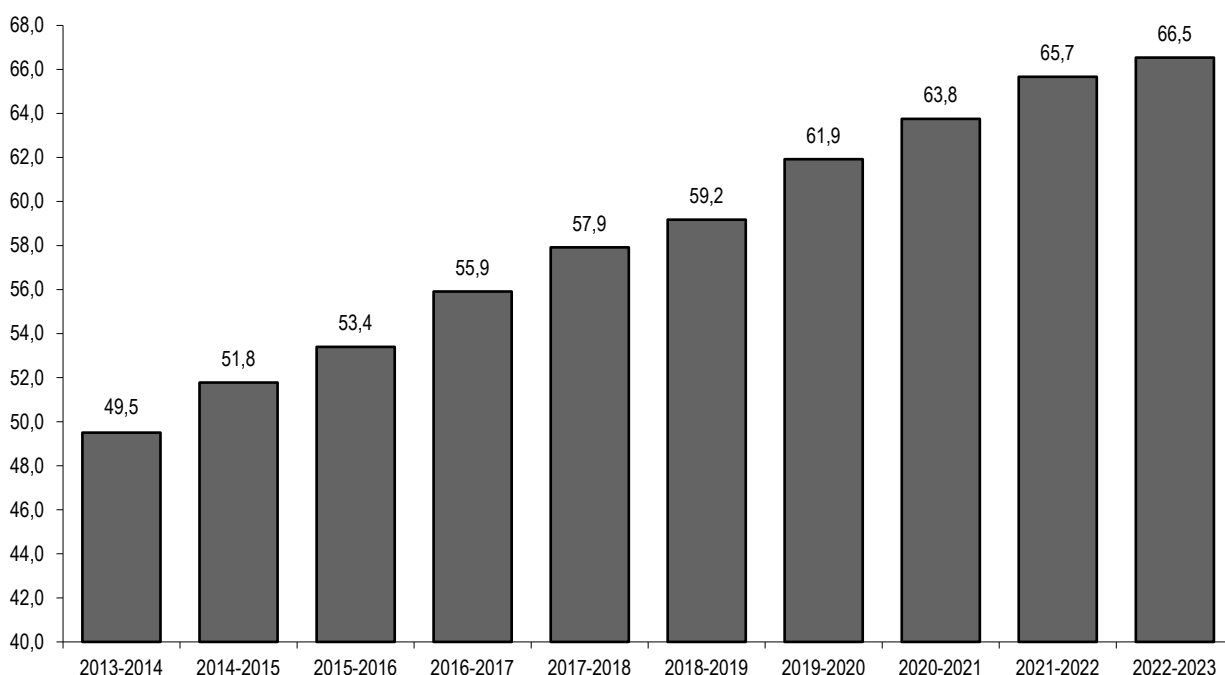
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Les actifs par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des passifs. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

Actifs financiers et non financiers

(en pourcentage du total des passifs)



Note : Les ratios ont été retraités pour tenir compte de l'application de la norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et des changements de présentation de postes dans l'état consolidé de la situation financière à la suite de l'application des nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers.

Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 49,5 % en 2013-2014. Il s'établit à 66,5 % au 31 mars 2023. Compte tenu du déficit cumulé, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, une amélioration du ratio est observée et démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs. Par ailleurs, au cours des dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'immobilisations.

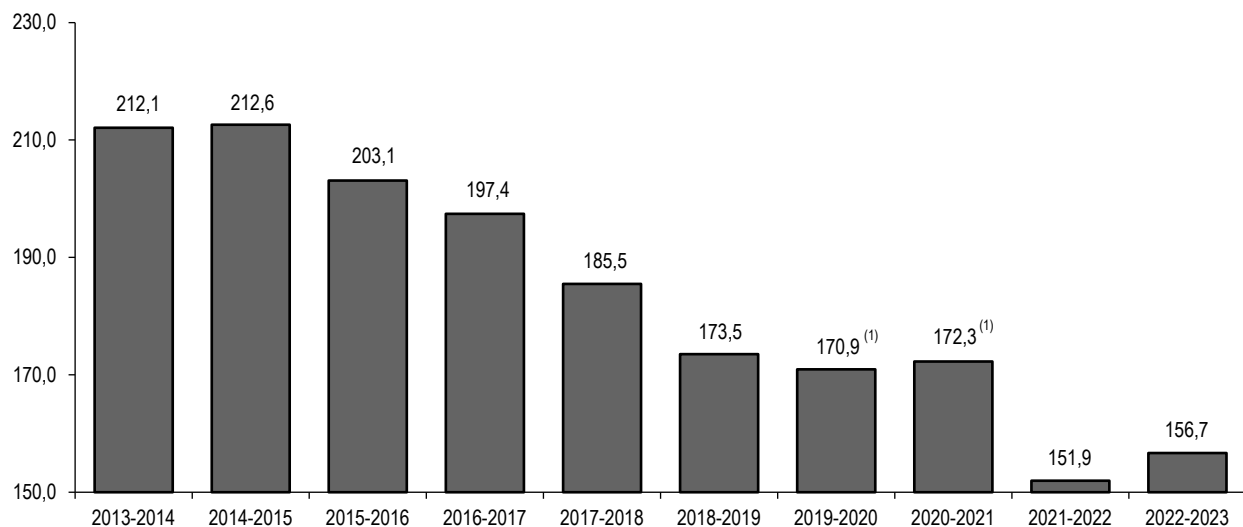
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 2 : La dette brute par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage des revenus totaux)



(1) La dette brute au 31 mars 2020 et au 31 mars 2021 a été augmentée respectivement de 1 138 M\$ et de 1 156 M\$ afin que certaines sommes détenues pour des entités exclues du périmètre comptable du gouvernement soient exclues des emprunts réalisés par anticipation.

Entre 2013-2014 et 2021-2022, l'évolution du ratio montre une décroissance soutenue, celui-ci passant de 212,1 % à 151,9 %. Cette décroissance signifie que les revenus augmentent à un rythme plus rapide que la dette. La baisse plus marquée du ratio en 2021-2022 s'explique par une croissance importante de 13,2 % des revenus totaux, découlant essentiellement des effets du rebond économique, comparativement à une décroissance de 0,1 % de la dette brute pour la même période.

En 2022-2023, le ratio affiche une hausse de 4,8 points de pourcentage s'expliquant par un bond de 7,2 % de la dette brute, alors que les revenus totaux ont augmenté de façon moins importante pour la même période, soit de 3,9 %. Cette évolution plus marquée de la dette brute s'explique notamment par l'incidence du déficit annuel, ce dernier étant influencé par les mesures mises en place pour lutter contre l'inflation et par la croissance des investissements en immobilisations, notamment dans le réseau de la santé et de l'éducation.

Indicateur 3 : Les dépenses par portefeuilles par rapport aux dépenses consolidées

Cet indicateur, présenté à la section 4, « Analyse des principales tendances » (page 48), illustre l'évolution de la répartition des dépenses consolidées du gouvernement entre les portefeuilles.

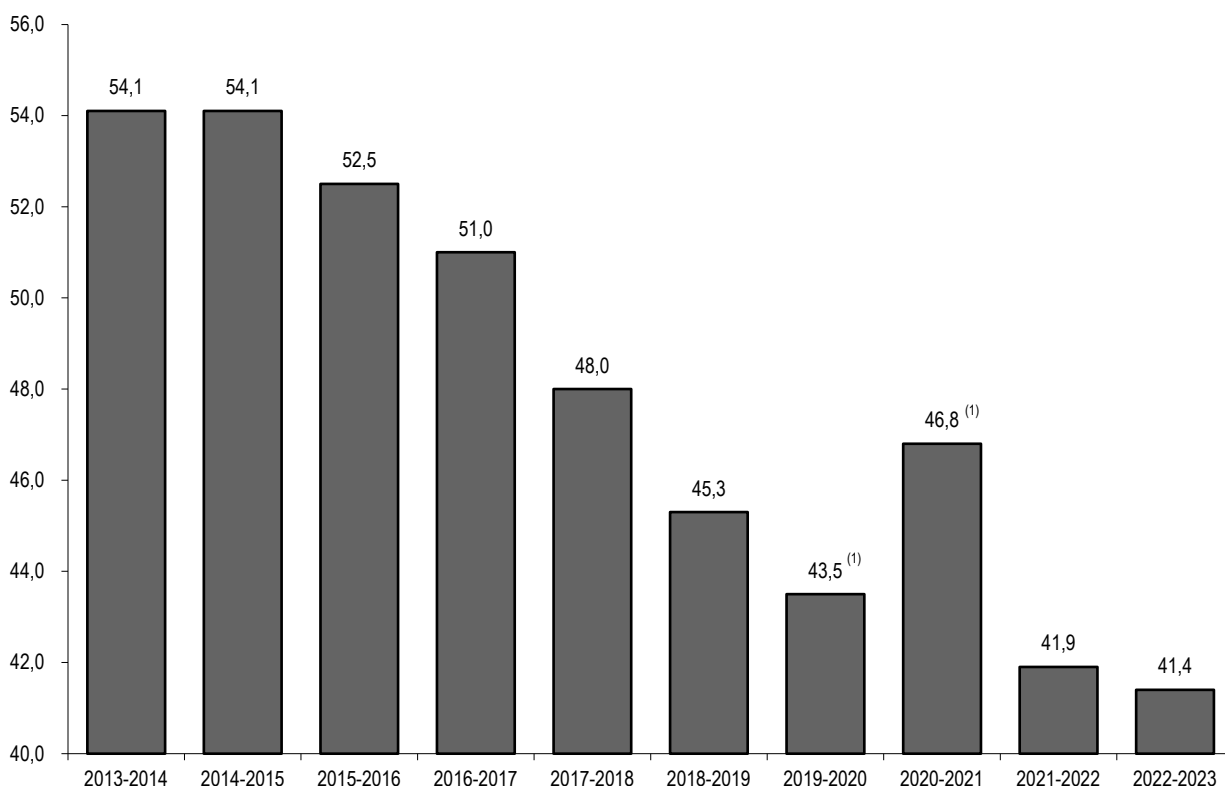
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : La dette brute par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de celui-ci, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage du PIB)



(1) La dette brute au 31 mars 2020 et au 31 mars 2021 a été augmentée respectivement de 1 138 M\$ et de 1 156 M\$ afin que certaines sommes détenues pour des entités exclues du périmètre comptable du gouvernement soient exclues des emprunts réalisés par anticipation.

Le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'est maintenu pour 2013-2014 et 2014-2015 et a par la suite diminué graduellement jusqu'en 2019-2020, atteignant un creux à 43,5 %. L'augmentation du ratio de 3,3 points de pourcentage en 2020-2021, lui faisant atteindre 46,8 %, s'explique par une hausse de la dette pour faire face à la pandémie et par un recul du PIB occasionné par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques. Par la suite, la forte croissance du PIB en 2021-2022, occasionnée principalement par le rebond économique à la suite des assouplissements sanitaires, a permis de diminuer ce ratio à un niveau inférieur à ce qu'il était avant la pandémie. Le ratio a continué de baisser en 2022-2023 malgré une hausse de la dette brute de 7,2 %, car le PIB a crû de 8,4 % en raison d'une vigueur économique soutenue depuis le rebond entamé en 2021-2022. Le ratio a atteint 41,4 % pour 2022-2023, soit le niveau le plus bas sur la période de référence.

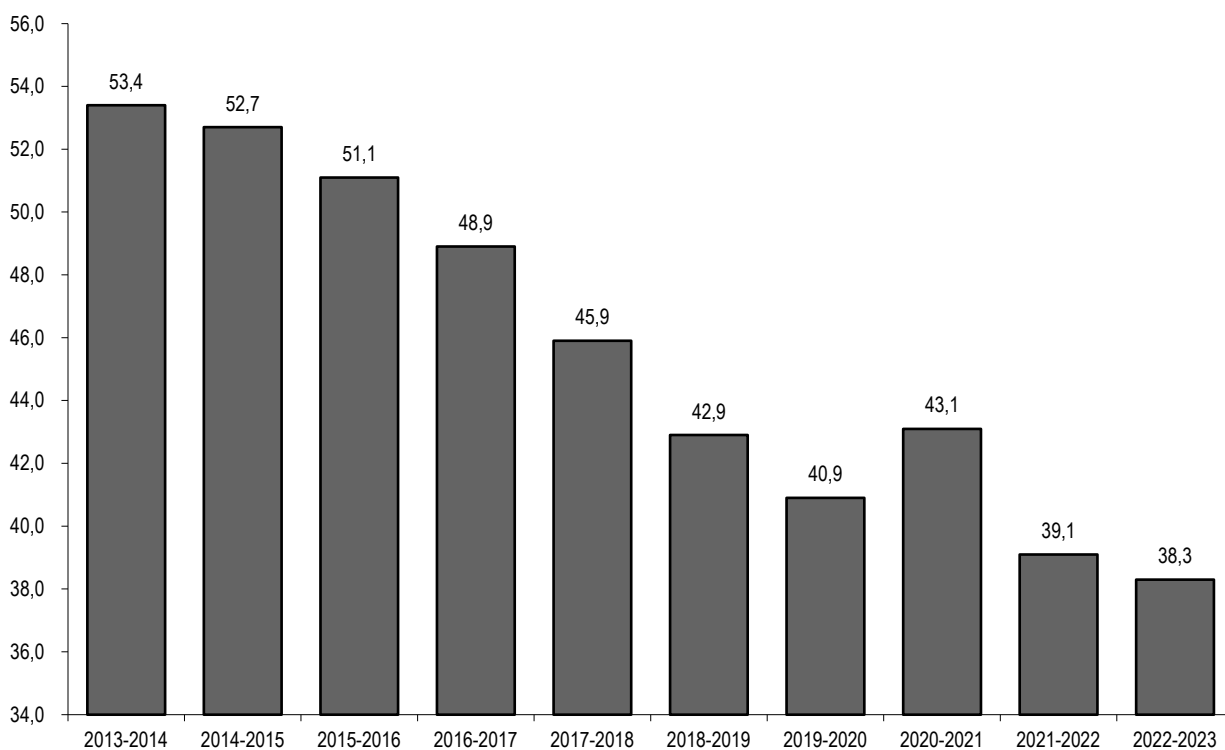
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : La dette nette par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette nette du gouvernement et sa capacité de la payer, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio signifie que la dette du gouvernement fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur l'économie. Inversement, une hausse peut amener le gouvernement à prendre des mesures pour diminuer le fardeau de la dette, par exemple en haussant les impôts ou en réduisant ses dépenses de portefeuille pour assumer les frais d'intérêt.

Dette nette

(en pourcentage du PIB)



Note : Les ratios ont été retraités pour tenir compte de l'application de la norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Le ratio de la dette nette par rapport au PIB a été en décroissance entre 2013-2014 et 2019-2020, atteignant un creux à 40,9 %. L'augmentation du ratio de 2,2 points de pourcentage en 2020-2021, celui-ci atteignant ainsi 43,1 %, s'explique par une hausse de la dette pour faire face à la pandémie et par un recul du PIB occasionné par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques. La forte croissance du PIB en 2021-2022, occasionnée principalement par le rebond économique à la suite des assouplissements sanitaires, a permis de diminuer ce ratio à un niveau inférieur à ce qu'il était avant la pandémie. Le ratio a continué de baisser en 2022-2023, malgré une hausse de la dette nette de 6,1 % due à une augmentation de 8,4 % du PIB, laquelle s'explique par une vigueur économique soutenue depuis le rebond de 2021-2022. Le ratio a donc atteint 38,3 % pour 2022-2023, soit le niveau le plus bas sur la période de référence. Enfin, le gouvernement s'est fixé l'objectif de réduire le poids de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038.

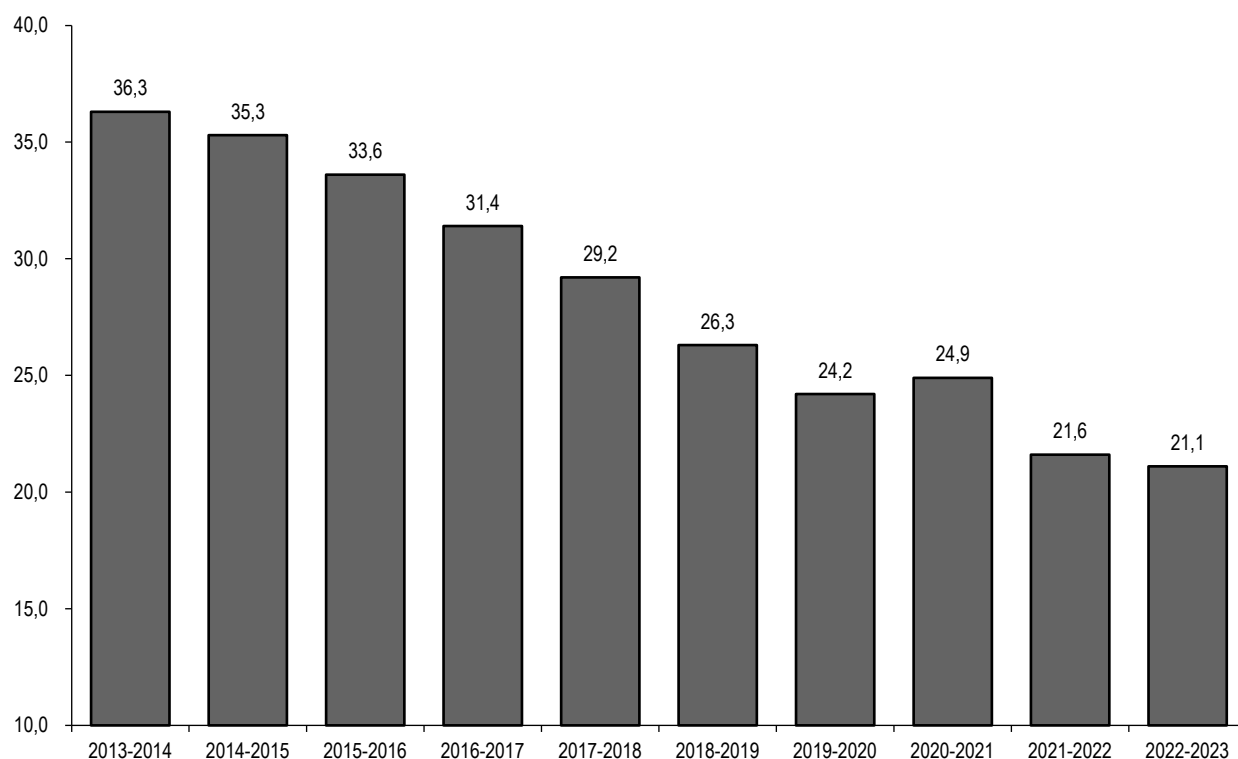
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur met en relation la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement, qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés

(en pourcentage du PIB)



Note : La dette représentant les déficits cumulés correspond aux déficits cumulés avant la prise en compte de la réserve de stabilisation. Les ratios ont été retraités pour tenir compte de l'application de la norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

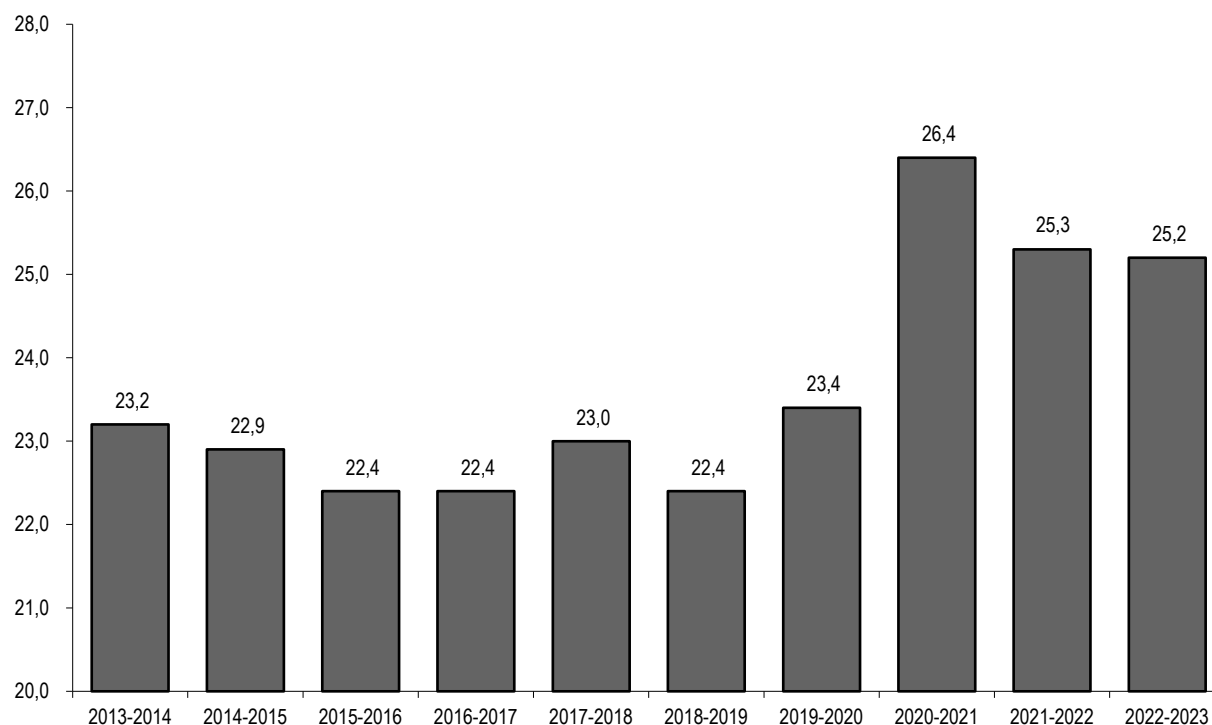
Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB a diminué graduellement de 2013-2014 à 2019-2020, passant de 36,3 % à 24,2 %. Il a ensuite augmenté de 0,7 point de pourcentage, pour atteindre 24,9 % au 31 mars 2021. Cette augmentation du ratio par rapport à 2019-2020 s'explique par le déficit de l'année financière 2020-2021 et par un recul du PIB occasionné par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques. La forte croissance du PIB en 2021-2022, occasionnée principalement par le rebond économique à la suite des assouplissements sanitaires, a permis de diminuer ce ratio à un niveau inférieur à ce qu'il était avant la pandémie. Enfin, en 2022-2023, l'importante croissance du PIB de 8,4 % a permis d'abaisser ce ratio à 21,1 %, lui faisant ainsi atteindre le niveau le plus bas sur la période de référence.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Les dépenses consolidées (excluant le service de la dette) par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer la croissance des dépenses du gouvernement à celle de l'économie au fil des années. Une baisse (hausse) de cet indicateur signifie que les dépenses augmentent moins (plus) rapidement que l'économie. L'indicateur illustre l'évolution de l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses consolidées (excluant le service de la dette) (en pourcentage du PIB)



Entre 2013-2014 et 2019-2020, le ratio des dépenses consolidées par rapport au PIB s'est maintenu, oscillant entre 22,4 % et 23,4 %. En 2020-2021, ce ratio a fait un bond important, pour atteindre un sommet à 26,4 %, en raison de la croissance élevée des dépenses. Cette croissance s'explique principalement par les coûts ponctuels relatifs à la pandémie de COVID-19 combinés à la baisse du PIB occasionnée par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques.

De 2021-2022 à 2022-2023, le ratio a diminué de 0,1 point de pourcentage, atteignant 25,2 %. Pour ces deux années, la diminution s'explique par une croissance du PIB supérieure à l'augmentation des dépenses. La croissance du PIB est liée au rebond de l'économie ayant débuté en 2021-2022, suivant la levée de l'urgence sanitaire. L'augmentation des dépenses s'explique par les coûts ponctuels inhérents à l'urgence sanitaire, dont ceux pour le soutien du système de santé, et par les mesures mises en place pour aider la population à faire face à la hausse du coût de la vie.

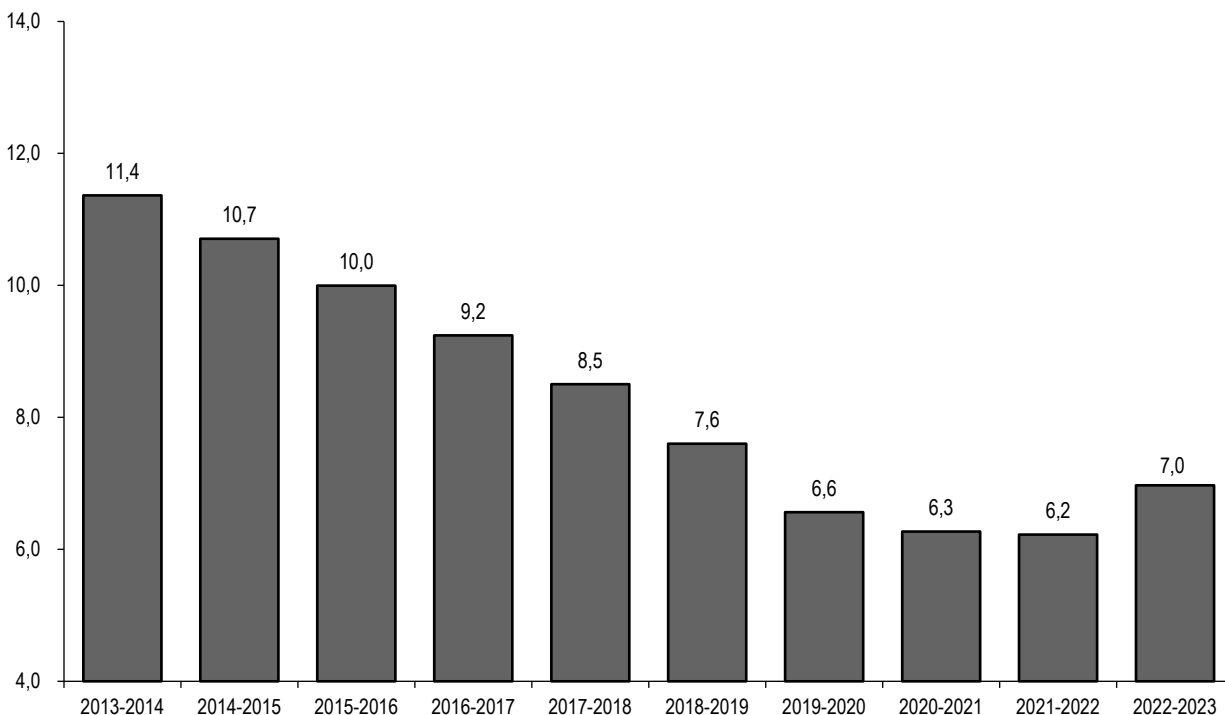
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une diminution de ce ratio dans le temps indique qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses des autres portefeuilles.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus totaux)



Dans l'ensemble, la part des revenus consacrée au service de la dette a diminué depuis 2013-2014, passant de 11,4 % à 6,2 % en 2021-2022, mais elle a connu un rebond en 2022-2023, pour atteindre 7,0 %. Cette augmentation s'explique notamment par une croissance de 16,4 % du service de la dette, supérieure à l'augmentation de 3,9 % des revenus totaux. La croissance du service de la dette découle de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de 7,2 % de la dette brute durant la dernière année financière.

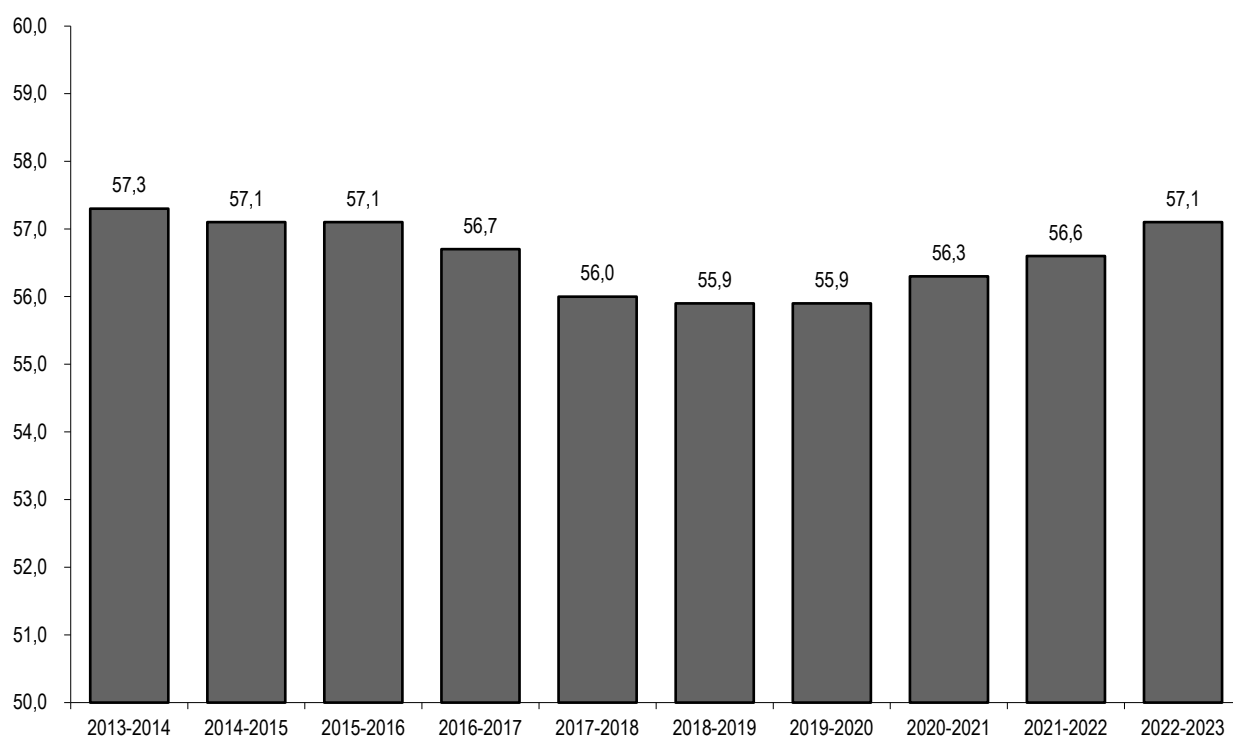
5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 9 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport à leur coût

Cet indicateur nous renseigne sur la mesure dans laquelle l'estimation de la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses biens et services dans l'avenir. Une hausse de ce ratio indique que, en moyenne, l'âge des immobilisations est moins élevé, et donc que leur durée de vie utile restante est plus grande. Les immobilisations peuvent alors être utilisées plus longtemps avant de devoir être remplacées.

Valeur comptable nette des immobilisations

(en pourcentage du coût des immobilisations)



Note : Les ratios ont été retraités pour tenir compte de l'application de la norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

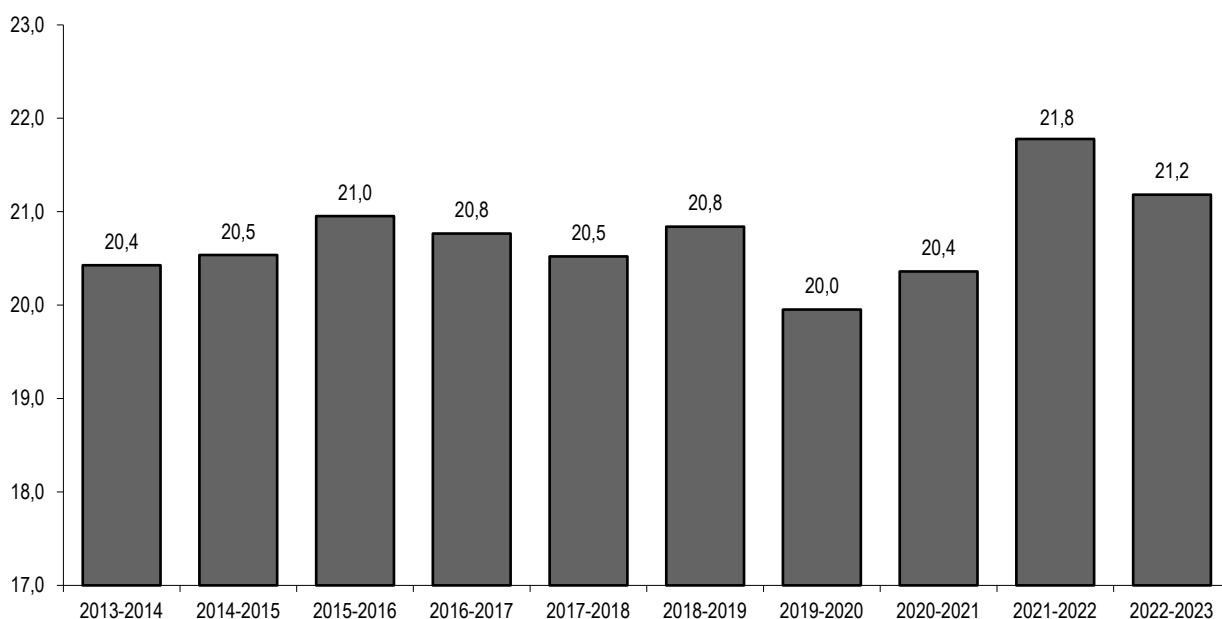
L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a diminué graduellement entre 2013-2014 et 2018-2019, pour atteindre un creux de 55,9 % au 31 mars 2019. À la suite de cette baisse, le ratio s'est maintenu en 2019-2020 puis a augmenté, pour atteindre 57,1 % en 2022-2023. Malgré les variations constatées, ce ratio demeure relativement stable, oscillant entre 55,9 % et 57,3 % sur la période de référence de 10 ans.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 10 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une diminution de ce ratio tend à indiquer que plus de richesse créée reste directement à la disposition des contribuables, alors qu'une augmentation tend à indiquer une réduction de la flexibilité du gouvernement quant aux revenus futurs.

Revenus autonomes (en pourcentage du PIB)



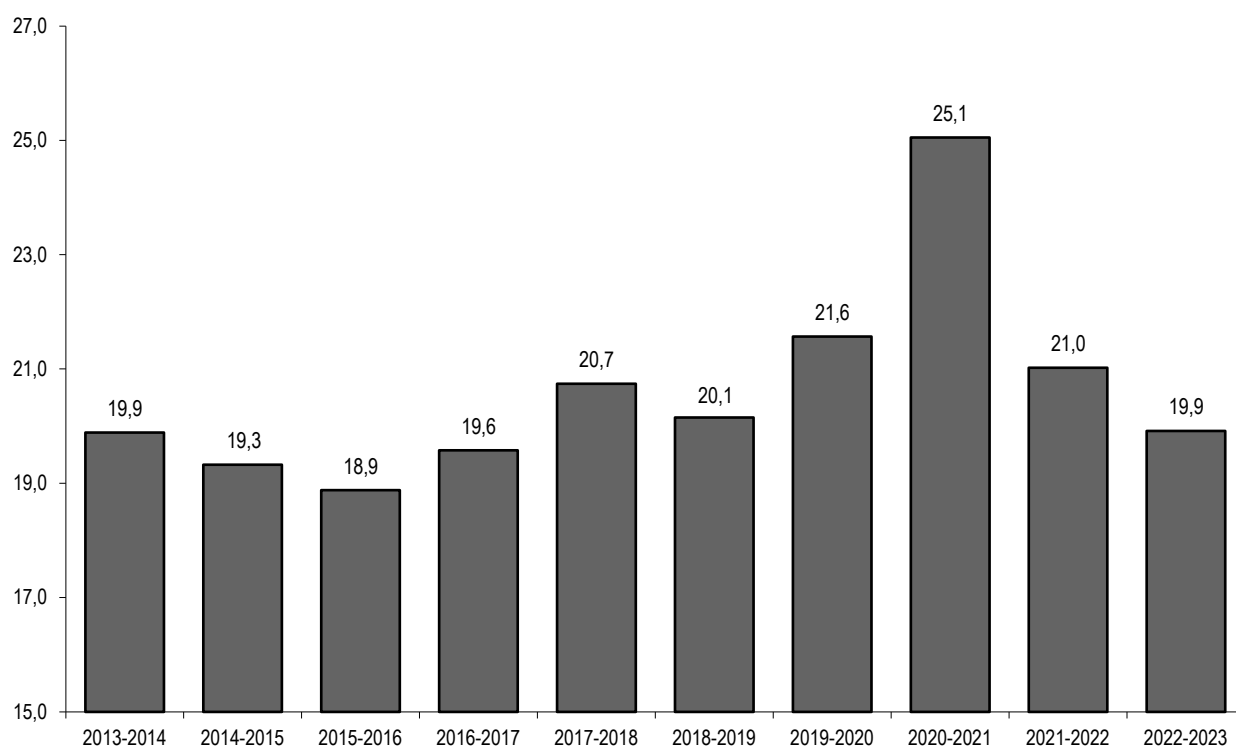
De 2013-2014 à 2015-2016, le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB a légèrement augmenté, passant de 20,4 % à 21,0 %. Cette hausse a contribué à rétablir l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Le ratio a évolué à la baisse durant la période de cinq ans qui a suivi, pour s'établir à 20,0 % en 2019-2020, principalement en raison des mesures de réduction du fardeau fiscal mises en œuvre par le gouvernement et de la croissance de l'économie. Le rebond de 2018-2019 s'explique essentiellement par les revenus sur les placements de portefeuille du Fonds des générations, résultant de retraits totalisant 8 milliards de dollars, ainsi que par un gain exceptionnel dans les revenus d'Hydro-Québec lié à la cession partielle d'une filiale. En 2020-2021, le ratio a augmenté à 20,4 % en raison principalement de la baisse du PIB occasionnée par les mesures de confinement, dont les fermetures temporaires de certains secteurs économiques. La reprise économique a fait bondir le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB à 21,8 % en 2021-2022 en raison d'une croissance des revenus autonomes supérieure à celle du PIB. Enfin, le ratio a diminué en 2022-2023 pour s'établir à 21,2 %; la croissance de 5,4 % des revenus autonomes étant inférieure à la hausse de 8,4 % du PIB.

5. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 11 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé, l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral (en pourcentage des revenus totaux)



La part des transferts du gouvernement fédéral se situait à 19,9 % des revenus totaux en 2013-2014. Elle a légèrement fléchi en 2014-2015, pour atteindre 19,3 %, en raison de la fin des versements de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ avec la TPS. Entre 2015-2016 et 2020-2021, le ratio affiche une tendance à la hausse, pour se chiffrer à 25,1 %, ce qui est notamment dû à l'augmentation continue des revenus de péréquation et des transferts pour la santé. L'évolution plus marquée du ratio en 2020-2021 s'explique par une hausse considérable des transferts du gouvernement fédéral, laquelle visait à appuyer les provinces dans la mise en place de mesures en lien avec la pandémie de COVID-19. En 2021-2022, le ratio a fortement diminué, atteignant 21,0 %, à la suite de la baisse des transferts fédéraux relatifs à la gestion de la pandémie et de la croissance importante des revenus totaux de 13,2 % dans le contexte de la reprise économique. Enfin, le ratio a diminué de 1,1 point de pourcentage en 2022-2023, pour atteindre 19,9 %, en raison notamment de la fin de certains transferts pour la santé dans le contexte de la pandémie et d'une légère hausse des revenus totaux de 3,9 %.

6. Informations complémentaires

Statistiques financières

Ces tableaux présentent certaines informations financières publiées dans les états financiers consolidés du gouvernement¹.

Tableau 1.1 – Historique des postes des états financiers consolidés

Année financière terminée le 31 mars

(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit) ⁽¹⁾	Actifs financiers	Passifs	Dette nette	Actifs non financiers	Déficit cumulé ⁽²⁾
2022-2023	144 299	147 301	(3 002)	134 609	(343 321)	(208 712)	93 833	(114 879)
2021-2022	138 831	136 213	2 618	120 565	(317 365)	(196 800)	87 831	(108 969)
2020-2021	122 611	127 020	(4 409)	115 128	(309 774)	(194 646)	82 366	(112 280)
2019-2020	116 974	115 071	1 903	103 614	(291 687)	(188 073)	76 996	(111 077)
2018-2019	114 746	107 031	7 715	94 557	(283 204)	(188 647)	73 035	(115 612)
2017-2018	108 404	105 561	2 843	98 004	(290 109)	(192 105)	70 037	(122 068)
2016-2017	103 082	99 104	3 978	89 102	(284 386)	(195 284)	69 910	(125 374)
2015-2016	100 123	96 834	3 289	80 928	(279 140)	(198 212)	68 141	(130 071)
2014-2015	95 937	96 634	(697)	77 369	(275 930)	(198 561)	65 505	(133 056)
2013-2014	93 273	95 532	(2 259)	67 651	(262 989)	(195 338)	62 537	(132 801)

Note : Certaines informations financières ont été retraitées pour tenir compte de l'application de la norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et d'autres ont été reclassées pour tenir compte des changements de présentation de postes dans l'état consolidé de la situation financière à la suite de l'application des nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers.

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté dans le tableau 1.3 (page 69).

(2) Le détail de la variation annuelle du déficit cumulé lié aux activités attribuable aux modifications comptables est présenté dans le tableau 1.2 (page 68).

¹ Lorsque les états financiers ont fait l'objet d'un retraitement dans une année financière postérieure, les données retraitées ont été utilisées.

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle du déficit cumulé lié aux activités attribuable aux modifications comptables

Année financière terminée le 31 mars
(en millions de dollars)

Année financière	Redressements des déficits cumulés liés aux activités		Total	Modifications comptables
	Entreprises du gouvernement	Ministères, organismes et fonds spéciaux		
2022-2023	—	(3 777)	(3 777)	Application de la norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (3 777 M\$).
2021-2022	—	—	—	
2020-2021	—	(12 504)	(12 504)	Modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert afin de comptabiliser les dépenses de transfert selon la période de réalisation des travaux admissibles des bénéficiaires de transferts. (12 504 M\$).
2019-2020	—	—	—	
2018-2019	45	—	45	Adoption par Hydro-Québec des nouvelles directives publiées par le Financial Accounting Standards Board (FASB) sur les contrats de location (10 M\$). Modifications comptables apportées par les autres entreprises du gouvernement pour se conformer aux nouvelles exigences des Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou IFRS) à l'égard des instruments financiers (35 M\$).
2017-2018	—	—	—	
2016-2017	—	—	—	
2015-2016	(107)	—	(107)	Finalisation des ajustements apportés en 2014-2015 pour se conformer aux IFRS (107 M\$).
2014-2015	(2 252)	294	(1 958)	Ministères et organismes : Ajustement des revenus des années antérieures relativement à la taxe de vente perçue par l'Agence du revenu du Canada auprès des institutions financières désignées particulières (294 M\$). Entreprises du gouvernement : Ajustement pour se conformer aux IFRS (2 252 M\$).
2013-2014	(11)	—	(11)	Modification comptable pour se conformer à la norme IFRS IAS 19, Avantages du personnel (11 M\$).

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.3 – Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Année financière terminée le 31 mars
(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficits) retraités	Fonds des générations	Sous-total	Ajustements ⁽¹⁾	Utilisation de la réserve de stabilisation	Solde budgétaire ⁽²⁾	Affectation à la réserve de stabilisation
2022-2023	(3 002)	(3 082)	(6 084)		449	(5 635)	
2021-2022	2 618	(3 617)	(999)	227	772	—	
2020-2021	(4 409)	(3 313)	(7 722)	(3 038)	10 760	—	
2019-2020	1 903	(2 606)	(703)	707		4	(4)
2018-2019	7 715	(3 477)	4 238	565		4 803	(4 803)
2017-2018	2 843	(2 293)	550	2 072		2 622	(2 622)
2016-2017	3 978	(2 001)	1 977	384		2 361	(2 361)
2015-2016	3 289	(1 453)	1 836	355		2 191	(2 191)
2014-2015	(697)	(1 279)	(1 976)	1 251		(725)	
2013-2014	(2 259)	(1 121)	(3 380)	556		(2 824)	

- (1) Afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, il est nécessaire d'apporter des ajustements aux surplus et aux déficits annuels redressés pour établir le solde budgétaire. Parmi ces ajustements, les modifications comptables qui ont pour incidence de porter des sommes directement au déficit cumulé doivent être considérées dans l'année financière où elles sont effectuées. Ainsi, des ajustements ont notamment été apportés pour tenir compte du fait que les retraitements découlant de l'application de la nouvelle norme comptable portant sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ne doivent pas être pris en compte dans l'établissement des soldes budgétaires et du fait que la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert doit être uniquement prise en compte dans l'établissement du solde budgétaire de 2020-2021.
- (2) Le solde budgétaire présente l'atteinte de l'équilibre budgétaire, conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi, lequel prévoit que le gouvernement ne peut encourir de déficit budgétaire. Cet article ne s'applique pas aux années 2009-2010 à 2014-2015 ni aux années 2021-2022 et 2022-2023.

6. Informations complémentaires (suite)

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.4 – Réserve de stabilisation

Année financière terminée le 31 mars
(en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectation à la réserve	Utilisation pour le maintien de l'équilibre budgétaire	Versement au Fonds des générations	Solde à la fin
2022-2023	449		(449)		—
2021-2022	1 221		(772)		449
2020-2021	11 981		(10 760)		1 221
2019-2020	11 977	4			11 981
2018-2019	7 174	4 803			11 977
2017-2018	4 552	2 622			7 174
2016-2017	2 191	2 361			4 552
2015-2016	—	2 191			2 191
2014-2015	—				—
2013-2014	—				—

Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus, notamment :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée concernant la croissance de l'économie, l'emploi et l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 1 milliard de dollars sur les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement;
- le niveau des dépenses dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu, et l'inflation augmente le coût des contrats de service. De même, en matière de santé, la variation de la clientèle augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population. À cela s'ajoute le taux de réalisation des investissements publics en immobilisations, qui influence les dépenses au titre de l'amortissement des immobilisations;
- les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui varient en fonction de certaines hypothèses difficilement prévisibles, comme les conditions météorologiques. Par exemple, une variation de 1 °C de la température hivernale comparativement à la température normale a un impact de près de 85 millions de dollars sur le bénéfice net d'Hydro-Québec;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci qui s'effectuent de façon régulière, qui peuvent modifier ces revenus;
- des situations imprévues telles qu'une pandémie, des catastrophes naturelles ou des arrêts de travail;
- la variation des taux d'intérêt et celle des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), qui ont un impact sur le service de la dette;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit);
- la conclusion de certaines réclamations et causes en instance devant les tribunaux dont le gouvernement fait l'objet.

Les états financiers consolidés font également état, dans les notes complémentaires, des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

Risques et incertitudes (suite)

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses, autres que le service de la dette, par :

- l'utilisation de prévisions économiques qui n'induisent pas une prévision de revenus trop élevée ou trop faible, ce qui pourrait conduire à des décisions inadaptées en matière de politiques;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le suivi de ses revenus et ses dépenses consolidés;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou un ralentissement de l'économie. Il dispose cependant des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influencer sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le Contrôleur des finances est responsable de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Il est également responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés, qui sont préparés conformément aux méthodes comptables mentionnées dans les notes complémentaires et établies selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

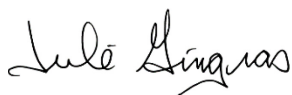
Pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le Contrôleur des finances ainsi que les entités formant le périmètre comptable du gouvernement maintiennent des systèmes de gestion financière et des contrôles internes qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes sont notamment conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées selon les règlements adoptés et comptabilisées adéquatement afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics.

Le Contrôleur des finances obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toutes les informations nécessaires pour satisfaire aux exigences de la comptabilité et met en place des procédés afin de s'assurer que ces informations sont fiables. Il soumet les états financiers consolidés du gouvernement au Vérificateur général du Québec pour leur audit, lequel expose la nature et l'étendue de ses travaux et exprime son opinion dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale.

Les états financiers consolidés font partie des comptes publics et sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

La sous-ministre des Finances,



Julie Gingras

La contrôlease des finances,



Lucie Pageau, CPA

Québec, le 11 décembre 2023, mais le 9 février 2024 concernant les modifications apportées à la note 2.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec (le « gouvernement »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités, l'état consolidé de la variation de la dette nette, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de sa dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du gouvernement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observations – Note 2 modifiée

J'attire l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui explique qu'elle a été modifiée par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances après la publication de mon rapport du 11 décembre 2023. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de mon audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de mon opinion sur ceux-ci, et je n'exprime pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	
Au cours de la période considérée, le gouvernement a adopté la nouvelle norme comptable pour le secteur public SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui entrerait en vigueur le 1^{er} avril 2022. Il a choisi d'utiliser la méthode rétroactive modifiée comme décrit à la note 3 <i>Modifications comptables et reclassements</i>. De plus, comme il est mentionné à la note 15 <i>Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations</i> des états financiers consolidés du gouvernement, ces obligations s'élèvent à 4 390 millions de dollars au 31 mars 2023 et concernent principalement le désamiantage des bâtiments du gouvernement. Le gouvernement a posé plusieurs hypothèses et exercé un degré important de jugement pour établir les taux d'actualisation et d'inflation, le coût des travaux de mise hors service, ainsi que le calendrier prévu pour la réalisation de ces travaux. Par conséquent, les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés pourraient varier de façon significative au cours des prochaines années à mesure que ces hypothèses seront révisées à la suite de l'obtention de nouvelles informations. C'est en raison de l'importance du montant des obligations et du degré important de jugement exercé par le gouvernement pour déterminer les diverses hypothèses que l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est considérée comme une question clé de l'audit.	Mon approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • valider l'exhaustivité du recensement des obligations juridiques de mise hors service réalisé par la direction; • analyser le caractère raisonnable des principales hypothèses de la direction, soit : – le coût des travaux de mise hors service, – le calendrier prévu de réalisation de ces travaux, – le taux d'actualisation, – le taux d'indexation des coûts estimés; • évaluer la compétence des spécialistes choisis par la direction; • valider les calculs d'actualisation et de désactualisation menant aux soldes liés aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans les états financiers consolidés; • évaluer la présentation et la divulgation faites aux états financiers consolidés, notamment l'application des dispositions transitoires retenues. J'ai eu recours aux services d'une firme d'ingénierie et d'experts en évaluation pour m'assister dans mes travaux.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
Obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite	
Comme il est mentionné à la note 16 <i>Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs</i> des états financiers consolidés du gouvernement, les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite s'élèvent à 120 845 millions de dollars au 31 mars 2023. Les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite à prestations déterminées sont comptabilisées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Le gouvernement a exercé un degré important de jugement pour établir les taux d'actualisation et poser les hypothèses nécessaires pour estimer ces montants. Ainsi, les montants comptabilisés aux états financiers consolidés peuvent varier de façon significative à mesure que ces hypothèses se réalisent ou sont modifiées. C'est en raison de l'importance du montant des obligations et du degré important de jugement exercé par le gouvernement pour établir les hypothèses actuarielles que l'évaluation des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite est considérée comme une question clé de l'audit.	Mon approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • obtenir une compréhension des systèmes, des processus et des contrôles utilisés pour évaluer le passif; • évaluer le caractère raisonnable des hypothèses, notamment le taux d'actualisation, le taux de progression des salaires et l'espérance de vie, et celui de la méthode utilisée; • valider l'exhaustivité et l'exactitude des données de base utilisées pour établir les évaluations actuarielles; • tester le calcul des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite; • évaluer la compétence des spécialistes choisis par la direction; • évaluer la présentation et la divulgation faites aux états financiers consolidés. J'ai eu recours aux services d'une firme d'actuaire-conseils pour m'assister dans mes travaux.
Impôt sur le revenu des particuliers	
Le gouvernement comptabilise un ajustement de ses revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers à la date des états financiers consolidés afin de tenir compte des revenus non perçus et des remboursements qui n'ont pas été effectués avant la fin de l'année financière. Ces ajustements sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions réalisées après la fin de l'année financière. D'autre part, le gouvernement comptabilise l'impôt à recevoir à la valeur de réalisation, soit pour une somme équivalente à ce que le gouvernement s'attend à percevoir. Par la suite, ces débiteurs sont ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. L'estimation de la valeur de réalisation des revenus est établie à partir des données historiques de règlement de dossiers similaires, alors que le taux de provision pour créances douteuses est calculé à partir d'un échantillon statistique de créances représentatif de l'ensemble de la population.	Mon approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • auditer les ajustements liés à l'impôt sur le revenu des particuliers non perçus et aux remboursements non émis à la fin de l'année financière ainsi que les éléments probants les supportant; • obtenir une compréhension des systèmes, des processus et des contrôles utilisés pour ces estimations; • évaluer le caractère raisonnable des méthodes, des hypothèses, des données et des calculs utilisés pour l'établissement des estimations afin de nous assurer qu'elles sont appropriées; • réaliser des sondages pour auditer les comptes assujettis à une provision pour non-réalisation des revenus et les taux de provision; • évaluer la présentation et la divulgation faites dans les états financiers consolidés.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
C'est en raison de l'importance des montants estimés et du degré important de jugement exercé par le gouvernement pour établir les hypothèses que l'établissement de ces estimations est considéré comme une question clé de l'audit. Les informations concernant l'impôt sur le revenu des particuliers sont présentées dans les notes suivantes : • Note 4 – Revenus; • Note 8 – Débiteurs; • Note 13 – Créditeurs, frais à payer et autres provisions.	J'ai eu recours à des services externes de consultation en statistiques pour m'assister dans mes travaux.
Instruments financiers	
Au cours de la période considérée, le gouvernement a adopté prospectivement les nouvelles exigences des normes comptables pour le secteur public concernant les instruments financiers (SP 3450) et la présentation des états financiers (SP 1201). Les incidences de l'adoption de ces exigences, décrites dans la note 3 <i>Modifications comptables et reclassements</i> des états financiers consolidés, ont été notamment de comptabiliser à la juste valeur les instruments financiers dérivés. De plus, elles ont engendré plusieurs répercussions sur les états financiers consolidés et les notes complémentaires afférentes. Les états financiers consolidés comprennent maintenant un nouvel état, soit l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, et de la nouvelle information concernant la gestion des risques. C'est en raison de l'importance des modifications apportées aux états financiers consolidés du gouvernement que l'adoption de ces exigences est considérée comme une question clé de l'audit. Les informations concernant les instruments financiers sont notamment présentées dans les notes suivantes : • Note 6 – Instruments financiers; • Note 17 – Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.	Mon approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • évaluer l'application adéquate des nouvelles exigences, notamment l'évaluation des données, des hypothèses et des modèles pour l'établissement de la juste valeur des instruments financiers dérivés; • évaluer la présentation et la divulgation faites dans les états financiers consolidés, y compris l'application des dispositions transitoires; • réaliser des sondages pour vérifier l'exhaustivité des instruments financiers dérivés; • valider, sur la base de tests, les gains et les pertes de réévaluation cumulés au début ajustés et les nouveaux éléments de l'année à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. J'ai eu recours à un expert en évaluation pour m'assister dans mes travaux.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le volume 1 des Comptes publics 2022-2023, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

J'ai obtenu le volume 1 des Comptes publics 2022-2023 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation. La direction considère que le gouvernement a la capacité de poursuivre ses activités.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du gouvernement;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gouvernement à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et les annexes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du gouvernement pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis également à la direction une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et lui communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

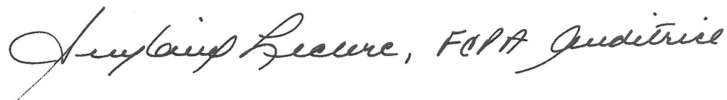
Parmi les questions communiquées à la direction, je détermine quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Je décris ces questions dans mon rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, je détermine que je ne devrais pas communiquer une question dans mon rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2023 ainsi que les résultats consolidés de ses opérations et l'évolution de sa situation financière consolidée pour l'année financière terminée à cette date selon les méthodes comptables du gouvernement énoncées dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers, et compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

La vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in cursive script, reading "Guylaine Leclerc, FCPA auditrice".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

Québec, le 11 décembre 2023, mais le 9 février 2024 en ce qui concerne les modifications apportées à la note 2.

État consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2023

(en millions de dollars)

		2023		2022
	Notes	Budget (note 3)	Résultats réels	Résultats réels (retraités – note 3)
REVENUS	4			
Impôt sur le revenu et les biens		60 506	64 521	62 328
Taxes à la consommation		26 706	26 597	24 597
Droits et permis		5 171	5 741	6 057
Revenus divers		11 680	12 083	10 705
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	10	5 628	6 620	5 960
Revenus autonomes		109 691	115 562	109 647
Transferts du gouvernement fédéral		28 790	28 737	29 184
Total des revenus		138 481	144 299	138 831
DÉPENSES	5			
Santé et services sociaux		54 459	59 406	56 668
Éducation		18 689	19 499	17 405
Enseignement supérieur		10 010	9 655	8 747
Famille		7 893	7 835	7 277
Transports et Mobilité durable		7 115	6 451	7 017
Emploi et Solidarité sociale		5 390	8 983	8 385
Affaires municipales et Habitation		3 929	4 928	3 541
Économie, Innovation et Énergie		3 656	3 205	3 064
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		1 859	1 673	1 730
Autres portefeuilles		17 144	15 608	13 739
Dépenses de portefeuilles		130 144	137 243	127 573
Service de la dette		8 842	10 058	8 640
Total des dépenses		138 986	147 301	136 213
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance		2 500		
(DÉFICIT) SURPLUS ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS		(3 005)	(3 002)	2 618
DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS				
SOLDE AU DÉBUT RETRAITÉ	3		(108 969)	(112 278)
Reclassement vers les gains (pertes) de réévaluation cumulés	3		(5 557)	
SOLDE AU DÉBUT AJUSTÉ			(114 526)	(112 278)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	10			691
SOLDE À LA FIN			(117 528)	(108 969)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

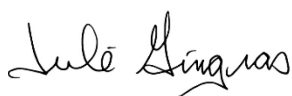
État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2023

(en millions de dollars)

	<u>Notes</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u> (retraités – note 3)
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	9 981	9 967
Débiteurs	8	25 114	23 232
Placements	9	7 804	6 318
Participations dans les entreprises du gouvernement	10	36 815	34 877
Prêts	11	5 875	5 356
Fonds des générations	12	18 911	15 829
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts	18	18 249	18 355
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	17	11 209	5 292
Actifs des autres avantages sociaux futurs	16	452	431
Autres actifs financiers		199	908
Total des actifs financiers		134 609	120 565
PASSIFS			
Créditeurs, frais à payer et autres provisions	13	51 621	50 146
Revenus reportés	14	9 151	9 116
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	15	7 517	7 404
Passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs	16	7 237	9 888
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	17	10 684	1 274
Dettes	18	257 111	239 537
Total des passifs		343 321	317 365
DETTE NETTE		(208 712)	(196 800)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	19	91 799	85 299
Autres actifs non financiers	20	2 034	2 532
Total des actifs non financiers		93 833	87 831
DÉFICIT CUMULÉ		(114 879)	(108 969)
Déficit cumulé lié aux activités		(117 528)	(108 969)
Gains de réévaluation cumulés		2 649	
		(114 879)	(108 969)
Obligations contractuelles et droits contractuels	21		
Éventualités	22		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Julie Gingras
Sous-ministre des Finances



Lucie Pageau, CPA
Contrôleuse des finances

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2023

(en millions de dollars)

	Notes	2023		2022
		Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels (retraités – note 3)
(Déficit) surplus annuel lié aux activités		(3 005)	(3 002)	2 618
Variation due aux immobilisations	19			
Acquisitions et travaux en cours		(9 511)	(11 869)	(9 894)
Amortissement		4 832	4 880	4 617
Dispositions, réductions de valeur et autres			489	233
		(4 679)	(6 500)	(5 044)
Variation due aux autres actifs non financiers			498	(419)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	10		947	691
Pertes de réévaluation nettes			(3 150)	
Augmentation de la dette nette		(7 684)	(11 207)	(2 154)
DETTE NETTE				
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI		(198 988)	(192 208)	(190 245)
Modifications comptables	3		(5 297)	(4 401)
SOLDE AU DÉBUT AJUSTÉ		(198 988)	(197 505)	(194 646)
SOLDE À LA FIN		(206 672)	(208 712)	(196 800)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2022-2023 du ministère des Finances, déposé le 22 mars 2022.

État consolidé des gains et pertes de réévaluation

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2023

(en millions de dollars)

	Notes	2023
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT		—
Modifications comptables	3	
Cumul des autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement		5 557
Ajustements à titre de pertes de réévaluation cumulées non réalisées		(705)
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT AJUSTÉS		4 852
Gains (pertes) non réalisés :		
Cours du change		(3 723)
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾		650
Placements à la juste valeur		(76)
Montants reclassés à l'état consolidé des résultats :		
Cours du change		485
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾		(508)
Placements à la juste valeur		22
Pertes de réévaluation nettes		(3 150)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	10	947
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN		2 649

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Les gains nets non réalisés de 650 M\$ sont constitués de 3 761 M\$ en gains de change et de 3 111 M\$ en pertes de juste valeur.

(2) Les montants reclassés aux résultats de 508 M\$ sont constitués de 512 M\$ en gains de change et de 4 M\$ en pertes de juste valeur.

État consolidé des flux de trésorerie
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2023
 (en millions de dollars)

	<u>Notes</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
			(retraités – note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
(Déficit) surplus annuel lié aux activités		(3 002)	2 618
Éléments sans effet sur les flux de trésorerie	23	5 968	3 866
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	23	(35)	3 997
Prestations versées pour les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs		<u>(7 629)</u>	<u>(7 386)</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de fonctionnement		<u>(4 698)</u>	<u>3 095</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS			
Placements effectués		(6 833)	(5 266)
Placements encaissés		3 782	3 415
Prêts effectués		(1 478)	(1 294)
Prêts encaissés		661	834
Entreprises du gouvernement			
Opérations portant sur l'avoir		(163)	(35)
Prêts et avances effectués		(1 847)	(831)
Prêts et avances encaissés		1 105	321
Dividendes encaissés		6 364	5 193
Placements effectués au Fonds des générations		<u>(2 802)</u>	<u>(3 125)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placements		<u>(1 211)</u>	<u>(788)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Immobilisations acquises et travaux en cours		(11 502)	(9 652)
Immobilisations disposées		<u>57</u>	<u>68</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations		<u>(11 445)</u>	<u>(9 584)</u>

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2023

(en millions de dollars)

	<u>Notes</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u> (retraités – note 3)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dettes contractées		28 861	25 018
Dettes remboursées		(11 125)	(17 747)
Placements effectués aux Fonds d'amortissement afférents aux emprunts		(4 237)	(4 388)
Retraits des Fonds d'amortissement afférents aux emprunts pour le remboursement de dettes		3 591	2 500
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs			
Remboursements aux déposants		155	170
Dépôts aux fonds		(9)	(244)
Cotisations déposées nettes des prestations versées		132	140
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		17 368	5 449
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		14	(1 828)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		9 967	11 795
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		9 981	9 967

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les méthodes comptables adoptées par le Conseil du trésor. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces méthodes comptables.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement, soit les entités pour lesquelles il a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives de sorte que les activités de celles-ci lui procureront des avantages attendus ou l'exposeront à un risque de perte.

L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement sur lesquelles ce dernier exerce un contrôle sont énumérées à l'[annexe 1](#). Les biens détenus et les activités fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement au nom de bénéficiaires désignés et mentionnés à l'[annexe 3](#) sont exclus du périmètre comptable du gouvernement.

Méthodes de consolidation

Les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Préalablement à la consolidation, les comptes de chacune de ces entités sont harmonisés selon les méthodes comptables du gouvernement. Les opérations et les soldes interentités ainsi que les gains et les pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs et des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement sont éliminés.

Participations dans les entreprises du gouvernement

Les participations dans les entreprises du gouvernement représentent un actif financier pour le gouvernement et, compte tenu de leur orientation commerciale, de leur autonomie de gestion et de leur autosuffisance financière, elles sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Selon cette méthode qui ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables avec celles du gouvernement, les participations sont comptabilisées au coût. Annuellement, le coût est ajusté en fonction de la quote-part du gouvernement dans leurs résultats, la contrepartie étant comptabilisée aux revenus. Le coût est également ajusté de la quote-part du gouvernement dans les autres éléments de leur résultat étendu, la contrepartie étant alors comptabilisée dans les gains et pertes de réévaluation cumulés. La valeur des participations est réduite des dividendes déclarés et ajustée du montant de l'élimination des gains et pertes interentités non réalisés se rattachant aux actifs et aux passifs qui demeurent dans le périmètre comptable du gouvernement.

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

À la date de conclusion d'une opération en devises, tous les actifs, passifs et montants présentés dans les résultats sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à cette date. À la date de fin de l'année financière, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à cette date. Pour certains instruments financiers désignés, les gains et pertes de change sont comptabilisés directement aux résultats et non par le biais de l'état des gains et pertes de réévaluation.

Gains et pertes de réévaluation

Les gains et les pertes non réalisés attribuables aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et dus aux variations du cours du change sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à la date de règlement de l'instrument financier. À cette date, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation relatif à ces instruments est reclassé dans les résultats.

Les entreprises du gouvernement comptabilisent certains gains ou pertes non réalisés sur les instruments financiers et les gains ou pertes actuariels sur les avantages sociaux futurs dans les autres éléments du résultat étendu, et ce, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces autres éléments sont exclus des résultats du gouvernement et sont comptabilisés dans les gains (pertes) de réévaluation cumulés. Lorsque ces gains ou pertes sur les instruments financiers se réaliseront, ils seront reclassés dans les revenus provenant des entreprises du gouvernement et comptabilisés dans les résultats du gouvernement. Les gains et pertes actuariels sur les avantages sociaux futurs ne seront jamais reclassés dans les résultats du gouvernement.

Incertitude relative à la mesure

Une incertitude relative à la mesure existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé ou communiqué dans les états financiers consolidés et un autre montant raisonnablement possible. Certaines incertitudes sont qualifiées d'importantes, notamment lorsque la fourchette des montants raisonnablement possible est grande et que cette situation est à même d'influer sur les décisions des utilisateurs des états financiers consolidés. L'incidence du dénouement des incertitudes peut se faire sentir à court terme ou à plus long terme.

Le gouvernement a déterminé qu'il existait une incertitude relative à la mesure importante à court terme, attribuable aux hypothèses utilisées pour établir la provision pour éventualités ([note 22](#)) relative aux poursuites et litiges. Les participations dans les entreprises du gouvernement ([note 10](#)), le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ([note 15](#)) et les obligations des régimes de retraite ([note 16](#)) présentent une incertitude relative à la mesure importante à long terme en raison des hypothèses utilisées pour établir leur valeur.

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

D'autres incertitudes relatives à la mesure sont attribuables aux estimations réalisées dans le cadre des activités normales de fonctionnement du gouvernement. Les nouveaux événements qui se produisent, l'expérience acquise ou les renseignements dont dispose le gouvernement peuvent entraîner des révisions à court terme des provisions pour créances douteuses sur les débiteurs ([note 8](#)), des revenus fiscaux et des sommes correspondantes à recevoir et à payer ([notes 8](#) et [13](#)), des moins-values durables sur les placements ([note 9](#)), la juste valeur des instruments financiers dérivés ([note 17](#)), des provisions pour moins-value sur les prêts ([note 11](#)), des subventions à payer au rythme du remboursement des emprunts contractés par les bénéficiaires ([note 13](#)), des revenus de transfert provenant du gouvernement fédéral qui sont à recevoir ou reportés ([notes 8](#) et [14](#)) et des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties ([note 13](#)).

Par ailleurs, on estime la durée de vie utile des immobilisations en fonction de la période pendant laquelle elles sont censées servir au gouvernement. La durée de certains contrats présentés dans les obligations et les droits contractuels est aussi estimée.

Les estimations et les hypothèses utilisées par le gouvernement pour comptabiliser ou présenter certains éléments des états financiers consolidés reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables et font appel au jugement du gouvernement.

Il est raisonnablement possible qu'à la suite du processus annuel de révision des estimations et des hypothèses, les montants subissent des modifications. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période de révision des estimations si elles ne concernent que cette période. Si elles concernent plusieurs périodes, elles sont comptabilisées au cours de la période de révision et des suivantes. Des informations additionnelles sur la nature et les circonstances donnant lieu à l'incertitude relative à la mesure sont présentées dans les notes complémentaires appropriées.

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Principales méthodes comptables par composantes

Pour faciliter la compréhension des états financiers consolidés, les principales méthodes comptables par composantes sont détaillées dans les notes de référence suivantes :

NOTES	COMPOSANTES
Note 4	Revenus
Note 5	Dépenses
Note 6	Instruments financiers
Note 7	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Note 8	Débiteurs
Note 9	Placements
Note 10	Participations dans les entreprises du gouvernement
Note 11	Prêts
Note 12	Fonds des générations
Note 13	Créditeurs, frais à payer et autres provisions
Note 14	Revenus reportés
Note 15	Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
Note 16	Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs
Note 17	Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés
Note 18	Dettes
Note 19	Immobilisations
Note 20	Autres actifs non financiers
Note 21	Obligations contractuelles et droits contractuels
Note 22	Éventualités

1. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Normes comptables à venir

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié de nouvelles normes comptables, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} avril 2023.

Normes comptables en vigueur au 1^{er} avril 2023

SP 3400, Revenus

Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle distingue les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation, soit celles pour lesquelles il existe une promesse exécutoire de fournir un bien ou un service à un payeur, des revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation, appelées opérations sans contrepartie.

Selon cette norme, certains revenus de droits et de permis ne pourront plus faire l'objet d'un report dans une année ultérieure. Ce changement n'entraînera pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés. Le gouvernement prévoit faire une application rétroactive de la norme.

SP 3160, Partenariats public-privé

Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, la mesure et la présentation d'une infrastructure acquise par le gouvernement sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP). Notamment, elle identifie ce qui constitue un élément d'infrastructure réalisé en PPP et précise qu'un actif et un passif doivent être comptabilisés lorsque l'entité du secteur public en obtient le contrôle.

Cette norme entraînera une modification du taux utilisé, notamment pour calculer les intérêts sur le passif financier, qui correspondra au taux implicite de chaque contrat plutôt qu'au taux moyen d'emprunt du gouvernement. Ce changement n'entraînera pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés. Le gouvernement prévoit faire une application rétroactive de la norme.

Note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés

Cette note d'orientation traite des éléments incorporels achetés, autres que les logiciels, qui devront dorénavant être comptabilisés s'ils répondent à la définition d'un actif.

L'adoption de cette norme n'entraînera pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés. Le gouvernement prévoit en faire une application prospective.

2. Conformité aux autorisations législatives

Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement pour pouvoir prélever des sommes sur le fonds consolidé du revenu. Le Parlement accorde cette autorisation en adoptant annuellement des lois sur les crédits ou en adoptant des lois particulières autorisant des crédits, ce qui autorise les ministères et les organismes budgétaires à effectuer des dépenses, des acquisitions d'immobilisations, des prêts et des placements et à assumer d'autres coûts à même le fonds général. Pour les fonds spéciaux, les prévisions annuelles de dépenses et d'investissements sont approuvées par le Parlement dans le cadre de l'adoption de lois sur les crédits ou de lois particulières, notamment lors de la constitution d'un fonds spécial.

Conformément à l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le volume 2 des comptes publics rend compte de l'utilisation annuelle des autorisations législatives en matière d'investissements et de dépenses pour chacun des portefeuilles ministériels et des fonds spéciaux.

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2023, aucun excédent des dépenses et des autres coûts sur les crédits annuels n'a été constaté. Des excédents des dépenses et des investissements des fonds spéciaux sur les sommes approuvées respectivement de 446 millions de dollars et de 7 millions de dollars¹ ont été constatés.

¹ Ce montant a été réduit de 954 millions de dollars après la date d'approbation initiale des états financiers par cohérence avec les changements apportés au volume 2, puisque certains investissements des fonds spéciaux n'ont pas lieu de faire l'objet d'approbations supplémentaires. L'article 15 de la Loi sur l'administration financière autorise le ministre des Finances à réaliser des placements pour le compte des différents fonds spéciaux dans le cadre de la gestion des liquidités qui ne sont pas requises pour leur fonctionnement.

3. Modifications comptables et reclassements

Adoption de nouvelles normes comptables

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} avril 2022, le gouvernement a appliqué, de façon rétroactive modifiée¹, la norme comptable SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS).

Conformément à cette norme, un passif doit désormais être comptabilisé dès que le gouvernement acquiert ou construit une immobilisation pour laquelle il a une obligation juridique d'engager des coûts pour la mettre hors service de façon permanente. Auparavant, ces coûts étaient constatés dans l'année financière au cours de laquelle ces immobilisations étaient mises hors service.

Les obligations juridiques constatées par l'application de cette norme concernent principalement le désamiantage des bâtiments du gouvernement. Lors de la comptabilisation initiale du passif, un actif équivalent est comptabilisé. Cet actif est ensuite amorti sur la durée de vie utile de l'immobilisation concernée par l'obligation de mise hors service.

Présentation des états financiers

Le 1^{er} avril 2022, le gouvernement a adopté, de façon prospective, la norme comptable SP 1201, Présentation des états financiers. Un nouvel état des gains et pertes de réévaluation est présenté pour l'année financière terminée le 31 mars 2023. Cet état financier indique les gains et pertes de réévaluation découlant d'opérations en devises, d'instruments financiers dérivés, de placements évalués à la juste valeur et d'autres revenus provenant des entreprises du gouvernement.

Le déficit cumulé présenté dans l'état consolidé de la situation financière est maintenant constitué de deux composantes, soit le déficit cumulé lié aux activités et les gains de réévaluation cumulés. Le cumul des autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement, auparavant présenté directement dans le déficit cumulé du gouvernement, est maintenant présenté dans la composante des gains et pertes de réévaluation cumulés.

Conversion de devises, placements de portefeuille et instruments financiers

Le 1^{er} avril 2022, le gouvernement a appliqué, de façon prospective, les normes comptables SP 2601, Conversion des devises, SP 3041, Placements de portefeuille, et SP 3450, Instruments financiers. Ces nouvelles normes prévoient des exigences pour la constatation, la mesure et la présentation des opérations en devises, des placements de portefeuille et des autres instruments financiers.

¹ Une application rétroactive modifiée signifie que les dispositions de la norme ont été appliquées aux événements et aux opérations à compter de la date à laquelle les obligations ont pris naissance, soit en 1999 pour les bâtiments contenant de l'amiante. De plus, cela signifie que les montants comptabilisés tiennent compte des hypothèses en vigueur en date du 1^{er} avril 2022.

3. Modifications comptables et reclassements (suite)

Constatation et mesure

L'entrée en vigueur de ces normes a entraîné les modifications suivantes :

- les instruments financiers dérivés et les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont maintenant évalués à leur juste valeur. Auparavant, ils étaient comptabilisés au coût. Les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement;
- les gains ou les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur ou des devises sont présentés dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument financier concerné soit décomptabilisé. Auparavant, les gains et les pertes de change relatifs aux instruments financiers libellés en devises étaient présentés à titre de gains (pertes) de change reportés comme une composante des dettes et étaient amortis linéairement;
- les coûts de transaction liés aux dettes sont maintenant considérés dans leur valeur comptable ainsi que dans la détermination du taux d'intérêt effectif utilisé pour comptabiliser les dettes au coût après amortissement. Auparavant, ces éléments étaient comptabilisés à titre de frais reportés liés aux dettes et amortis linéairement sur la durée des dettes correspondantes.

Présentation

L'entrée en vigueur de ces normes a entraîné les modifications suivantes :

- les placements qui étaient classés dans les placements temporaires sont maintenant présentés dans le poste « Placements »;
- les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, antérieurement présentés en diminution des dettes, sont maintenant présentés distinctement dans les actifs financiers;
- les sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes ainsi que les instruments financiers dérivés, auparavant présentés avec les dettes, sont maintenant présentés distinctement à titre d'actifs ou de passifs liés aux instruments financiers dérivés;
- lorsque le gouvernement effectue un placement en acquérant ses propres titres (titres autodétenus), le placement et la dette correspondante sont maintenant compensés dans l'état consolidé de la situation financière. Ces compensations ont eu pour incidence de réduire les soldes des équivalents de trésorerie, des placements, des fonds d'amortissement afférents à des emprunts et des dettes;
- des informations financières additionnelles sur l'exposition aux risques liés aux instruments financiers et sur la gestion de ces risques sont présentées dans les notes complémentaires, notamment dans la [note 6](#) portant sur les instruments financiers.

3. Modifications comptables et reclassements (suite)

Incidences de l'adoption des nouvelles normes comptables

Pour les quatre nouvelles normes afférentes aux instruments financiers dont l'application est prospective, les informations financières au 31 mars 2022 n'ont pas été retraitées. Toutefois, pour favoriser la comparabilité entre les années financières, les modifications énumérées à la page précédente qui ont des incidences sur la présentation ont été appliquées aux informations financières du 31 mars 2022, c'est-à-dire qu'elles ont été reclassées suivant la nouvelle présentation.

Ces modifications comptables et les reclassements ont eu pour effet de faire varier les composantes suivantes des états financiers consolidés :

	Année financière terminée le 31 mars 2022
	OMHS
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	
(en millions de dollars)	
Augmentation (diminution) des dépenses	
Santé et Services sociaux	108
Éducation	103
Enseignement supérieur	9
Affaires municipales et Habitation	5
Autres portefeuilles	2
Augmentation des dépenses de portefeuilles	227
Diminution du surplus annuel lié aux activités	227
Augmentation du déficit cumulé lié aux activités au début	3 550
Augmentation du déficit cumulé lié aux activités à la fin	3 777

3. Modifications comptables et reclassements (suite)

	Au 1 ^{er} avril 2022	Au 31 mars 2022	
	Instruments financiers	OMHS	Reclassements Instruments financiers
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
(en millions de dollars)			
Augmentation (diminution) des actifs et passifs			
Équivalents de trésorerie			(390)
Placements temporaires			(6 391)
Débiteurs			(45)
Placements	292		(230)
Prêts	(10)		
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts	(151)		18 355
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	2 241		5 292
Autres actifs financiers			(547)
Augmentation des actifs financiers	2 372	—	16 044
Créditeurs, frais à payer et autres provisions	6		(145)
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		4 592	
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	5 805		1 274
Dettes	(2 734)		14 915
Augmentation des passifs	3 077	4 592	16 044
Augmentation de la dette nette	705	4 592	—
Immobilisations		815	
Augmentation des actifs non financiers		815	—
Augmentation du déficit cumulé		3 777	—

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

(en millions de dollars)

Diminution du surplus annuel lié aux activités		227	
Augmentation de l'amortissement des immobilisations		(36)	
Augmentation de la dette nette au début	705 ⁽¹⁾	4 401	
Augmentation de la dette nette à la fin		4 592 ⁽¹⁾	—

(1) L'augmentation de la dette nette au 1^{er} avril 2022 est de 5 297 M\$, soit 4 592 M\$ découlant de l'application de la norme sur les OMHS et 705 M\$ découlant de l'application des normes sur les instruments financiers.

3. Modifications comptables et reclassements (suite)

Reclassement des prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses par portefeuilles ont été reclassées afin d'assurer une comparabilité avec les dépenses réelles au 31 mars 2023. Leur composition a été ajustée à l'automne 2022 pour refléter les changements dans les responsabilités des ministres. De plus, la prévision liée au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de même que certains éléments qui avaient été présentés différemment lors de la préparation du budget ont été reclassés dans les différents portefeuilles.

Rapprochement des prévisions entre le budget 2022-2023 et les états financiers consolidés

(en millions de dollars)

	Budget ⁽¹⁾	Reclassements	Budget après reclassements
DÉPENSES			
Santé et Services sociaux	54 132	327	54 459
Éducation	18 444	245	18 689
Enseignement supérieur	9 971	39	10 010
Famille	7 869	24	7 893
Transports et Mobilité durable	6 311	804	7 115
Emploi et Solidarité sociale	5 171	219	5 390
Affaires municipales et Habitation	3 833	96	3 929
Économie, Innovation et Énergie	3 384	272	3 656
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 611	248	1 859
Autres portefeuilles	19 418	(2 274)	17 144
Total	130 144	—	130 144

(1) Selon les données présentées dans le budget 2022-2023 du ministère des Finances, déposé le 22 mars 2022.

Reclassement des données financières comparatives

En plus des reclassements présentés précédemment, d'autres données financières de 2021-2022 ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée en 2022-2023.

4. Revenus

Principales méthodes comptables

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens et taxes à la consommation)

Dès le moment où les mesures fiscales ont été autorisées par le Parlement, les revenus fiscaux sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations pour les services de santé sont comptabilisés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore effectués sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir de transactions réalisées après la fin de l'année financière.
- Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de leur encaissement. Les encaissements sont principalement composés des acomptes provisionnels calculés par les sociétés à partir d'une estimation de leur bénéfice imposable. Ces revenus sont ajustés pour considérer les sommes relatives aux avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les sommes à recevoir ou à rembourser découlant de l'écart entre le revenu imposable estimé et celui réellement gagné par les sociétés pendant l'année financière ne sont pas comptabilisées, car elles ne peuvent être estimées avec précision.
- Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle cet impôt est levé.
- Les revenus provenant des taxes à la consommation sont comptabilisés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés au moment de délivrer les avis de cotisation à la suite des activités de contrôle fiscal ou après la production de déclarations par les contribuables.

Droits et permis

Les revenus de droits et de permis sont comptabilisés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu est remboursable sur demande et qu'il est lié à des biens et services clairement identifiables devant être rendus au titulaire du droit ou du permis par le gouvernement, le revenu est comptabilisé sur la période de référence de ce droit ou permis.

4. Revenus (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

Revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et services ainsi que des contributions des usagers sont comptabilisés au moment de la vente des biens ou de la prestation des services.

Les revenus d'intérêts sur les débiteurs et les prêts ainsi que les revenus sur les placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement sûr.

Les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements sont comptabilisés dans l'année de la donation lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une affectation particulière. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés aux revenus en fonction des conditions de l'affectation. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont comptabilisés dans l'année d'acquisition.

Les revenus provenant des frais de scolarité sont comptabilisés sur la durée de la formation concernée.

Transferts provenant des gouvernements

Les transferts provenant du gouvernement fédéral et des autres gouvernements sont comptabilisés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le gouvernement cédant et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans cette situation, le transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que le passif est réglé.

Incertitude relative à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les revenus sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 8](#)), celle sur les participations dans les entreprises du gouvernement ([note 10](#)), celle sur les créditeurs, frais à payer et autres provisions se rapportant à l'impôt et aux taxes à rembourser ([note 13](#)) et celle sur les revenus reportés ([note 14](#)).

4. Revenus (suite)

Revenus par sources

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2023	2022
Revenus autonomes		
Impôt sur le revenu et les biens		
Impôt sur le revenu des particuliers	42 251	40 924
Cotisations pour les services de santé	7 914	7 402
Impôt des sociétés	13 243	12 926
Impôt foncier scolaire	1 113	1 076
	64 521	62 328
Taxes à la consommation		
Ventes ⁽¹⁾	22 911	20 894
Carburants	2 157	2 090
Tabac	817	893
Boissons alcooliques	635	638
Cannabis	77	82
	26 597	24 597
Droits et permis		
Véhicules automobiles	1 562	1 525
Ressources naturelles	2 014	2 371
Émissions de gaz à effet de serre	1 267	1 299
Autres	898	862
	5 741	6 057
Revenus divers		
Ventes de biens et services	5 741	5 311
Contributions des usagers	1 977	1 781
Revenus sur les débiteurs et les prêts	1 052	541
Revenus sur les placements	525	636
Amendes, confiscations et recouvrements	1 228	934
Donations de tiers	1 003	966
Frais de scolarité	451	410
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral	106	126
	12 083	10 705
Revenus provenant des entreprises du gouvernement		
Hydro-Québec	3 665	3 059
Société des alcools du Québec	1 427	1 349
Loto-Québec	1 597	1 118
Investissement Québec	(226)	341
Autres	157	93
	6 620	5 960
Total des revenus autonomes	115 562	109 647
Transferts du gouvernement fédéral		
Péréquation	13 666	13 119
Transferts pour la santé	7 082	8 203
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 294	1 529
Autres programmes	6 695	6 333
	28 737	29 184
Total des transferts du gouvernement fédéral	28 737	29 184
Total des revenus	144 299	138 831

(1) Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 650 M\$ (1 637 M\$ en 2021-2022), constitue un dégrèvement puisqu'il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Il est présenté en réduction des revenus de taxes à la consommation provenant des ventes.

4. Revenus (suite)

Impôt sur le revenu et les biens – Informations supplémentaires sur les crédits d'impôt remboursables

Selon la législation fiscale en vigueur, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Cependant, les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que ces crédits soient présentés dans les dépenses lorsqu'ils représentent des transferts financés par le régime fiscal, c'est-à-dire lorsqu'ils procurent à un contribuable un avantage financier autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Les crédits d'impôt remboursables de 13 115 millions de dollars (11 335 millions de dollars en 2021-2022) ont été reclassés dans les dépenses de transfert de sorte que les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens s'élèvent à 64 521 millions de dollars (62 328 millions de dollars en 2021-2022).

Impôt sur le revenu et les biens – Reclassement des crédits d'impôt remboursables

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2023			2022
	Revenus fiscaux nets des crédits d'impôt remboursables	Crédits d'impôt remboursables	Total	Total
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	31 427	10 824	42 251	40 924
Cotisations pour les services de santé	7 914		7 914	7 402
Impôt des sociétés	10 952	2 291	13 243	12 926
Impôt foncier scolaire	1 113		1 113	1 076
	51 406	13 115	64 521	62 328

4. Revenus (suite)

Informations supplémentaires – Dépenses de transfert financées par le régime fiscal, par portefeuilles

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars							
2023							2022
Santé et Services sociaux	Famille	Emploi et Solidarité sociale	Économie, Innovation et Énergie	Culture et Communications	Autres	Total	Total
Impôt sur le revenu et les biens							
Impôt sur le revenu des particuliers							
Crédits d'impôt remboursables							
Hausse du coût de la vie		3 440				3 440	3 675
Allocation famille	3 403					3 403	3 281
Soutien aux aînés	1 661					1 661	217
Frais de garde d'enfants	936					936	854
Maintien à domicile des aînés	650					650	589
Prime au travail		259				259	182
Personnes aidantes	187					187	162
Incitatif québécois à l'épargne-études					140	140	136
Autres	75	28			45	148	134
2 573	4 339	3 727	—	—	185	10 824	9 230
Impôt des sociétés							
Crédits d'impôt remboursables							
Production cinématographique				463		463	500
Développement des affaires électroniques			433			433	432
Recherche scientifique et développement expérimental			386			386	358
Titres multimédias			334			334	301
Investissements			294			294	193
Ressources					113	113	75
Autres		27	86	45	110	268	246
—	—	27	1 533	508	223	2 291	2 105
2 573	4 339	3 754	1 533	508	408	13 115	11 335

5. Dépenses

Principales méthodes comptables

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Dépenses de rémunération et de fonctionnement

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus.

Dépenses du service de la dette

Les dépenses du service de la dette sont composées principalement d'intérêts sur les dettes comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Incertitude relative à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les dépenses sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 8](#)) ainsi que dans celles sur les placements ([note 9](#)), les prêts ([note 11](#)), les créditeurs, frais à payer et autres provisions ([note 13](#)), le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ([note 15](#)), les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs ([note 16](#)) et les éventualités ([note 22](#)).

5. Dépenses (suite)

Dépenses par supercatégories (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2023	2022 (retraités – note 3)
Dépenses de portefeuilles		
Transferts	46 876	42 580
Rémunération	62 396	59 665
Fonctionnement ⁽¹⁾	27 247	25 027
Créances douteuses et autres provisions	724	301
Sous-total	137 243	127 573
Service de la dette ⁽²⁾	10 058	8 640
Total des dépenses	147 301	136 213

(1) Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les fournitures et approvisionnements (par exemple, les médicaments et les fournitures médicales et chirurgicales), les honoraires professionnels, les services rendus par le secteur privé aux personnes en hébergement de soins de longue durée, les dépenses d'entretien et de réparation, les services de transport, la publicité et les services de communication ainsi que l'amortissement des immobilisations (note 19).

(2) Les dépenses du service de la dette se composent des éléments suivants :

	Année financière terminée le 31 mars	
	2023	2022
Intérêts sur les dettes	8 902	7 548
Dépenses nettes sur les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	559	356
Pertes nettes sur les placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts	637	173
Revenus nets sur des équivalents de trésorerie et sur des placements	(428)	(7)
	9 670 ⁽¹⁾	8 070
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs	7 650	7 331
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, des fonds particuliers des régimes et des fonds des autres avantages sociaux futurs	(7 262)	(6 761)
	388	570
	10 058	8 640

(1) Les dépenses de 9 670 M\$ sont présentées au net de revenus totalisant 2 065 M\$, soit 812 M\$ sur les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés, 782 M\$ sur les placements des fonds d'amortissement afférents à des emprunts et 471 M\$ sur des équivalents de trésorerie et sur des placements.

6. Instruments financiers

Principales méthodes comptables

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, ou dans celle des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement

Après leur comptabilisation initiale, le gouvernement évalue les actifs financiers et les passifs financiers au coût après amortissement en considérant les ajustements suivants :

- les remboursements ou encaissements;
- l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction, les escomptes et les primes font partie des flux de trésorerie considérés;
- la réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité opérée directement ou par l'intermédiaire d'une provision.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs (à l'exception de l'impôt et des taxes à recevoir et de certains débiteurs issus de droits et permis et de revenus divers), les placements autres que ceux constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les prêts, le Fonds des générations, les fonds d'amortissement afférents à des emprunts et les sommes à recevoir des contrepartistes incluses dans les actifs liés aux instruments financiers dérivés sont classés dans les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

Les créiteurs, frais à payer et autres provisions (excluant l'impôt et les taxes à rembourser, les avantages sociaux à payer liés à la rémunération, les avances des fonds en fidéicommis et les comptes d'accords de perception fiscale), les sommes à payer aux contrepartistes incluses dans les passifs liés aux instruments financiers dérivés et les dettes (excluant les ententes de partenariat public-privé et les contrats de location-acquisition) sont classés dans les passifs comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Les placements constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que les actifs et les passifs liés aux instruments financiers dérivés, autres que les sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes, sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont comptabilisés dans les dépenses à la date de la transaction, alors que ceux relatifs aux instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à leur valeur comptable.

6. Instruments financiers (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

Compensation des instruments financiers

Titres autodétenus

Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement peut racheter ses propres titres de dettes sur les marchés financiers sans annuler, éteindre ou acquitter les dettes correspondantes. Ces titres constituant des actifs pour le gouvernement ainsi que les dettes correspondantes sont compensés dans l'état consolidé de la situation financière. Les revenus et les charges d'intérêts liés à ces titres et dettes sont également présentés au net dans l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités.

Autres actifs financiers et passifs financiers compensés

Un actif financier et un passif financier sont compensés et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière uniquement si les conditions suivantes sont réunies :

- il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés;
- le gouvernement a l'intention de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

6. Instruments financiers (suite)

Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le gouvernement est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Des politiques et des procédures de contrôle et de gestion sont en place afin de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en réduire les impacts potentiels.

Pour chacune des composantes identifiées à titre d'instruments financiers, le tableau suivant présente les expositions aux différents risques.

Instruments financiers	Exposition aux risques					Notes
	Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de marché			
			Change	Taux d'intérêt	Prix	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	✓			✓		7
Débiteurs	✓					8
Placements	✓				✓	9
Prêts	✓			✓		11
Fonds des générations	✓			✓		12
Créditeurs, frais à payer et autres provisions		✓				13
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	✓		✓	✓		17
Passifs liés aux instruments financiers dérivés		✓	✓	✓		17
Dettes		✓	✓	✓		18
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts	✓	✓	✓	✓		18

6. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène le gouvernement à subir une perte financière.

Tous les instruments financiers comptabilisés à titre d'actifs financiers exposent le gouvernement à un risque de crédit, à l'exception des placements en instruments de capitaux propres.

En date de fin d'année financière, l'exposition maximale du gouvernement au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers qui sont des instruments financiers, sans qu'il soit tenu compte des garanties détenues ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Le gouvernement est également exposé au risque de crédit associé à des garanties totalisant 16 950 millions de dollars accordées sur des interventions financières, déduction faite de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties ([note 13](#)), ainsi que sur les promesses de prêts ([note 21](#)).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le gouvernement éprouve des difficultés à honorer ses passifs financiers. En date de fin d'année financière, les flux de trésorerie contractuels non actualisés se détaillent comme suit :

Échéancier des flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Échéance au 31 mars ⁽¹⁾				Total
	2024	2025 et 2026	2027 et 2028	2029 et suivantes	
Subventions à payer au rythme du remboursement des emprunts contractés par des bénéficiaires ⁽²⁾	800	1 475	1 281	4 919	8 475
Dettes contractées sur les marchés financiers	34 931	52 939	40 833	247 827	376 530
Dettes découlant d'ententes et de contrats	298	596	598	5 469	6 961
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	(7 213)	(2 727)	(1 118)	(2 131)	(13 189)
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	4 542	5 136	3 032	5 069	17 779
	33 358 ⁽³⁾	57 419	44 626	261 153	396 556

(1) Les montants présentés incluent les intérêts et les sommes liés aux dettes dont les titres sont autodétenus.

(2) À l'exception des passifs découlant des transferts liés aux subventions à payer au rythme du remboursement des emprunts contractés par des bénéficiaires, la quasi totalité des créanciers, frais à payer et autres provisions est due à court terme et réglée au cours de l'année financière suivante.

(3) En plus de ce montant, les passifs des fonds d'amortissement afférents à des emprunts totalisant 7 808 M\$ seront réglés aux cours de l'année financière 2023-2024.

6. Instruments financiers (suite)

Gestion globale du risque de liquidité

Afin de combler ses besoins financiers découlant des opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que ceux liés aux remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette basé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La gestion quotidienne des liquidités est basée sur des prévisions de trésorerie mises à jour régulièrement et permet au gouvernement de gérer la désynchronisation des entrées et sorties de fonds. Cette gestion des liquidités repose sur différents outils, comme les programmes d'emprunts à court terme, les facilités de crédit et une saine gestion de l'encaisse et des placements à court terme.

De plus, le gouvernement a constitué des fonds d'amortissement afférents à des emprunts ([note 18](#)) afin de pourvoir au remboursement de dettes contractées sur les marchés financiers conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Il verse annuellement des sommes dans ces fonds.

Le gouvernement a également créé le Fonds des générations ([note 12](#)), dont l'objectif est de réduire la dette du gouvernement. Le gouvernement verse annuellement des sommes qui sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R 2.2.0.1). Le gouvernement peut retirer des sommes pour rembourser la dette brute.

Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations associées au marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le gouvernement est exposé à l'ensemble de ces risques.

6. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. En date de fin d'année financière, les composantes des états financiers consolidés ayant une exposition au risque de change sont les suivantes :

Exposition au risque de change

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2023		
	Équivalent en dollars canadiens		
	Dollars américains	Euros	Autres devises ⁽¹⁾
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts ⁽²⁾	2 047	1 480	
Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	25 583	27 949	5 829
Dettes ⁽²⁾	(27 445)	(29 418)	(5 830)
Exposition nette	185	11	(1)

(1) Les autres devises regroupaient le dollar australien, la livre sterling, le franc suisse, le yen, la couronne suédoise et le dollar néo-zélandais.

(2) Les montants présentés incluent les titres autodétenus.

Gestion globale du risque de change

Le gouvernement utilise plusieurs stratégies pour gérer le risque de change, notamment en utilisant des instruments financiers dérivés et en faisant l'acquisition d'actifs libellés en devises à l'intérieur de ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts. L'objectif du gouvernement est d'atteindre une exposition nulle sur les dettes en devises.

Au 31 mars 2023, une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du dollar canadien par rapport aux devises aurait eu une incidence négligeable sur les résultats des activités du gouvernement.

6. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. En date de fin d'année financière, les composantes des états financiers consolidés ayant une exposition au risque de taux d'intérêt sont les suivantes :

Exposition au risque de taux d'intérêt

(en millions de dollars)

	<u>Au 31 mars 2023</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 981
Prêts	1 614
Fonds des générations	1 786
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts ⁽¹⁾	16 064
Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	(22 218)
Dettes ⁽¹⁾	<u>(28 540)</u>
Exposition nette	<u>(21 313)</u>

(1) Les montants présentés incluent les titres autodétenus.

Gestion globale du risque de taux d'intérêt

Le gouvernement utilise plusieurs stratégies pour gérer le risque de taux d'intérêt, notamment en utilisant des instruments financiers dérivés.

Au 31 mars 2023, une variation de 1 % à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêt aurait eu une incidence de près de 200 millions de dollars sur les résultats des activités du gouvernement.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou encore par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

En date de fin d'année financière, les composantes des états financiers consolidés ayant une exposition au risque de prix se limitent aux placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, d'une valeur comptable de 512 millions de dollars.

Au 31 mars 2023, une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours des marchés boursiers aurait eu une incidence négligeable sur les résultats des activités du gouvernement.

6. Instruments financiers (suite)

Parmi les instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, les placements en instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif ou sous forme de dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec ne sont pas exposés au risque de prix. En effet, bien que leur juste valeur puisse fluctuer en raison des variations des prix du marché, celles-ci auront une incidence sur les états financiers consolidés du gouvernement uniquement au moment de la disposition de ces instruments financiers ou advenant que ceux-ci subissent une baisse de valeur durable.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principale méthode comptable

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements qui sont détenus dans le but de faire face, à court terme, aux engagements de trésorerie. Ces placements, très liquides, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2023	2022
Trésorerie ⁽¹⁾	4 555	6 246
Équivalents de trésorerie ⁽²⁾	5 426	3 721
	9 981	9 967

(1) La trésorerie est présentée au net d'un découvert bancaire de 970 M\$ découlant de chèques en circulation.

(2) Le gouvernement ne détenait aucun de ses propres titres en équivalents de trésorerie (390 M\$ au 31 mars 2022). Au 31 mars 2022, ces titres sont compensés à l'encontre des dettes correspondantes.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est faible. Le gouvernement s'est doté d'un cadre de gestion qui limite les risques associés à ses placements, y compris aux équivalents de trésorerie. Ce cadre prévoit des critères comme la cote de crédit minimum requise pour la sélection des émetteurs autorisés qui sont principalement des institutions financières et des gouvernements.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Certains équivalents de trésorerie portent intérêt. Le risque de taux d'intérêt associé à ces opérations est toutefois limité, puisque l'échéance de ces titres est très rapprochée et que le gouvernement peut recourir à des instruments financiers dérivés, conformément à ses politiques de gestion.

8. Débiteurs

Principales méthodes comptables

L'impôt et les taxes à recevoir sont comptabilisés à leur valeur de réalisation, soit pour une somme équivalente à ce que le gouvernement s'attend à percevoir. Ces débiteurs sont subséquemment ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses.

Les revenus d'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé et des taxes à la consommation non perçus à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt et de taxes à recevoir sur la base d'estimations établies à partir des transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Les revenus provenant de l'impôt des sociétés non perçu à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt à recevoir sur la base des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière.

Les autres débiteurs sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. La variation annuelle de la provision pour créances douteuses est comptabilisée aux dépenses.

Incertitude relative à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à recevoir

L'impôt et les taxes à recevoir qui découlent d'avis de cotisation délivrés à la suite d'activités de contrôle fiscal et ceux faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à percevoir relativement à ces avis s'appuie sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires. Les ajustements découlant des nouvelles informations obtenues à la suite de vérifications ou de décisions judiciaires sont comptabilisés dans l'année financière où ces informations sont connues.

Estimation de la provision pour créances douteuses

La valeur de la provision pour créances douteuses relative à l'impôt et aux taxes à recevoir est incertaine en raison du fait qu'elle est estimée à partir d'un échantillon statistique de créances représentatif de l'ensemble de la population. La valeur de recouvrement potentielle des créances de l'échantillon est établie en considérant principalement la situation financière des contribuables.

Transferts du gouvernement fédéral

Les transferts du gouvernement fédéral à recevoir pour des programmes à frais partagés qui visent à octroyer une aide financière à des tiers sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses admissibles réalisées par les tiers et les travaux réellement effectués.

8. Débiteurs (suite)

Détail des débiteurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2023	2022
Impôt et taxes à recevoir		
Impôt sur le revenu et les biens	11 114	10 552
Taxes à la consommation	5 479	5 196
Provision pour créances douteuses	(1 754)	(1 716)
	14 839	14 032
Autres		
Droits et permis	696	577
Revenus divers	6 456	5 803
Provision pour créances douteuses	(967)	(893)
	6 185	5 487
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – dividendes	617	447
Transferts du gouvernement fédéral	3 473	3 266
	10 275	9 200
	25 114	23 232

Gestion du risque de crédit associé à l'impôt et taxes à recevoir

Le gouvernement est exposé au risque de crédit découlant de l'incapacité pour certains débiteurs de régler leur obligation, ce qui pourrait entraîner une perte financière pour le gouvernement. Ces débiteurs se composent principalement des créances et des revenus fiscaux non perçus au 31 mars.

Le risque de crédit lié aux impôts et aux taxes à recevoir est toutefois faible. D'une part, les sommes à recevoir totalisant 16 593 millions de dollars ont principalement été encaissées dans les premiers mois de l'année financière 2023-2024. D'autre part, afin de réduire le risque de crédit lié aux débiteurs fiscaux non encaissés, le gouvernement applique un mécanisme légal de compensation avant d'émettre un remboursement à un créancier. Par ailleurs, il comptabilise les créances à leur valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. Le gouvernement est d'avis que la provision de 1 754 millions de dollars est suffisante pour considérer le risque de crédit.

8. Débiteurs (suite)

Gestion du risque de crédit associé aux autres débiteurs

Le gouvernement est exposé au risque de crédit à l'égard des autres débiteurs. Afin de se prémunir contre ce risque, le gouvernement s'est doté de politiques et de procédures en matière de contrôle et de gestion. Ces politiques comprennent notamment des dispositions relatives à l'évaluation du risque de crédit, au niveau de risque acceptable, aux mesures de suivi périodique et de recouvrement ainsi qu'à l'évaluation de la provision pour créances douteuses. Le gouvernement évalue périodiquement les pratiques mises en place et les rectifie, le cas échéant, en fonction des observations et des résultats obtenus.

La balance chronologique des autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, est comme suit :

Risque de crédit – Âge des autres débiteurs (en millions de dollars)

	Au 31 mars 2023		
	Instruments financiers	Autres	Total
Débiteurs non en souffrance	7 588	2 120	9 708
Débiteurs en souffrance			
Moins de 3 mois	228		228
3 mois à moins de 6 mois	135	17	152
6 mois à moins de 9 mois	96	15	111
9 mois à moins de 12 mois	41	16	57
12 mois et plus	253	733	986
	753	781	1 534
Provision pour créances douteuses	(548)	(419)	(967)
	7 793	2 482	10 275

La qualité du crédit des autres débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est jugée adéquate.

9. Placements

Principales méthodes comptables

Les placements sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Lorsque les placements sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire qu'il y a un important écart entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen pondéré des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est comptabilisé à titre de dépense de transfert. Subséquemment, des revenus de placements sont comptabilisés et ajoutés à la valeur comptable du placement jusqu'à son échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un placement subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable d'un placement comptabilisé au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux dépenses et ne peut faire l'objet d'une reprise. S'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un placement radié est comptabilisé dans les revenus. Lorsque la valeur comptable d'un placement comptabilisé à la juste valeur a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées comptabilisé dans les gains et les pertes de réévaluation est reclassé dans les résultats.

Incertitude relative à la mesure

Les placements dans des instruments de capitaux propres sous forme d'actions et de mises de fonds sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses pour estimer leur valeur recouvrable. Les facteurs dont le gouvernement tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable sur ces placements comprennent leur durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres privés, le gouvernement estime la valeur de recouvrement à l'aide de jugements d'experts et d'approches fondées sur des modèles qui tiennent compte des conditions économiques actuelles, de la situation financière et des perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

9. Placements (suite)

Placements par nature de titres détenus selon l'échéance à l'acquisition

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	2023			2022
	3 à 12 mois	Plus de 12 mois	Sans échéance	Total
Comptabilisés au coût ou au coût après amortissement				
Instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif			3 799	3 799
Dépôts à participation ⁽¹⁾			2 191	2 191
Obligations ^{(2),(3)}				
Gouvernements fédéral et provinciaux	7	442		449
Municipalités et organismes municipaux	39	408		447
Entreprises	19	80		99
Autres	1	2		3
Dépôts à terme	106	58		164
Autres ^{(2),(3)}	121	19		140
	293	1 009	5 990	7 292
Comptabilisés à la juste valeur				
Instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ⁽⁴⁾			512	512
	293	1 009	6 502	7 804
				6 318

(1) Le gouvernement détient des unités de dépôts à participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(2) Le gouvernement détenait également 2 215 M\$ (6 620 M\$ au 31 mars 2022) de ses propres titres en obligations et en bons du Trésor. Ces titres sont compensés à l'encontre des dettes correspondantes.

(3) Au 31 mars 2023, le cours des titres négociables sur un marché actif était de 1 031 M\$ et leur valeur comptable était de 1 047 M\$.

(4) L'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers repose sur une évaluation de niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur, c'est-à-dire sur les prix observables (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels il est possible d'avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs identiques. Au 31 mars 2022, ces instruments étaient comptabilisés au coût.

(5) La valeur des placements a été réduite de 141 M\$ (126 M\$ au 31 mars 2022), somme représentant l'incidence des conditions avantageuses importantes dont certains de ces placements sont assortis.

Politiques encadrant les activités de placement

Le gouvernement dispose de politiques qui encadrent les activités de placement à long terme. Ces politiques de placement visent à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le gouvernement.

9. Placements (suite)

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont détenus dans six fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Pour chacun de ces fonds, une politique de placement a été établie selon plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement sur 10 ans, la répartition cible à long terme des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence et les écarts permis par rapport au portefeuille cible. Ces politiques tiennent également compte des positions prises en instruments financiers dérivés et déterminent le niveau d'exposition au risque de marché.

La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, comme les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

Gestion du risque de crédit

Tous les placements exposent le gouvernement à un risque de crédit à l'exception des placements en instruments de capitaux propres.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, le gouvernement gère en partie le risque de crédit en déterminant ses politiques de placement de façon à réduire son exposition au risque à un niveau qu'il juge acceptable. Les analyses du risque de crédit sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du gouvernement est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

Concernant les autres placements, le risque de crédit est jugé faible, puisque les contrepartistes jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par les agences de notation et que les fonds sont investis de façon sécuritaire dans des placements autorisés, conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) et au Règlement sur les placements effectués par un organisme (RLRQ, chapitre A-6.001, r. 8).

Risque de prix

Le gouvernement est exposé au risque de prix relativement aux instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif dont la juste valeur fluctue en raison des variations du cours boursier des actions. Ainsi, une baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou des pertes dans l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités pour tenir compte d'une moins-value durable.

10. Participations dans les entreprises du gouvernement

Principales méthodes comptables

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sur la base de la quote-part du gouvernement dans chacune de ces entreprises.

Les renseignements financiers des entreprises du gouvernement sont établis selon les normes IFRS à l'exception de ceux d'Hydro-Québec, qui sont établis selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Des ajustements sont apportés aux informations financières d'Hydro-Québec afin de les rendre conformes aux normes IFRS, lesquels ajustements portent essentiellement sur les avantages sociaux futurs, les instruments financiers et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Incertitude relative à la mesure importante

Chaque entreprise du gouvernement est sujette à des incertitudes relatives à la mesure inhérentes à ses propres activités. Les principales incertitudes relatives à la mesure se rapportent aux revenus, aux autres passifs, notamment aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs, aux immobilisations ainsi qu'aux instruments financiers.

10. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Au 31 mars									
	2023								2022	
					Investis- sment Québec	Loto- Québec	Société des alcools du Québec	Autres	Total	Total
	Hydro-Québec									
	(PCGR des États-Unis)	(Normes IFRS)								
	Ajustements pour les		Ajustements							
	31 décembre 2022	périodes de trois mois	– normes IFRS ⁽¹⁾	31 mars 2023						
ÉTAT DES RÉSULTATS										
Revenus	16 567	333	26	16 926	934	3 013	4 133	757	25 763	23 575
Dépenses	12 010	164	1 085	13 259	1 158	1 413	2 706	626	19 162	17 585
Surplus annuel	4 557	169	(1 059)	3 667	(224)	1 600	1 427	131	6 601	5 990
Ajustements de consolidation				(2)	(2)	(3)		26	19	(30)
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				3 665	(226)	1 597	1 427	157	6 620	5 960
Autres éléments du résultat étendu	2 478	527	(2 116)	889	60	11	—	(13)	947	691
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE										
Immobilisations	71 080	3 249	992	75 321	284	670	212	479	76 966	72 377
Autres actifs	18 294	804	(9)	19 089	10 042	571	1 105	449	31 256	29 861
Total de l'actif	89 374	4 053	983	94 410	10 326	1 241	1 317	928	108 222	102 238
Dettes et avances	51 545	5 695	134	57 374	5 272	299	318	86	63 349	59 100
Autres passifs	10 952	(4 160)	1 468	8 260 ⁽²⁾	488	675	961	442	10 826	10 261
Total du passif	62 497	1 535	1 602	65 634	5 760	974	1 279	528	74 175	69 361
Cumul des autres éléments du résultat étendu	415	287	5 598	6 300	21	180	(7)	(13)	6 481	5 545
Autres éléments des capitaux propres	26 462	2 231	(6 217)	22 476	4 545	87	45	413	27 566	27 332
Total des capitaux propres	26 877	2 518	(619)	28 776	4 566	267	38	400	34 047	32 877
Ajustements de consolidation				20	23			27	70	44
Valeur de consolidation modifiée				28 796	4 589	267	38	427	34 117	32 921
Prêts					2 412	246		40	2 698	1 956
Participation dans les entreprises du gouvernement				28 796	7 001	513	38	467	36 815	34 877
Dividendes déclarés et autres contributions	3 418				—	1 600	1 427	95	6 540	5 242
Principales obligations contractuelles	103 994				1 504	69	—	25	105 592	64 545
Principaux passifs éventuels	6 374 ⁽³⁾				456	—	3	—	6 833	4 573

- (1) Les ajustements pour rendre conformes les renseignements financiers d'Hydro-Québec aux normes IFRS ont eu pour incidence de diminuer de 3 175 M\$ la participation du gouvernement dans cette entreprise, ces ajustements s'étant traduits par une diminution de 1 059 M\$ des revenus provenant des entreprises du gouvernement et une diminution de 2 116 M\$ des autres éléments du résultat étendu. Le cumul des ajustements aux normes IFRS a eu pour effet de diminuer la participation du gouvernement de 619 M\$ (d'augmenter la participation du gouvernement de 2 558 M\$ au 31 mars 2022).
- (2) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M\$ (685 M\$ au 31 mars 2022). Afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, Hydro-Québec a constitué une fiducie de 178 M\$ (172 M\$ au 31 mars 2022).
- (3) Cette somme est principalement relative à deux poursuites en dommages-intérêts de 6 200 M\$ de la part d'Innu Nation inc. et des Innus de Uashat mak Mani-utenam. Hydro-Québec fait également l'objet de poursuites conjointes avec le gouvernement du Québec, lesquelles sont présentées dans la note sur les éventualités (note 22).

10. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Cumul des autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2023			2022	
	Gains (pertes) actuariels sur les avantages sociaux futurs	Gains (pertes) non réalisés sur les instruments financiers	Autres	Total	Total
Solde au début	6 517	(1 025)	51	5 543	4 864
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	(558)	1 418	87	947	691
	5 959	393	138	6 490	5 555
Éléments reclassés dans les autres éléments des capitaux propres	(9)			(9)	(12)
Solde à la fin	5 950	393	138	6 481	5 543

Opérations interentités et avec des tiers hors périmètre comptable

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2023			2022		
	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable	Total	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable	Total
ÉTAT DES RÉSULTATS						
Revenus	1 031	24 732	25 763	1 089	22 486	23 575
Dépenses	1 795	17 367	19 162	1 666	15 919	17 585
(Déficit) surplus annuel	(764)	7 365	6 601	(577)	6 567	5 990
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE						
Immobilisations		76 966	76 966		72 377	72 377
Autres actifs	3 383	27 873	31 256	4 320	25 541	29 861
Total de l'actif	3 383	104 839	108 222	4 320	97 918	102 238
Dettes et avances	2 729	60 620	63 349	1 969	57 131	59 100
Autres passifs	1 019	9 807	10 826	864	9 397	10 261
Total du passif	3 748	70 427	74 175	2 833	66 528	69 361
Prêts accordés aux entreprises du gouvernement	2 698			1 956		
Dividendes déclarés et autres contributions	6 540			5 242		

10. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Échéancier de remboursement des dettes et avances contractées auprès de tiers et auprès du gouvernement

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et suivantes	Total
Hydro-Québec							
Tiers hors périmètre	4 573	1 547	453	733	67	49 999	57 372
Investissement Québec							
Tiers hors périmètre	1 186	440	604	328	346	27	2 931
Gouvernement	1 103	629	416	144	68	99	2 459
	2 289	1 069	1 020	472	414	126	5 390
Loto-Québec							
Tiers hors périmètre	26	8	7	5	4	10	60
Gouvernement	39	16	16	17	17	141	246
	65	24	23	22	21	151	306
Société des alcools du Québec							
Tiers hors périmètre	55	50	45	38	32	124	344
Autres							
Tiers hors périmètre	6	5	5	5	6	17	44
Gouvernement	28			4		6	38
	34	5	5	9	6	23	82
Total des dettes et avances							
Tiers hors périmètre	5 846	2 050	1 114	1 109	455	50 177	60 751
Gouvernement	1 170	645	432	165	85	246	2 743
	7 016	2 695	1 546	1 274	540	50 423	63 494

Note : Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes devises par Hydro-Québec et Investissement Québec. La valeur nette des emprunts garantis s'élevait à 53 782 M\$ (50 273 M\$ au 31 mars 2022) pour Hydro-Québec et à 2 753 M\$ (3 665 M\$ au 31 mars 2022) pour Investissement Québec.

11. Prêts

Principales méthodes comptables

Les prêts sont comptabilisés au coût.

Lorsque les prêts sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire qu'il y a un important écart entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen pondéré des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est comptabilisé à titre de dépense de transfert. Subséquemment, des revenus d'intérêts sont comptabilisés et ajoutés à la valeur comptable du prêt jusqu'à son échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un lien direct peut être établi entre les transferts accordés par le gouvernement et le remboursement d'un prêt, ce dernier est comptabilisé à titre de dépense de transfert.

Lorsque des faits ou des circonstances laissent présager un risque de perte, une provision pour moins-value est comptabilisée en réduction des prêts dans le but de refléter leur valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est comptabilisée dans les dépenses et, s'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un prêt radié est comptabilisé dans les revenus.

Incertitude relative à la mesure

Les prêts sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour établir les provisions pour moins-value et la valeur de recouvrement nette des prêts. L'estimation de la provision pour moins-value est régulièrement revue et ajustée en fonction de plusieurs facteurs, notamment les taux de pertes historiques, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur.

11. Prêts (suite)

Prêts accordés et taux moyen pondéré par catégories d'emprunteurs

		Au 31 mars					
		2023			2022		
	Taux moyen pondéré	Coût	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette	Coût	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette
	(en pourcentage)	(en millions de dollars)			(en millions de dollars)		
Administrations locales							
Municipalités	3,07	432	(41)	391	571	(48)	523
Organismes municipaux	2,91	1 909	(64)	1 845	1 492	(70)	1 422
	2,94	2 341	(105)	2 236	2 063	(118)	1 945
Entreprises ^{(1),(2)}	2,21	3 960	(894)	3 066 ⁽³⁾	3 603	(785)	2 818 ⁽³⁾
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	4,61	169	(15)	154	170		170
Étudiants	5,39	576	(206)	370	591	(218)	373
Autres		51	(2)	49	50		50
		4 756	(1 117)	3 639	4 414	(1 003)	3 411
	2,77	7 097	(1 222)	5 875	6 477	(1 121)	5 356

- (1) Des prêts comportant des clauses de remboursement basées sur des redevances sont inclus dans les prêts aux entreprises. Les conditions de ces prêts sont telles que la totalité du montant avancé s'apparente davantage à une subvention et, par conséquent, ces prêts ont une valeur nulle.
- (2) Les prêts aux entreprises incluent des prêts de 61 M\$ US (53 M\$ US au 31 mars 2022) pour un équivalent de 82 M\$ CA (66 M\$ CA au 31 mars 2022) et des prêts de 81 M€ (73 M€ au 31 mars 2022) pour un équivalent de 119 M\$ CA (100 M\$ CA au 31 mars 2022).
- (3) La valeur des prêts a été réduite de 101 M\$ (106 M\$ au 31 mars 2022), somme représentant l'incidence des conditions avantageuses importantes dont certains de ces prêts sont assortis.

11. Prêts (suite)

Échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts par catégories d'emprunteurs (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Municipalités et organismes municipaux	Entreprises	Organismes fiduciaires et sans but lucratif	Étudiants	Autres	Total
2024	577	429	47	48	4	1 105
2025	120	421	6	48		595
2026	132	392	7	48		579
2027	125	385	5	48		563
2028	109	363	5	48		525
	1 063	1 990	70	240	4	3 367
2029-2033	535	842	32	130		1 539
2034-2038	221	261	38			520
2039-2043	113	14				127
2044-2048	40	15				55
2049 et suivantes	24	5	1			30
	1 996	3 127	141	370	4	5 638
Échéance indéterminée	240	40	13		45	338
	2 236	3 167	154	370	49	5 976
Réduction de la valeur liée aux prêts assortis de conditions avantageuses importantes		(101)				(101)
	2 236	3 066	154	370	49	5 875

Gestion du risque de crédit

Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement octroie des prêts et reçoit des actifs en garantie. La majorité des prêts sont accordés par le Fonds du développement économique. Les décisions relatives à l'octroi de ces prêts s'appuient principalement sur une évaluation du risque, qui tient compte de différents facteurs comme la solvabilité du tiers, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures en vigueur. Un suivi systématique des interventions est par la suite effectué.

11. Prêts (suite)

Le coût des prêts accordés par le Fonds du développement économique était de 3 775 millions de dollars (3 498 millions de dollars au 31 mars 2022). Ces prêts sont accordés majoritairement à des entreprises réalisant leurs activités dans le secteur secondaire.

Proportion des prêts accordés par le Fonds du développement économique ayant des sûretés et des cautions significatives par catégories de prêts

	Au 31 mars			
	2023		2022	
	Coût	Proportion du solde nominal	Coût	Proportion du solde nominal
	(en millions de dollars)	(en pourcentage)	(en millions de dollars)	(en pourcentage)
Prêts – taux fixe	1 779	32	1 766	26
Prêts – taux variable	498	54	487	49
Prêts – sans intérêts	1 498	43	1 245	42

Quant aux prêts accordés par les autres entités du périmètre comptable, dont le coût était de 3 322 millions de dollars (2 979 millions de dollars au 31 mars 2022), les garanties reçues étaient de 183 millions de dollars (194 millions de dollars au 31 mars 2022).

La qualité du crédit des prêts qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est jugée adéquate.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La majorité des prêts accordés sont à taux fixe. Pour les prêts à taux variable, la variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus d'intérêt perçus. Ce risque lié aux taux d'intérêt est toutefois limité en contractant des dettes ayant sensiblement les mêmes conditions que les prêts. Au besoin, des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés.

12. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Principales méthodes comptables

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont comptabilisés au coût.

Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value et la réduction de valeur qui en résulte est comptabilisée aux dépenses. Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités, établie selon la méthode du coût moyen, est comptabilisé aux résultats.

État de la situation financière

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2023	2022
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	1 786	1 942
Revenus à recevoir sur les placements	46	25
Dépôts à participation ⁽¹⁾	16 998	13 778
	18 830	15 745
Débiteurs	81	84
Solde du fonds	18 911	15 829

- (1) Le Fonds des générations détient des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse. Ces unités sont remboursables sur préavis, selon les modalités prévues aux règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 14 108 127 unités de participation, dont la juste valeur totale était de 18 629 M\$ (11 642 767 unités de participation dont la juste valeur totale était de 15 541 M\$ au 31 mars 2022).

12. Fonds des générations (suite)

État de l'évolution du solde du Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2023		2022
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Solde au début	15 669	15 829	12 212
Revenus autonomes			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	870	888	867
Revenus miniers	484	578	1 032
Revenus divers			
Biens non réclamés	55	74	31
Revenus sur les placements	786	283	484
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, pris à même les dividendes			
Hydro-Québec			
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	535	544	488
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec ⁽²⁾	215	215	215
Total des revenus autonomes	3 445	3 082	3 617
Solde à la fin	19 114	18 911	15 829

(1) Selon les données présentées dans le budget 2022-2023 du ministère des Finances, déposé le 22 mars 2022.

(2) En vertu de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, chapitre H-5), une somme de 215 M\$ est prise à même les dividendes d'Hydro-Québec et sera versée annuellement au Fonds des générations jusqu'en 2043.

Gestion du risque de crédit

Le gouvernement gère en partie le risque de crédit associé aux dépôts à participation à la Caisse en déterminant la composition du portefeuille de référence, réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau qu'il juge acceptable.

Les analyses du risque de crédit sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds des générations est investi dans des portefeuilles sous-jacents, le fonds est indirectement exposé au risque de crédit. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

12. Fonds des générations (suite)

Gestion du risque de taux d'intérêt

Les dépôts à vue portent intérêt. Le risque de taux d'intérêt associé à cet actif financier est toutefois limité, puisque le compte de dépôts à vue représente l'équivalent du solde bancaire du gouvernement déposé auprès de la Caisse. Généralement, les sommes qui y sont déposées sont réinvesties dans l'achat d'unités de participation (dépôts à participation) le mois suivant.

Politique de placement

Le Fonds des générations est administré selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec les responsables de la Caisse. Cette politique de placement vise à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le gouvernement.

Cette politique est établie selon plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement sur 10 ans, la répartition cible à long terme des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence et les écarts permis par rapport au portefeuille cible. Elle tient également compte des positions prises en instruments financiers dérivés et détermine le niveau d'exposition au risque de marché, y compris le niveau d'exposition cible aux devises.

La politique de placement du portefeuille de référence du fonds particulier est la suivante :

Politique de placement

(en pourcentage de l'actif net du fonds particulier)

Portefeuilles spécialisés	
Valeurs à court terme	1,00
Taux	10,00
Crédit	28,00
Total – Revenu fixe	39,00
Infrastructures	8,00
Immeubles	8,00
Total – Actifs réels	16,00
Marchés boursiers	36,00
Placements privés	9,00
Total – Actions	45,00
Répartition de l'actif	–
Total	100,00

La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, comme les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

13. Crédoiteurs, frais à payer et autres provisions

Principales méthodes comptables

Impôt et taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser sont comptabilisés en fonction des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les remboursements de l'impôt sur le revenu des particuliers et des taxes à la consommation qui ne sont pas encore effectués à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre de crédoiteurs et frais à payer, sur la base d'estimations établies à partir de transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Passifs découlant des transferts

Les passifs découlant des transferts sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle les transferts sont dûment autorisés et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est comptabilisée aux dépenses.

L'évaluation annuelle des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de pertes. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse au cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les garanties autorisées en vigueur qui ne font pas l'objet d'une provision constituent un passif éventuel pour le gouvernement.

Incertitude relative à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser qui découlent d'avis de cotisation faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à rembourser relativement à ces litiges s'appuie principalement sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires.

Estimation des passifs découlant des transferts

Les subventions qui seront à verser au rythme du remboursement des emprunts contractés par les bénéficiaires sont comptabilisées à l'avancement des travaux sur la base des informations détenues par le gouvernement. Ces passifs sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses ou de l'avancement des travaux réalisés par le gouvernement et les dépenses ou travaux réellement effectués, le cas échéant.

13. Crédoeurs, frais à payer et autres provisions (suite)

Incertitude relative à la mesure (suite)

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

La provision pour pertes sur les interventions financières garanties est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des hypothèses utilisées pour évaluer la probabilité que l'emprunteur manque à l'une de ses obligations et contraigne le gouvernement à rembourser l'intervention financière garantie. Les interventions financières sont regroupées en différentes classes de risques, et un taux moyen à appliquer est établi pour chacune de ces classes. Le taux de provision est basé sur l'expérience passée, la nature des interventions et l'historique des pertes. Lorsque les provisions sont prises individuellement, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur sont les principaux éléments pris en compte.

Détail des crédoeurs, frais à payer et autres provisions

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2023	2022
Rémunération	13 989	13 810
Passifs découlant des transferts		
Subventions à payer au rythme du remboursement		
des emprunts contractés par des bénéficiaires ⁽¹⁾	7 078	6 162
Autres subventions à payer	7 923	7 064
Impôt et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	6 328	7 746
Taxes à la consommation	3 060	2 695
Fournisseurs	7 405	6 639
Intérêts courus sur les dettes	3 232	3 122
Avances des fonds en fidéicommis	1 212	1 194
Comptes d'accords de perception fiscale	830	1 141
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	564	573
	51 621	50 146

(1) En plus des sommes à payer dans le cadre de ses programmes de transfert, le gouvernement subventionne les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes.

13. Crédoeurs, frais à payer et autres provisions (suite)

Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties par catégories de tiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars							
	2023				2022			
	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties
Entreprises	532	472 ⁽¹⁾	(129)	343	873	772 ⁽¹⁾	(105)	667
Organismes sans but lucratif et coopératives	2 613	2 609 ⁽²⁾	(137)	2 472	2 487	2 484 ⁽²⁾	(135)	2 349
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	7 715	6 851 ⁽³⁾	(66)	6 785	7 313	6 437 ⁽³⁾	(62)	6 375
Étudiants								
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant ⁽⁴⁾	1 404	1 404 ⁽⁵⁾		1 404	1 468	1 468 ⁽⁵⁾		1 468
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	2 442	2 442 ⁽⁵⁾	(232)	2 210	2 616	2 616 ⁽⁵⁾	(271)	2 345
		13 778	(564)	13 214		13 777	(573)	13 204

- (1) Des garanties de 459 M\$ (759 M\$ au 31 mars 2022) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus des garanties d'emprunts, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs. Au 31 mars 2023, le gouvernement a reçu des sûretés et des cautions significatives pour 48 % du solde nominal de son portefeuille de garanties (64 % du solde nominal au 31 mars 2022).
- (2) Des garanties de 2 581 M\$ (2 455 M\$ au 31 mars 2022) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Le gouvernement garantit, auprès des institutions financières, des emprunts contractés par des organismes à but non lucratif et par des coopératives d'une durée de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de sa part. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme à but non lucratif ou par la coopérative. Ces emprunts financent l'acquisition d'immeubles. Ces garanties totalisaient 2 509 M\$ (2 364 M\$ au 31 mars 2022).
- (3) Des garanties de 6 673 M\$ (6 279 M\$ au 31 mars 2022) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que des frais afférents. Des actifs des producteurs sont détenus à titre de sûretés par les prêteurs; ils se composent notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions.
- (4) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base.
- (5) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

14. Revenus reportés

Principales méthodes comptables

Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés. Plus précisément :

- les revenus de transfert provenant des gouvernements sont reportés lorsque les stipulations relatives à l'utilisation des ressources transférées ou reçues ou relatives aux actions à effectuer pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque ces stipulations sont générales, les actions ou les communications du gouvernement qui précisent ces stipulations avant la date des états financiers peuvent également créer un passif. Lorsque les revenus de transfert sont reportés, ils sont comptabilisés dans les revenus au fur et à mesure que les passifs sont réglés;
- les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements et qui font l'objet d'une affectation particulière sont reportés et comptabilisés aux revenus lorsque les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces pour permettre l'acquisition de ces ressources, les revenus sont reportés et comptabilisés dans les revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations;
- les revenus de droits et de permis remboursables sur demande qui sont liés à des biens et services clairement identifiables devant être rendus par le gouvernement au titulaire du droit ou du permis sont reportés et comptabilisés dans les revenus sur la période de référence de ce droit ou de ce permis;
- les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont reportés et comptabilisés dans les revenus sur la période pour laquelle cet impôt est levé.

Incertitude relative à la mesure

Les revenus de transfert provenant du gouvernement fédéral qui sont reportés sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses ou de l'avancement des travaux réalisés par le gouvernement et les dépenses ou travaux réellement effectués.

14. Revenus reportés (suite)

Revenus reportés par sources ou par nature

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2023	2022
Transferts du gouvernement fédéral	5 016	5 169
Donations de tiers ⁽¹⁾	2 153	2 014
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral	144	106
Droits d'immatriculation et permis de conduire	856	903
Impôt foncier scolaire	288	279
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	184	177
Autres	510	468
	9 151	9 116

(1) Les donations de tiers proviennent principalement d'organismes sans but lucratif, entre autres de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

Revenus reportés – Stipulations des transferts du gouvernement fédéral

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2023	2022
Pour l'acquisition ou la construction d'immobilisations	2 892	2 531
Pour d'autres fins		
Financement des infrastructures municipales et locales	1 136	1 425
Financement de projets de recherche et autres	988	1 213
	2 124	2 638
	5 016	5 169

Revenus reportés – Affectation et variations des donations de tiers

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2023				Solde au 31 mars 2022
	Solde au début	Nouvelles donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin	
Pour l'acquisition d'immobilisations	1 228	187	104	1 311	1 228
Pour d'autres fins	786	754	698	842	786
	2 014	941	802	2 153	2 014

15. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif environnemental représente une obligation qu'a le gouvernement de procéder à la réhabilitation de sites contaminés découlant d'activités actuelles ou passées de diverses natures, comme des activités minières, industrielles, commerciales ou institutionnelles, réalisées par le gouvernement ou par des tiers. Ces activités peuvent avoir été réalisées sur les terrains de tiers qui ont été abandonnés.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent principalement le désamiantage des bâtiments. Conformément aux lois et règlements en vigueur, le gouvernement s'acquittera de ces obligations lors de la démolition ou de la rénovation de ces immobilisations.

Principales méthodes comptables

Passif environnemental

Une obligation découlant de la réhabilitation d'un site contaminé est comptabilisée à titre de passif environnemental lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- la contamination dépasse une norme environnementale existante;
- l'obligation de procéder à une réhabilitation relève directement de la responsabilité du gouvernement ou il est probable qu'elle en relève;
- il est prévu que le site contaminé soit réhabilité;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les sites que le gouvernement ne prévoit pas réhabiliter sont ceux qui ne représentent pas un danger pour la santé de la population ou ceux dont il est peu probable que la contamination ait une incidence environnementale significative.

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés, lesquels sont majorés pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode d'estimation utilisée. Cette évaluation représente la meilleure estimation du gouvernement quant aux coûts nécessaires pour régler l'obligation.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouveaux sites contaminés à réhabiliter, des coûts réels engagés et des révisions des estimations.

15. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisation est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le gouvernement à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors services soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation du gouvernement quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation. Ces ajustements sont comptabilisés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable ajustée de l'immobilisation est amortie prospectivement.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers, car le gouvernement est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Ainsi, la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable.

Incertitude relative à la mesure importante

Passif environnemental

Le passif environnemental est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison de l'utilisation de différents moyens pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, lesquels sont majorés pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé. Il est également sujet à une incertitude relative à la mesure en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et en raison des limites inhérentes à l'évaluation de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise.

15. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Incertitude relative à la mesure importante (suite)

Passif environnemental (suite)

Pour estimer le passif, les principales hypothèses utilisées se rapportent aux superficies contaminées, aux coûts de la main-d'œuvre et des matériaux ainsi qu'au choix des technologies disponibles pour éliminer la contamination ou la contrôler. Des modifications apportées à ces hypothèses et à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service d'immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent les coûts estimés de mise hors service, le taux d'indexation de ces coûts, le taux d'actualisation ainsi que la période d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

Des modifications apportées aux principales hypothèses, à la technologie utilisée ou à la réglementation pourraient entraîner des changements importants à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comptabilisées.

Sommaire

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2023	2022
Passif environnemental	3 127	2 812
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4 390	4 592
	7 517	7 404

15. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Passif environnemental

Nombre de sites répertoriés

	Au 31 mars			
	2023		2022	
	Nombre de sites	Passif (en millions de dollars)	Nombre de sites	Passif (en millions de dollars)
Responsabilité directe	1 498	2 401	1 529	2 087
Responsabilité probable	192	726	145	725
	1 690	3 127 ⁽¹⁾	1 674	2 812 ⁽¹⁾

(1) Le passif environnemental tient compte d'une majoration des coûts de 693 M\$, ce qui représente un taux moyen de 29 % (662 M\$ et 31 % au 31 mars 2022).

Évolution du passif environnemental (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2023	2022
Solde au début	2 812	2 838
Nouveaux sites contaminés à réhabiliter	90	52
Travaux de réhabilitation réalisés	(48)	(56)
Révision des estimations	273	(22)
Solde à la fin	3 127	2 812

15. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2023	2022
Solde au début	4 592	4 401
Charge de désactualisation	218	191
Révision des estimations	(420)	
Solde à la fin	4 390	4 592

Principales hypothèses utilisées

	Au 31 mars	
	2023	2022
Taux d'indexation des coûts estimés (en pourcentage)	2,21 à 11,17	2,21 à 11,17
Taux d'actualisation, incluant l'inflation (en pourcentage)	3,52 à 5,54	2,15 à 5,54
Période d'actualisation (en années) ⁽¹⁾	1 à 101	1 à 102

(1) La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service, qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2023 s'élèvent à 8 671 millions de dollars (7 821 millions de dollars au 31 mars 2022).

Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Hypothèses	Variation	Incidence sur la valeur des obligations au 31 mars 2023	
		(en millions de dollars)	(en pourcentage)
– Coûts estimés	– Hausse de 10,00 %	439	+10,00
	– Baisse de 10,00 %	(439)	-10,00
– Taux d'indexation des coûts estimés	– Hausse de 0,25 %	282	+6,42
	– Baisse de 0,25 %	(258)	-5,88
– Taux d'actualisation, incluant l'inflation	– Hausse de 0,25 %	(242)	-5,51
	– Baisse de 0,25 %	266	+6,06
– Période d'actualisation	– Hausse de 5 ans	(569)	-12,96
	– Baisse de 5 ans	597	+13,60

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Principales méthodes comptables

Les actifs et les passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont composés du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), des fonds particuliers des régimes de retraite et des autres programmes d'avantages sociaux futurs ainsi que des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres programmes d'avantages sociaux futurs.

Lorsque la valeur comptable d'un fonds est supérieure à la valeur du passif correspondant et que le gouvernement peut tirer avantage de cet excédent, sa valeur nette est présentée comme un actif. À l'inverse, lorsque le passif est supérieur à la valeur comptable de l'actif constitué, sa valeur nette est présentée comme un passif.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du FARR, des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont comptabilisés à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui qui est prévu est amorti sur cinq ans.

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné par une provision pour moins-value afin que l'actif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à obtenir de cet excédent. La variation annuelle de la provision est imputée aux dépenses.

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. La période d'amortissement est la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des participants des régimes ou du programme concerné.

Le rendement annuel d'un fonds est obtenu par l'application du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations de chaque régime de retraite ou programme d'avantages sociaux futurs au solde moyen du fonds concerné.

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont comptabilisées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants. Les obligations du Régime de rentes de survivants sont comptabilisées selon une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises par les bénéficiaires à la suite du décès de la personne admissible.

Les gains et les pertes actuariels déterminés lors de la réévaluation des obligations découlent d'écarts d'expérience par rapport aux prévisions et de modifications d'hypothèses. Ils sont comptabilisés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de l'année financière suivant leur prise en compte dans la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. La période d'amortissement correspond à la DMERCA des participants du régime ou du programme concerné. Pour le Régime de rentes de survivants, la période d'amortissement correspond à l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Principales méthodes comptables (suite)

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (suite)

Les intérêts annuels sont établis par l'application du taux d'actualisation de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme à la valeur moyenne de l'obligation afférente.

Incertitude relative à la mesure importante

Les obligations des régimes de retraite peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels. Les incidences d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des principaux régimes de retraite sont présentées à la suite du tableau des principales hypothèses économiques utilisées.

Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2023			2022		
	Actifs	Passifs	Actifs nets (passifs nets)	Actifs	Passifs	Actifs nets (passifs nets)
Régimes de retraite	113 903	120 845	(6 942)	106 963	116 569	(9 606)
Programmes de l'Université du Québec		295	(295)		282	(282)
Congés de maladie accumulés	1 042	612	430	1 106	699	407
Régime de rentes des survivants	459	437	22	459	435	24
	<u>115 404</u>	<u>122 189</u>	<u>(6 785)</u>	<u>108 528</u>	<u>117 985</u>	<u>(9 457)</u>

Le gouvernement a mis en place des programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement, qui en assume la totalité des coûts.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Congés de maladie accumulés

Certains employés assujettis à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) peuvent accumuler dans une réserve des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement.

Pour les employés non-cadres, le nombre de journées de congé de maladie non utilisées pouvant être cumulées dans une réserve est limité à 20. Cette réserve est monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi et ne peut être utilisée lors d'un départ en préretraite. Les journées de congé de maladie accumulées avant l'entrée en vigueur des ententes limitant la réserve à 20 jours, déduction faite des journées initialement transférées dans cette réserve, peuvent être utilisées dans le cadre d'un départ en préretraite jusqu'à la date d'échéance prescrite dans les ententes. Le solde des journées non utilisées à cette date d'échéance sera monnayé à 70 % au plus tard dans les 60 jours suivant cette date. Conformément aux ententes, les journées de congé de maladie accumulées avant leur entrée en vigueur, non utilisées au 31 mars 2022 et dépassant la réserve de 20 jours ont été payées à 70 % au cours de l'année financière 2022-2023 pour les fonctionnaires. Pour les autres employés non-cadres, ces journées de congé inutilisées seront payables à 70 % au 31 mars 2024.

Pour les employés non syndiqués participant au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), principalement les cadres, les journées accumulées dans la réserve peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans le cadre de situations prévues dans les différentes ententes de conditions de travail ou dans le cadre d'un départ en préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les employés reçoivent en argent 50 % de la valeur de ces journées accumulées, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire.

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse), jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Les gains et pertes actuariels sont amortis selon la DMERCA, laquelle varie de 14 à 15 ans.

Régime de rentes de survivants

Le Régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

Les gains et pertes actuariels sont amortis selon l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires, laquelle est de 18 ans.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Actifs des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	2023	2022
Fonds des autres avantages sociaux futurs	1 160	477	1 637	1 714
Moins :				
Obligations relatives aux prestations acquises	609	455	1 064	1 166
	<u>551</u>	<u>22</u>	<u>573</u>	<u>548</u>
Plus :				
Gains actuariels non amortis	(121)		(121)	(117)
	<u>430</u>	<u>22</u>	<u>452</u>	<u>431</u>

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2023		2022	
	Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du Régime de rentes de survivants	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	1 236	478	1 714	1 776
Revenus de placement prévus ⁽¹⁾	77	29	106	109
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu		9	9	17
Remboursement aux déposants ⁽²⁾	(155)		(155)	(170)
Prestations versées		(38)	(38)	(38)
Gains (pertes) actuariels	2	(1)	1	20
Valeur de marché redressée à la fin⁽³⁾	1 160	477	1 637	1 714

(1) Le taux de rendement attendu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du Régime de rentes de survivants était de 6,35 % (6,35 % en 2021-2022). Les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de 2,18 % et de 2,14 % (9,89 % et 9,00 % en 2021-2022).

(2) Conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le paiement de toute prestation affectant le passif de l'obligation relative aux congés de maladie accumulés peut être remboursé aux déposants à même le Fonds des congés de maladie accumulés.

(3) Les valeurs de marché du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants étaient respectivement de 1 179 M\$ et de 479 M\$ (1 306 M\$ et 498 M\$ au 31 mars 2022).

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2023	2022	
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Total
Obligations au début	716	450	1 166
Coût des prestations acquises	26	12	38
Intérêts sur les obligations	41	27	68
Prestations versées	(164)	(38)	(202)
(Gains) pertes actuariels	(10)	4	(6)
Obligations à la fin	609	455	1 064

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des congés de maladie accumulés et du régime de rentes de survivants fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Date des dernières évaluations actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations relatives aux prestations acquises

31 mars 2022

(dépôt en 2021-2022)

31 décembre 2021

(dépôt en 2021-2022)

Congés de maladie accumulés

Régime de rentes de survivants

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

Principales hypothèses économiques à long terme utilisées

(en pourcentage)

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35
Taux d'inflation	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,35	6,35
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,50	—

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative aux prestations acquises liées aux autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2023		2022
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Total
Coût des prestations acquises	26	12	38
Amortissement des pertes actuarielles	11		11
	<u>37</u>	<u>12</u>	<u>49</u>

Charge (revenu) relative au service de la dette lié aux autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2023		2022
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	41	27	68
Revenus de placement des fonds	(92)	(28)	(120)
	<u>(51)</u>	<u>(1)</u>	<u>(52)</u>

Régimes de retraite

Plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés, pour les membres de l'Assemblée nationale et pour les juges. Le gouvernement et les participants contribuent au financement de tous ces régimes.

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant au versement des prestations.

Les obligations relatives aux prestations acquises à la charge des participants et l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations sont présentés à l'[annexe 4](#), intitulée « Opérations fiduciaires du gouvernement ». Des informations additionnelles sont présentées dans les états financiers des régimes publiés par Retraite Québec.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les régimes de retraite du gouvernement accordent une prestation déterminée aux participants au moment de leur retraite, prestation établie en fonction d'une moyenne des meilleures années de rémunération du participant, généralement cinq années, et du nombre de ses années de service. En général, les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1^{er} juillet 1982, ou après le 1^{er} janvier 2005 dans le cas du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), et sont indexées pour la partie acquise avant cette date.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable¹ d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces derniers versent alors des cotisations à titre d'employeurs aux régimes concernés.

Financement et paiement des prestations

Le gouvernement a mis en place le FARR afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

Afin d'assurer le paiement des prestations acquises conformément à leurs dispositions, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime. Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, ou en l'absence d'un fonds de régime, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

Programmes de l'Université du Québec

L'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en partie ou en totalité par le gouvernement.

¹ Il s'agit principalement d'organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Caractéristiques des régimes et des autres avantages sociaux futurs

Régimes et autres avantages sociaux futurs	Catégories de régimes et de programmes		Présence d'un fonds particulier	Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) (en années) ⁽²⁾
	À coûts partagés ⁽¹⁾	À solde du coût		
RREGOP ⁽³⁾				15
– service régulier ⁽⁴⁾	✓ 50,0 % ⁽⁵⁾			
– service transféré du RRE et du RRF		✓		
– crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes		✓	✓	
RRPE				11
– service régulier – excluant les prestations des retraités avant le 1 ^{er} janvier 2015 ⁽⁴⁾	✓ 50,0 % ⁽⁵⁾			
– service régulier – prestations des retraités avant le 1 ^{er} janvier 2015		✓ ⁽⁶⁾		
– service transféré du RRE et du RRF		✓		
– RRAS		✓		
RRE ⁽³⁾		✓		15
RRCE ⁽³⁾		✓		15
RRF ⁽³⁾		✓		15
RRUQ		✓	✓	11
RRMSQ				15
– service régulier depuis le 1 ^{er} janvier 2007	✓ 50,0 % ⁽⁷⁾		✓ ⁽⁸⁾	
– service régulier avant le 1 ^{er} janvier 2007		✓		
RRAPSC	✓ 54,0 % ⁽⁹⁾			15
RRCJQ		✓		11
RREFQ		✓	✓	3
RRMAN		✓		6
Programmes de l'Université du Québec	✓ 50,0 %	✓		14

(1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations relatives aux prestations acquises à la charge du gouvernement.

(2) La DMERCA est utilisée pour établir la période d'amortissement des gains et pertes actuariels du régime.

(3) Une DMERCA commune est établie pour ce groupe de régimes, dont la continuité est assurée par le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

(4) Les cotisations versées par les employeurs tenus de le faire sont déposées dans un fonds transitoire. Ce fonds est liquidé régulièrement, car les sommes qui y sont déposées servent au versement des prestations.

(5) La quote-part du gouvernement est de 58,3 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} juillet 1982.

(6) Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), le gouvernement assume la quote-part à la charge des participants des prestations à verser aux pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2015 ou à leurs ayants droit. En contrepartie, une quote-part de la valeur du fonds des cotisations des participants du RRPE a été déposée dans le FARR.

(7) La quote-part du gouvernement est de 50 % pour les prestations acquises depuis le 1^{er} janvier 2022, de 55,0 % pour les prestations acquises entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022, de 61,0 % pour les prestations acquises entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2021 et de 66,7 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2020.

(8) Au plus tard tous les trois ans, le gouvernement a l'obligation de verser dans le fonds ses cotisations, déterminées sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée à cette fin.

(9) La quote-part du gouvernement est de 46,0 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2013.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant (pertes) gains actuariels non amortis	(Pertes) gains actuariels non amortis	2023	2022
Obligations relatives aux prestations acquises				
RREGOP				
– service régulier	77 807	(3 522)	74 285	70 540
– service transféré	2 413	(222)	2 191	2 258
RRPE				
– service régulier	18 912	(270)	18 642	18 116
– service transféré	979	(83)	896	915
– RRAS	2 399	(132)	2 267	2 142
RRE	8 407	(820)	7 587	7 894
RRCE	952	(152)	800	842
RRF	2 658	(230)	2 428	2 556
RRUQ	4 723	97	4 820	4 613
RRMSQ	5 498	(590)	4 908	4 775
RRAPSC	694	(37)	657	618
RRCJQ	996	(73)	923	872
RREFQ	219	(14)	205	196
RRMAN	251	(15)	236	232
	126 908	(6 063)	120 845	116 569
Moins :				
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	110 948	3 889	107 059	100 374
Fonds particuliers des régimes de retraite				
Fonds du RRUQ	5 499	136	5 363	5 044
Fonds du RRMSQ	1 258	47	1 211	1 166
Autres fonds de régime	926	13	913	910
Provision pour moins-value – RRUQ	(561)		(561)	(449)
Provision pour moins-value – autres fonds	(82)		(82)	(82)
	7 040	196	6 844	6 589
	8 920	(1 978)	6 942	9 606
Programmes de l'Université du Québec				
Obligations relatives aux prestations acquises	271	24	295	282
	9 191	(1 954)	7 237	9 888

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2023		2022	
	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec
Obligations au début	121 942	294	116 681	292
Coût des prestations acquises	3 267	21	2 953	20
Intérêts sur les obligations	7 572	10	7 252	10
Compensations ⁽¹⁾	96		146	
Prestations versées	(7 437)	(23)	(7 178)	(26)
Transferts de régimes	33		(8)	
Modifications de régimes	7		(77)	
Pertes (gains) actuariels	1 424	(31)	2 163	(2)
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente ⁽²⁾	4		10	
Obligations à la fin	126 908	271	121 942	294

(1) Dans les fonds des cotisations des participants du RREGOP et du RRPE, le gouvernement verse un montant de compensation annuelle afin de financer ces régimes et de limiter la hausse des cotisations versées par les participants. Pour le RRPE, le montant de la compensation annuelle versée jusqu'au 31 décembre 2022, établi sur la base des services rendus au cours de l'année financière, doit permettre de compenser la perte assumée par le fonds pour le transfert de participants en provenance du RREGOP et ne peut dépasser 100 M\$.

(2) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et aux programmes de l'Université du Québec fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Date des dernières évaluations actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations relatives aux prestations acquises

31 décembre 2022 (dépôt en 2022-2023)	31 décembre 2021 (dépôt en 2022-2023)	31 décembre 2020 (dépôt en 2021-2022)	31 décembre 2019 (dépôt en 2020-2021)
RRUQ Programmes de l'Université du Québec	RREGOP – crédits de rente liés à des transferts de régimes – rachats d'années de service RRCE RRMSQ	RREGOP – service régulier – service transféré du RRF et du RRE RRPE – service régulier ⁽¹⁾ – service transféré du RRF et du RRE RRE RRF	RRAS RRAPSC RRCJQ RREFQ RRMAN

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

(1) Le service régulier du RRPE se divise en deux catégories, comme présenté précédemment dans le tableau « Caractéristiques des régimes et des autres avantages sociaux futurs ».

Principales hypothèses économiques utilisées (en pourcentage)

	Régimes administrés par Retraite Québec	RRUQ	Programmes de l'Université du Québec
	2023 et suivantes	2023 et suivantes	2023 et suivantes
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,50	—
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,35	6,50	3,60
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,50	0,50	0,50

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des principaux régimes de retraite

Hypothèses	Variation	Incidence sur la valeur des obligations au 31 mars 2023	
		(en millions de dollars)	(en pourcentage)
Économiques			
– Taux de rendement, net d'inflation	– Hausse de 0,05 %	(710)	-0,64
	– Baisse de 0,05 %	710	+0,64
– Taux d'inflation	– Hausse de 0,25 %	(1 550)	-1,41
	– Baisse de 0,25 %	1 650	+1,50
– Taux de progression des salaires, net d'inflation	– Hausse de 0,25 %	610	+0,55
	– Baisse de 0,25 %	(590)	-0,54
Démographique			
– Espérance de vie ⁽¹⁾	– Hausse de 0,5 an	820	+0,74
	– Baisse de 0,5 an	(830)	-0,75

Note : Les principaux régimes de retraite sont le RREGOP – service régulier, le RRPE – service régulier, le Régime de retraite des enseignants (RRE) et le Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ).

(1) L'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 26,7 années pour un homme et de 29,7 années pour une femme selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP.

Politique de placement du FARR au 31 mars de l'année courante

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse. Cette dernière les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié qui comprend des titres à revenu fixe (par exemple, des obligations), des investissements sensibles à l'inflation (actifs réels tels que les actifs immobiliers et les infrastructures) et des actions.

Portefeuille du FARR

(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2023	2022
Titres à revenu fixe	33,00	34,00
Actifs réels	23,50	22,50
Actions	43,50	43,50
	100,00	100,00

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					
	2023					2022
	FARR	Fonds du RRUQ	Fonds du RRMSQ	Autres fonds de régime	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	104 450	5 208	1 219	932	111 809	104 194
Revenus de placement prévus	6 632 ⁽¹⁾	328	76	25	7 061	6 577
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu					—	227
Cotisations versées ⁽²⁾		173		304	477	439
Prestations versées		(201)	(36)	(334)	(571)	(541)
(Pertes) gains actuariels	(134)	(9)	(1)	(5)	(149)	903
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente ⁽³⁾				4	4	10
Valeur de marché redressée à la fin ⁽⁴⁾	110 948	5 499	1 258	926	118 631	111 809

(1) Le taux de rendement attendu du FARR a été de 6,35 % (6,35 % en 2021-2022); le rendement réalisé selon la valeur de marché des placements a été de 2,57 % (9,14 % en 2021-2022).

(2) Ce poste incluait 231 M\$ (212 M\$ en 2021-2022) de cotisations de participants, d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(3) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

(4) La valeur de marché du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite totalisait 119 087 M\$ (116 294 M\$ au 31 mars 2022). Plus précisément, les valeurs de marché respectives du FARR, du fonds du RRUQ, du fonds du RRMSQ et des autres fonds particuliers des régimes étaient respectivement de 111 400 M\$, de 5 521 M\$, de 1 260 M\$ et de 906 M\$ (108 608 M\$, 5 472 M\$, 1 255 M\$ et 959 M\$ au 31 mars 2022).

16. Actifs et passifs des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative aux prestations acquises liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					
	2023			2022		
	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Total	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Total
Coût des prestations acquises	3 267	21	3 288	2 953	20	2 973
Compensations ⁽¹⁾	96		96	146		146
Cotisations des participants et des employeurs	(231)		(231)	(212)		(212)
	3 132	21	3 153	2 887	20	2 907
Modifications de régimes	7		7	(77)		(77)
Amortissement des pertes actuarielles	734	5	739	610	5	615
Variation des provisions pour moins-value	112		112	115		115
	3 985	26	4 011	3 535	25	3 560

(1) Des informations sur les compensations sont présentées précédemment dans les notes sous le tableau « Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ».

Charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					
	2023			2022		
	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Total	Régimes de retraite	Programmes de l'Université du Québec	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	7 572	10	7 582	7 252	10	7 262
Revenus de placement des fonds	(7 142)		(7 142)	(6 639)		(6 639)
	430	10	440	613	10	623

17. Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques financiers liés à ses actifs et passifs financiers. Des instruments financiers dérivés comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des dettes en devises et à la gestion de la trésorerie qui en découle, ainsi que pour d'autres opérations de fonctionnement réalisées en devises.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont utilisés pour modifier l'exposition au risque de taux d'intérêt des instruments financiers à long terme afin que celle-ci respecte la répartition cible de dettes à taux fixe et à taux variable établie par le gouvernement dans ses stratégies de gestion du risque.

Principales méthodes comptables

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes sont comptabilisées au coût ou au coût après amortissement.

Le gouvernement fait le choix de comptabiliser directement aux résultats les gains et pertes de change sur les sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes, sur les contrats de change à terme visant à couvrir ces sommes ainsi que sur les opérations de fonctionnement en devises.

Incertitude relative à la mesure

Les instruments financiers dérivés sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses dans l'évaluation de leur juste valeur. Les méthodes d'évaluation de ces instruments sont présentées ci-dessous.

Méthodes d'évaluations des instruments financiers dérivés

L'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers repose sur une évaluation de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur, c'est-à-dire que le calcul de la juste valeur est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont observables, soit directement, soit indirectement.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ainsi que les contrats d'échange de devises sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs, lesquels sont convertis au cours du change en vigueur. Les flux futurs variables sont déterminés selon les structures à terme des taux d'intérêt.

Les contrats de change à terme sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs, lesquels sont convertis au cours du change en vigueur.

Ces évaluations nécessitent l'élaboration et l'utilisation d'hypothèses tenant compte de données d'entrée observables telles que les courbes de taux d'intérêt, les courbes d'écarts de rendement ainsi que les cours du change. La méthode d'évaluation de certains contrats d'échange et d'autres produits dérivés peut tenir compte de données observables additionnelles, telles que les prix des sous-jacents et la volatilité.

17. Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (suite)

Détail des actifs et des passifs liés aux instruments financiers dérivés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2023	2022
ACTIFS LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS		
Comptabilisés au coût ou au coût après amortissement		
Sommes à recevoir des contrepartistes	5 043	3 570
Comptabilisés à la juste valeur⁽¹⁾		
Contrats d'échange de devises	2 971	1 461
Contrats d'échange de taux d'intérêt	2 817	368
Autres	378	19
	6 166	1 848
Sous-total	11 209	5 418
Gains de change reportés		(126)
	11 209	5 292
PASSIFS LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS		
Comptabilisés au coût ou au coût après amortissement		
Sommes à payer aux contrepartistes	1 446	384
Comptabilisés à la juste valeur⁽¹⁾		
Contrats d'échange de devises	2 843	3 444
Contrats d'échange de taux d'intérêt	6 043	
Autres	352	3
	9 238	3 447
Sous-total	10 684	3 831
Pertes de change reportées		(2 557)
	10 684	1 274

(1) Au 31 mars 2022, ces instruments financiers dérivés étaient comptabilisés au coût ([note 3](#)).

17. Actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (suite)

Gestion des risques de crédit et de liquidité

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste. En vertu de cette politique, le gouvernement transige ses instruments financiers dérivés hors bourse uniquement avec des contrepartistes avec lesquels il a conclu des conventions-cadres.

En vertu des conventions-cadres, un soutien au crédit est prévu lorsque la juste valeur des instruments financiers dérivés transigés dépasse un certain seuil. Le dépassement peut alors être comblé avec des titres financiers à court terme ou de l'argent et comptabilisé à titre de sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes. Ce soutien au crédit permet de limiter le risque de liquidité du gouvernement, en plus de son risque de crédit, à l'égard des transactions d'instruments financiers dérivés. De plus, pour certains instruments financiers dérivés, le gouvernement procède à des échanges de garanties avec ses contreparties.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui font l'objet d'une notation financière par au moins deux agences de notation, dont l'une doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'établissement doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une de ces agences. Aux 31 mars 2023 et 2022, 100 % des transactions en vigueur respectaient ce critère.

Gestion du risque de change

Certaines sommes à recevoir des (à payer aux) contrepartistes sont libellées en devises. Afin de limiter son risque de change associé à ces sommes, le gouvernement utilise des contrats de change à terme.

18. Dettes

Principales méthodes comptables

Dettes

Les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Les instruments financiers inclus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, le gouvernement conclut des opérations d'achat et de vente de titres, soit de bons du Trésor et d'obligations, qu'il s'engage à revendre ou à racheter auprès d'une contrepartie à une date ultérieure. Ces opérations sont des conventions de revente ou des conventions de rachat. Le gouvernement débourse ou encaisse un montant au moment de la conclusion de ces opérations.

Titres achetés en vertu de conventions de revente

En vertu de ces opérations, la contrepartie conserve les risques et avantages liés aux titres. Une somme à recevoir est comptabilisée à la rubrique « Titres achetés en vertu de conventions de revente » lorsque le montant est déboursé. Par ailleurs, le gouvernement a la possibilité de vendre ces titres, mais doit en acheter avec des conditions similaires à ceux vendus afin de les remettre à la contrepartie au moment prévu dans la convention de revente. Dans ce cas, l'obligation de remettre les titres ayant des conditions similaires est comptabilisée dans les passifs à la rubrique « Obligations de remise de titres » jusqu'à ce que les titres soient effectivement remis à la contrepartie.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres vendus demeurent comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière puisque le gouvernement conserve les risques et avantages liés à ces titres. Une somme à payer est comptabilisée à la rubrique « Titres vendus en vertu de conventions de rachat » lorsque le montant est encaissé.

18. Dettes (suite)

Dettes par catégories

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2023					2022
	Équivalent en dollars canadiens					
	Dollars canadiens	Dollars américain	Euros	Autres devises ⁽¹⁾	Total	Total
Dettes contractées sur les marchés financiers						
Obligations et billets ^{(2),(3)}	185 066	25 609	29 418	5 830	245 923	235 628
Produits d'épargne ⁽³⁾	13 645				13 645	12 388
Bons du Trésor ⁽²⁾	6 439				6 439	4 491
Emprunts temporaires ⁽⁴⁾	619	1 836			2 455	1 007
Emprunts hypothécaires	43				43	40
	205 812	27 445	29 418	5 830	268 505	253 554
Moins :						
Dettes dont les titres sont autodétenus						
Obligations et billets	13 397	2 176			15 573	20 569
Emprunts temporaires					—	218
Bons du Trésor					—	54
	13 397	2 176	—	—	15 573	20 841
Sous-total	192 415	25 269	29 418	5 830	252 932	232 713
Dettes découlant d'ententes et de contrats						
Ententes de partenariat public-privé	3 682				3 682	3 775
Contrats de location-acquisition	497				497	316
	4 179	—	—	—	4 179	4 091
Sous-total	196 594	25 269	29 418	5 830	257 111	236 804
Gains de change reportés					—	2 733
Total des dettes	196 594	25 269	29 418	5 830	257 111	239 537

(1) Les autres devises regroupaient le dollar australien, la livre sterling, le franc suisse, le yen, la couronne suédoise et le dollar néo-zélandais.

(2) Le gouvernement détenait 801 M\$ de ses titres (746 M\$ au 31 mars 2022) par l'entremise de ses participations dans les entreprises du gouvernement.

(3) Ces catégories incluaient des titres émis d'une valeur comptable de 4 212 M\$ (2 877 M\$ au 31 mars 2022) dont le produit de l'émission est affecté à des projets spécifiques qui comportent des avantages sur le plan environnemental.

(4) Les emprunts temporaires sont composés principalement d'emprunts bancaires et de billets à court terme.

18. Dettes (suite)

Dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé et de contrats de location-acquisition

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2023	2022
	Équivalent en dollars canadiens	
Ententes de partenariat public-privé⁽¹⁾		
Centres hospitaliers et centres d'hébergement de soins de longue durée	2 547	2 605
Infrastructures pour le transport routier	1 001	1 030
Autres	134	140
	3 682	3 775
Contrats de location-acquisition	497	316
	4 179	4 091

(1) Les ententes de partenariat public-privé sont des contrats qui prévoient la conception, la construction, le financement et l'entretien d'immobilisations par un partenaire privé ainsi que, dans certains cas, leur exploitation par ce dernier. Les dettes liées aux ententes de partenariat public-privé sont d'une durée initiale variant de 25 à 39 ans.

Taux moyen pondéré des dettes

(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2023	2022
Taux par devise – avant considération des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés		
Dettes contractées sur les marchés financiers		
En dollars canadiens	3,49	3,29
En dollars américains	3,40	3,24
En euros	1,06	0,78
Autres devises ⁽¹⁾	2,11	1,88
Dettes découlant d'ententes et de contrats		
En dollars canadiens	4,71	4,74
Taux moyen pondéré du gouvernement – après considération des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés	3,67	3,06

Note : Les taux moyens pondérés des dettes contractées sur les marchés financiers sont déterminés en fonction des taux d'intérêt effectifs en vigueur au 31 mars.

(1) Les autres devises regroupaient le dollar australien, la livre sterling, le franc suisse, le yen, la couronne suédoise et le dollar néo-zélandais.

18. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens		
	Dettes contractées sur les marchés financiers (valeur nominale) ⁽¹⁾	Dettes découlant d'ententes et de contrats	Total
2024	26 317	111	26 428
2025	21 416	115	21 531
2026	19 871	120	19 991
2027	17 835	125	17 960
2028	12 539	137	12 676
	97 978	608	98 586
2029-2033	78 332	750	79 082
2034-2038	9 443	880	10 323
2039-2043	15 291	1 032	16 323
2044-2048	18 001	592	18 593
2049 et suivantes	46 759	317	47 076
	265 804	4 179	269 983
Moins :			
Dettes dont les titres sont autodétenus	15 464		15 464
	250 340 ⁽²⁾	4 179	254 519

(1) Cet échéancier prévoit des remboursements de 2 078 M\$ en 2024, de 481 M\$ en 2025, de 348 M\$ en 2026, de 249 M\$ en 2027, de 199 M\$ en 2028 et de 541 M\$ en tout pour les années 2029-2033 relativement aux produits d'épargne remboursables à vue de 3 896 M\$.

(2) L'échéancier de remboursement des dettes contractées sur les marchés financiers est établi sur la base de la valeur nominale des dettes prévue aux contrats. Cette base diffère de la valeur comptable des dettes qui, aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, considère les coûts de transaction, les escomptes et les primes ayant un effet net de 2 592 M\$.

18. Dettes (suite)

Gestion des risques liés aux dettes

Afin de combler ses besoins financiers découlant des opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que ceux liés aux remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette basé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés expose le gouvernement au risque de liquidité, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition. La gestion des risques est effectuée sur les dettes contractées sur les marchés, incluant celles dont les titres sont autodétenus.

Risque de liquidité

Afin de limiter le risque de liquidité, le gouvernement dispose entre autres de marges de crédit, notamment dans le fonds général du fonds consolidé du revenu pour un total de 1 165 millions de dollars canadiens, obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Au 31 mars 2023, le solde de ces marges était nul (3 millions de dollars au 31 mars 2022).

Il dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 250 millions de dollars américains obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. À ce jour, aucune opération n'a été effectuée quant à cette convention de crédit.

De plus, le gouvernement maintient, dans le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies principalement dans des titres très liquides du gouvernement fédéral. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et de récupérer rapidement les liquidités qui permettront de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2023, la valeur comptable des liquidités prudentielles était de 13 171 millions de dollars canadiens (13 215 millions de dollars canadiens au 31 mars 2022).

Risque de change

Afin de gérer le risque de change, le gouvernement utilise principalement des instruments financiers dérivés visant à échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre, comme les contrats d'échange de devises et des contrats de change à terme. À titre de mesure complémentaire à l'utilisation des instruments financiers dérivés, le gouvernement fait également l'acquisition d'actifs libellés en devises à l'intérieur de ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts.

18. Dettes (suite)

Après la prise en compte de l'effet des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change et des actifs libellés en devises détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, l'exposition nette des dettes en devises contractées sur les marchés était négligeable au 31 mars 2023 par rapport à la valeur nominale des dettes. Elle s'élève à 143 millions de dollars, comme présenté dans le tableau suivant :

Exposition nette après gestion du risque de change des dettes en devises contractées sur les marchés financiers

(en millions de dollars)

Équivalent en dollars canadiens				
	Gestion du risque de change			Exposition nette
	Dettes (valeur nominale)	Instruments financiers dérivés (valeur nominale)	Fonds d'amortissement afférents à des emprunts	
			Sous-total	
En dollars américains	27 504	(25 416)	(2 047)	41
En euros	29 531	(27 949)	(1 480)	102
Autres devises	5 829	(5 829)	(5 829)	—
	62 864	(59 194)	(3 527)	143

Risque de taux d'intérêt

Afin de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger des paiements d'intérêts à taux variable contre des paiements d'intérêts à taux fixe, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

Après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, les dettes contractées sur les marchés financiers étaient constituées à 83 % de dettes portant intérêt à taux fixe et à 17 % de dettes portant intérêt à taux variable au 31 mars 2023 (à 82 % de dettes portant intérêt à taux fixe et à 18 % de dettes portant intérêt à taux variable au 31 mars 2022). La dette à taux fixe est celle qui, au cours de la prochaine année financière, ne viendra pas à échéance et ne subira pas de modification de taux d'intérêt.

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement pour rembourser ses dettes. Ces fonds sont rattachés à 106 484 millions de dollars de dettes (99 266 millions de dollars au 31 mars 2022).

18. Dettes (suite)

Solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts (en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2023	2022
	Équivalent en dollars canadiens	
Actifs		
Placements ⁽¹⁾		
Bons du Trésor	9 172	6 871
Obligations et billets ^{(2),(3)}	9 419	11 785
Autres		8
	18 591	18 664
Titres achetés en vertu de conventions de revente	7 407	8 478
Intérêts courus et autres éléments d'actifs ⁽²⁾	59	202
	26 057	27 344
Passifs		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	5 121	6 401
Obligations de remise de titres	2 623	2 588
Autres	64	
	7 808	8 989
Solde des fonds	18 249	18 355

(1) Au 31 mars 2023, le cours des titres négociables sur un marché actif était de 18 351 M\$ et leur valeur comptable était de 18 591 M\$.

(2) Le gouvernement détenait également 13 358 M\$ (13 831 M\$ au 31 mars 2022) de ses propres titres en obligations et billets et 128 M\$ (99 M\$ au 31 mars 2022) en intérêts courus sur ces titres. Ces éléments sont compensés à l'encontre des dettes correspondantes.

(3) Dans le cadre de ses opérations liées à la gestion des risques, le gouvernement donne en garantie des titres financiers. Le gouvernement a donné en garantie des titres de placement dont la valeur comptable était de 217 M\$ (51 M\$ au 31 mars 2022).

18. Dettes (suite)

Évolution du solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2023	2022
	Équivalent en dollars canadiens	
Solde au début déjà établi avant compensation des titres autodétenus	32 285	31 057
Modification comptable (note 3)	(151)	
Solde au début ajusté avant compensation des titres autodétenus	32 134	31 057
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	3 586	3 901
Pertes nettes sur les placements	(637)	(173)
Gains de réévaluation nets	243	
	35 326	34 785
Sommes utilisées pour le remboursement de dettes	(3 591)	(2 500)
Solde avant compensation des titres autodétenus	31 735	32 285
Moins :		
Titres autodétenus	13 486	13 930
Solde à la fin	18 249	18 355

Gestion des risques liés aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts

La gestion des risques est effectuée sur les actifs et les passifs détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, incluant ceux dont les titres sont autodétenus.

18. Dettes (suite)

Risques de crédit et de liquidité

Le risque de crédit associé aux placements détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts est faible en raison du respect du cadre de gestion qui limite les risques associés aux placements du gouvernement. Ce cadre prévoit des critères comme la cote de crédit minimum requise pour la sélection des émetteurs autorisés, qui sont principalement des institutions financières et des gouvernements.

Les risques de crédit et de liquidité associés aux opérations de conventions de revente et aux conventions de rachat sont faibles, puisque le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion propre à ces instruments financiers qui lui permet de limiter les pertes potentielles. En vertu de cette politique, des ententes sont conclues avec les contrepartistes, lesquelles prévoient l'échange de garanties en fonction de la position nette liée à ces opérations.

Après la prise en compte des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion du risque de change et celle des actifs détenus dans les fonds d'amortissement, l'échéancier de remboursement des dettes est le suivant :

Échéancier de remboursement des dettes après effet des instruments financiers dérivés et des sommes accumulées dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts (en millions de dollars)

Équivalent en dollars canadiens							
Dettes contractées sur les marchés financiers après prise en compte des instruments financiers dérivés (valeur nominale)						Fonds d'amortissement afférents à des emprunts	Total
Échéance au 31 mars	Dollars canadiens	Dollars américains	Euros	Autres devises	Sous-total		
2024	24 512	84	1 465		26 061	(5 188)	20 873
2025	20 943				20 943	(6 205)	14 738
2026	19 610	377			19 987	(3 034)	16 953
2027	17 138	303			17 441	(3 152)	14 289
2028	12 424	138			12 562	(1 355)	11 207
	94 627	902	1 465	—	96 994	(18 934)	78 060
2029-2033	76 681	1 186	77		77 944	(9 483)	68 461
2034-2038	9 337		40		9 377	—	9 377
2039-2043	15 291				15 291	(562)	14 729
2044-2048	18 002				18 002	(1 399)	16 603
2049 et suivantes	46 759				46 759	(1 357)	45 402
	260 697	2 088	1 582	—	264 367 ⁽¹⁾	(31 735)	232 632

(1) L'échéancier de remboursement des dettes contractées sur les marchés financiers est établi sur la base de la valeur nominale des dettes prévue aux contrats et en prenant en considération l'effet des instruments financiers dérivés. Cette base diffère de la valeur comptable totalisant 268 505 M\$, car les coûts de transaction, les escomptes et les primes de 2 701 M\$ ne sont pas considérés dans la valeur nominale, alors que l'effet net des instruments financiers dérivés, à la baisse de 1 437 M\$, n'est pas considéré dans la valeur comptable.

19. Immobilisations

Principales méthodes comptables

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration, de développement ainsi que les coûts de mise hors service, le cas échéant. Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement.

Le coût des œuvres d'art et des trésors historiques comme les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos n'est pas comptabilisé à titre d'immobilisation, mais à titre de dépense de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, y compris celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les terres du domaine public et les ressources naturelles comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État sans avoir été achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

Immobilisations louées en vertu d'un contrat de location-acquisition

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariat public-privé. Ces ententes constituent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la construction, à l'entretien et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette s'y rattachant sont comptabilisées lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, le coût de l'actif est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

19. Immobilisations (suite)

Catégories d'immobilisations	Durée
Bâtiments <i>(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives, etc.)</i>	10 à 50 ans ⁽¹⁾
Aménagements <i>(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)</i>	5 à 20 ans
Réseaux complexes <i>(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseaux d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)</i>	10 à 60 ans
Matériel et équipement <i>(Véhicules de transport, machinerie, mobilier et équipement de bureau, équipements spécialisés à des fins médicales, éducationnelles, scientifiques, industrielles, etc.)</i>	3 à 30 ans
Équipements informatiques et bureautiques <i>(Ordinateurs, imprimantes et autres périphériques, logiciels, équipements de télécommunication, de radiocommunication, de traitement de l'information, etc.)</i>	3 à 10 ans
Développement informatique <i>(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le matériel et les logiciels acquis à cette fin)</i>	5 à 10 ans

(1) Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée allant jusqu'à 125 ans.

19. Immobilisations (suite)

Évolution des immobilisations par catégories

(en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Total
COÛT								
Solde au début déjà établi	2 973	70 312	2 410	49 714	13 390	3 759	6 202	148 760
Modifications comptables (note 3)		1 928	2		3			1 933
Solde au début retraité	2 973	72 240	2 412	49 714	13 393	3 759	6 202	150 693
Acquisitions	163	774	22	34	862	483	86	2 424
Travaux en cours		5 808	271	2 725	120	99	422	9 445
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(2)	(141)	(7)	(562)	(373)	(289)	(118)	(1 492)
Reclassements et autres ajustements	2	(371)		(17)	8	13		(365) ⁽¹⁾
Solde à la fin	3 136	78 310	2 698	51 894	14 010	4 065	6 592	160 705
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Solde au début déjà établi	—	27 759	928	20 198	8 554	2 692	4 145	64 276
Modifications comptables (note 3)		1 113	2		3			1 118
Solde au début retraité	—	28 872	930	20 198	8 557	2 692	4 145	65 394
Dépenses d'amortissement		1 717	113	1 457	779	508	306	4 880
Incidence des dispositions		(124)	(3)	(553)	(350)	(280)	(113)	(1 423)
Reclassements et autres ajustements		55						55
Solde à la fin	—	30 520	1 040	21 102	8 986	2 920	4 338	68 906
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	3 136	47 790	1 658	30 792	5 024	1 145	2 254	91 799
Valeur comptable nette (retraités – note 3) au 31 mars 2022	2 973	43 368	1 482	29 516	4 836	1 067	2 057	85 299

(1) Les reclassements et autres ajustements comprennent des ajustements à la baisse du coût des immobilisations de 420 M\$ découlant de la révision des estimations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 15). Ces ajustements visent principalement des bâtiments.

19. Immobilisations (suite)

Immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Matériel et équipement	Autres	Total
Coût	502	54	14	570
Amortissement cumulé	98	9	10	117
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	404	45	4	453
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	263	5	6	274

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Aména- gements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Total
Coût	5 411	197	2 303	152	8 063
Amortissement cumulé ⁽¹⁾	750	60	612	74	1 496
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	4 661	137	1 691	78	6 567
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	4 764	147	1 749	88	6 748

(1) La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 189 M\$ (188 M\$ en 2021-2022).

Immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur (travaux en cours)

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Aména- gements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Dévelop- pement informatique	Total
Coût au 31 mars 2023	9 332	336	621	163	113	630	11 195
Coût au 31 mars 2022	6 396	248	398	92	114	889	8 137

Note : Aucune dépense d'amortissement n'a été comptabilisée pour ces immobilisations en 2022-2023 et en 2021-2022.

20. Autres actifs non financiers

Principale méthode comptable

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Détail des autres actifs non financiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2023	2022
Stocks	1 422	2 064
Frais payés d'avance	612	468
	<u>2 034</u>	<u>2 532</u>

21. Obligations contractuelles et droits contractuels

Principales méthodes comptables

Une obligation contractuelle est présentée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'un écrit juridiquement exécutoire en date du 31 mars donnant le pouvoir à l'autre partie de recourir aux tribunaux pour procéder à son exécution;
- cet écrit entraîne la perte du pouvoir discrétionnaire, c'est-à-dire que vraisemblablement, le gouvernement a peu ou pas de possibilité de modifier les conditions prévues à l'écrit ou de s'y soustraire de sa propre initiative et n'a donc pas d'autre option réaliste que de régler l'obligation lorsque l'opération ou l'évènement se produira;
- le gouvernement devra sortir des ressources économiques pour régler l'obligation;
- l'opération ou l'évènement prévu à l'origine de l'obligation ne s'est pas encore produit.

Un droit contractuel est présenté selon les mêmes conditions, c'est-à-dire lorsqu'il y a un écrit juridiquement exécutoire au 31 mars qui a fait perdre le pouvoir discrétionnaire de l'autre partie et qui entraînera une rentrée de ressources économiques pour le gouvernement lorsque l'opération ou l'évènement se produira.

Les obligations contractuelles ou les droits contractuels relatifs à des ententes dont la durée est indéterminée sont calculés et présentés sur une période de six ans, soit chacune des cinq premières années de l'entente et une année additionnelle pour le solde. Les obligations contractuelles relatives à des ententes dont les sommes seront versées à perpétuité sont établies sur une période de 30 ans.

21. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles par catégories de dépenses et d'investissements

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Dépenses					Investissements		Total
	Transferts		Fonctionnement			Acquisitions d'immobili- sations	Promesses de prêts et d'investis- sements	
	Capital	Ententes autres qu'en capital	Contrats de location- exploitation	Approvision- nements en biens et services ⁽¹⁾	Autres			
2024	2 953	5 889	723	6 729	843	8 248	2 020	27 405
2025	1 527	1 862	574	3 836	565	2 512	796	11 672
2026	1 867	860	474	2 705	518	1 409	485	8 318
2027	2 024	676	406	2 089	102	811	110	6 218
2028	979	456	350	1 812		482	38	4 117
	9 350	9 743	2 527	17 171	2 028	13 462	3 449	57 730
2029 et suivantes	11 300	5 325	1 682	15 836		389	187	34 719
	20 650	15 068	4 209	33 007	2 028	13 851	3 636	92 449
Échéancier indéterminé							967	967
	20 650	15 068	4 209	33 007	2 028	13 851	4 603	93 416

(1) Les obligations contractuelles liées aux approvisionnements en biens et services incluaient une somme de 7 143 M\$ découlant d'ententes de partenariat public-privé.

Droits contractuels par sources de revenus

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Ressources naturelles	Ventes de biens et services	Transferts du gouvernement fédéral	Autres	Total
2024	369	402	7 393	226	8 390
2025	127	276	5 914	78	6 395
2026	55	268	6 921	51	7 295
2027	53	253	5 494	16	5 816
2028	53	257	4 113	15	4 438
	657	1 456	29 835	386	32 334
2029 et suivantes	96	448	4 993	152	5 689
	753	1 904	34 828	538	38 023

22. Éventualités

Principales méthodes comptables

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'évènement ou que l'évènement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est alors présenté en note complémentaire.

Les méthodes comptables à l'égard des passifs éventuels relatifs au passif environnemental et aux provisions pour pertes sur les interventions financières garanties sont présentées respectivement dans les notes sur les créiteurs, frais à payer et autres provisions ([note 13](#)) et sur le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ([note 15](#)).

Incertitude relative à la mesure importante

Les passifs éventuels peuvent varier en raison des hypothèses retenues pour établir la probabilité du dénouement d'une situation existante à la date des états financiers et de celles relatives à l'estimation de la valeur du passif éventuel. Parmi les hypothèses utilisées figurent l'expérience passée, les négociations en cours, les règlements récents et les jugements rendus par les tribunaux.

Il est possible que ces provisions subissent des variations importantes dans la prochaine année. Puisque la présentation d'informations pourrait avoir des répercussions négatives sur le dénouement de ces poursuites et litiges, l'information à l'égard des montants et de l'ampleur des incertitudes qui y sont liées n'est pas fournie.

L'incertitude relative à la mesure à l'égard de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties et du passif environnemental est présentée respectivement dans les notes sur les créiteurs, frais à payer et autres provisions ([note 13](#)) et sur le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ([note 15](#)).

22. Éventualités (suite)

Passifs éventuels

Poursuites et litiges

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées; dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi totalisaient 4 862 millions de dollars, après déduction des provisions prises par le gouvernement à cet égard.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 10 051 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou le désistement des demandeurs.

Le dénouement de ces poursuites et litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Au regard de l'application de la Loi sur l'équité salariale (RLRQ, chapitre E-12.001), le gouvernement inscrit une provision pour une catégorie d'emploi lorsqu'il est probable que celle-ci bénéficie d'un correctif salarial à la suite d'une évaluation du maintien ou d'une plainte et qu'il peut raisonnablement estimer la somme qu'il devra déboursier. À cet égard, le gouvernement fait l'objet de plaintes de la part de certains de ses employés et des syndicats les représentant, notamment dans le cadre des évaluations du maintien de l'équité salariale réalisées en 2010 et en 2015 pour le programme du secteur parapublic. Concernant l'évaluation du maintien de l'équité salariale 2020, les travaux devraient être complétés au cours de la prochaine année financière. La méthode d'estimation utilisée pour évaluer le passif comprend les hypothèses jugées les plus probables par le gouvernement.

23. Informations sur les flux de trésorerie

Éléments sans effet sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2023	2022 (retraités – note 3)
Créances douteuses	534	419
Provisions liées aux prêts, aux placements et aux interventions financières garanties	306	(3)
Réinvestissement des revenus sur les placements du Fonds des générations	(283)	(484)
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(6 620)	(5 960)
Pertes (gains) sur dispositions d'actifs	1 457	604
Ajustement des dettes au taux d'intérêt effectif	208	199
Moins-value durable sur les actifs	604	56
Amortissement des revenus reportés liés à l'acquisition d'immobilisations	(252)	(258)
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs		
Coût des prestations acquises ⁽¹⁾	3 422	3 182
Modifications de régimes	7	(77)
Amortissement des pertes actuarielles	750	619
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	7 650	7 331
Variation des provisions pour moins-value	112	115
	11 941	11 170
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(7 262)	(6 761)
Amortissement des immobilisations	4 880	4 617
Charges de désactualisation et autres sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	218	191
Révisions des estimations et autres liés au passif environnemental	363	30
Autres éléments sans effet sur les flux de trésorerie	(126)	46
	5 968	3 866

(1) Cette rubrique inclut les compensations versées par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

23. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2023	2022
Actifs		
Débiteurs	(2 246)	(2 185)
Fonds des générations – débiteurs	3	(8)
Autres actifs financiers	538	(564)
Autres actifs non financiers	92	(426)
	(1 613)	(3 183)
Passifs		
Créditeurs, frais à payer et autres provisions	1 339	5 868
Revenus reportés	287	1 369
Passif environnemental	(48)	(57)
	1 578	7 180
	(35)	3 997

Informations supplémentaires (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2023	2022
Intérêts payés	8 850	7 645
Dividendes à recevoir des entreprises du gouvernement	617	447
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs et frais à payer	(1 746)	(1 572)

24. Informations relatives aux apparentés

Le gouvernement est apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du gouvernement sont notamment les ministres, les sous-ministres et les présidents-directeurs généraux ou leurs équivalents.

Au cours de l'année financière 2022-2023, le gouvernement n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles

Le gouvernement met sur pied des programmes administrés directement par des entités gouvernementales, dont des ministères et des organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille. L'Assemblée nationale et les personnes désignées constituent également des portefeuilles. La présente annexe reflète les modifications apportées au périmètre comptable lors du remaniement ministériel de l'automne 2022.

Assemblée nationale

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire à la langue française
Commissaire à l'éthique et à la déontologie
Commissaire au lobbying
Directeur général des élections
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

Affaires municipales et Habitation

Ministère et organismes budgétaires

Affaires municipales et Habitation
Commission municipale du Québec
Tribunal administratif du logement

Organisme autre que budgétaire

Société d'habitation du Québec

Fonds spécial

Fonds régions et ruralité

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Ministère et organismes budgétaires

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Organismes autres que budgétaires

Institut de technologie agroalimentaire du Québec (30 juin)
La Financière agricole du Québec

Entreprise du gouvernement¹

Capital Financière agricole inc.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Ministère et organisme budgétaire

Conseil du trésor et Administration gouvernementale
Commission de la fonction publique

Conseil du trésor et Administration gouvernementale (suite)

Organismes autres que budgétaires

- Autorité des marchés publics
- Centre d'acquisitions gouvernementales
- Commission de la capitale nationale du Québec
- Office des professions du Québec
- Société québécoise des infrastructures

Fonds spécial

- Fonds de la région de la Capitale-Nationale

Conseil exécutif

Ministère et organisme budgétaire

- Conseil exécutif
- Commission d'accès à l'information

Organisme autre que budgétaire

- Centre de la francophonie des Amériques

Culture et Communications

Ministère et organisme budgétaire

- Culture et Communications
- Conseil du patrimoine culturel du Québec

Organismes autres que budgétaires

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
- Musée d'art contemporain de Montréal
- Musée de la Civilisation
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Société de développement des entreprises culturelles
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
- Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)

Fonds spéciaux

- Fonds Avenir Mécénat Culture
- Fonds du patrimoine culturel québécois

Cybersécurité et Numérique

Ministère

- Cybersécurité et Numérique

Fonds spécial

- Fonds de la cybersécurité et du numérique

Économie, Innovation et Énergie

Ministère et organisme budgétaire

Économie, Innovation et Énergie

Commission de l'éthique en science et en technologie

Organismes autres que budgétaires

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies

Fonds de recherche du Québec – Santé

Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Régie de l'énergie

Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.

Fonds spéciaux

Capital ressources naturelles et énergie

Fonds des ressources naturelles (volet Gestion des énergies fossiles)²

Fonds du développement économique

Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Entreprises du gouvernement¹

Fonds d'investissement Eurêka S.E.C.

Hydro-Québec³ (31 décembre)

Investissement Québec³

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour³

Éducation

Ministère et organismes budgétaires

Éducation

Commission consultative de l'enseignement privé

Conseil supérieur de l'éducation

Organismes autres que budgétaires

Institut national des mines

Société des établissements de plein air du Québec

Société des parcs de sciences naturelles du Québec

Fonds spécial

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Organismes du réseau de l'éducation – Centres de services scolaires⁴

Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

Centre de services scolaire de Charlevoix

Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup

Centre de services scolaire de la Baie-James

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

Centre de services scolaire de la Capitale

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Centre de services scolaire De La Jonquière

Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Éducation (suite)

Organismes du réseau de l'éducation – Centres de services scolaires⁴ (suite)

Centre de services scolaire de la Rivéraine
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
Centre de services scolaire de Laval
Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Centre de services scolaire de l'Énergie
Centre de services scolaire de l'Estuaire
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
Centre de services scolaire de Montréal
Centre de services scolaire de Portneuf
Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda
Centre de services scolaire des Affluents
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Centre de services scolaire des Appalaches
Centre de services scolaire des Bois-Francis
Centre de services scolaire des Chênes
Centre de services scolaire des Chic-Chocs
Centre de services scolaire des Découvreurs
Centre de services scolaire des Draveurs
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
Centre de services scolaire des Îles
Centre de services scolaire des Laurentides
Centre de services scolaire des Mille-Îles
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées
Centre de services scolaire des Navigateurs
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Centre de services scolaire des Patriotes
Centre de services scolaire des Phares
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay
Centre de services scolaire des Samares
Centre de services scolaire des Sommets
Centre de services scolaire des Trois-Lacs
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Centre de services scolaire du Fer
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Centre de services scolaire du Lac-Abitibi
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue

Éducation (suite)

Organismes du réseau de l'éducation – Centres de services scolaires⁴ (suite)

- Centre de services scolaire du Littoral
- Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
- Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
- Centre de services scolaire Harricana
- Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
- Centre de services scolaire Marie-Victorin
- Centre de services scolaire René-Lévesque

Organismes du réseau de l'éducation – Commissions scolaires⁴

- Commission scolaire Central Québec
- Commission scolaire crie
- Commission scolaire Eastern Shores
- Commission scolaire Eastern Townships
- Commission scolaire English-Montréal
- Commission scolaire Kativik
- Commission scolaire Lester-B.-Pearson
- Commission scolaire New Frontiers
- Commission scolaire Riverside
- Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
- Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Emploi et Solidarité sociale

Ministère et organisme budgétaire

- Emploi et Solidarité sociale
- Commission des partenaires du marché du travail

Organisme autre que budgétaire

- Office de la sécurité économique des chasseurs cris (30 juin)

Fonds spéciaux

- Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
- Fonds de développement du marché du travail
- Fonds des biens et des services
- Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Fonds québécois d'initiatives sociales

Enseignement supérieur

Ministère et organismes budgétaires

- Enseignement supérieur
- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Organisme autre que budgétaire

- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)

Enseignement supérieur (suite)

Fonds spécial

Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

Organismes du réseau de l'enseignement supérieur – Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps)⁴

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin

Enseignement supérieur (suite)

Organismes du réseau de l'enseignement supérieur – Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps)⁴ (suite)

- Cégep Montmorency
- Cégep régional Champlain
- Cégep régional de Lanaudière
- Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
- Collège d'Alma
- Collège Dawson
- Collège Héritage
- Vanier College of General and Vocational Education

Organismes du réseau de l'enseignement supérieur – Université du Québec et ses constituantes⁵

- École de technologie supérieure
- École nationale d'administration publique
- Institut national de la recherche scientifique
- Télé-université
- Université du Québec
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec en Outaouais

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Ministère et organisme budgétaire

- Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Organismes autres que budgétaires

- Fondation de la faune du Québec
- Société québécoise de récupération et de recyclage

Fonds spéciaux

- Fonds d'électrification et de changements climatiques
- Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
- Fonds des ressources naturelles (volet Conservation et mise en valeur de la faune)²
- Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques

Famille

Ministère et organisme budgétaire

- Famille
- Curateur public

Fonds spécial

- Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance

Finances

Ministère

Finances⁶

Organismes autres que budgétaires

Agence du revenu du Québec⁷

Autorité des marchés financiers

Financement-Québec

Institut de la statistique du Québec

Société de financement des infrastructures locales du Québec

Société nationale de l'amiante⁸

Fonds spéciaux

Fonds de financement

Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux

Fonds de lutte contre les dépendances

Fonds des générations

Fonds des services de santé

Fonds du centre financier de Montréal

Fonds du Plan Nord

Fonds relatif à l'administration fiscale

Tribunal administratif des marchés financiers (Fonds du)⁹

Entreprises du gouvernement¹

Loto-Québec

Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi de mars)

Société québécoise du cannabis (année financière terminée le dernier samedi de mars)

Immigration, Francisation et Intégration

Ministère

Immigration, Francisation et Intégration

Justice

Ministère et organismes budgétaires

Justice

Comité de la rémunération des juges

Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Conseil de la justice administrative

Conseil de la magistrature

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Office de la protection du consommateur

Tribunal des droits de la personne

Organismes autres que budgétaires

Commission des services juridiques

Fonds d'aide aux actions collectives

Société québécoise d'information juridique

Justice (suite)

Fonds spéciaux

- Fonds Accès Justice
- Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles
- Fonds des registres du ministère de la Justice
- Fonds relatif aux contrats publics
- Tribunal administratif du Québec (Fonds du)⁹

Langue française

Ministère et organismes budgétaires

- Langue française
- Commission de toponymie
- Office québécois de la langue française

Relations internationales et Francophonie

Ministère et organisme budgétaire

- Relations internationales et Francophonie
- Conseil du statut de la femme

Organisme autre que budgétaire

- Office Québec-Monde pour la jeunesse

Ressources naturelles et Forêts

Ministère

- Ressources naturelles et Forêts

Organismes autres que budgétaires

- Société de développement de la Baie-James (31 décembre)
- Société du Plan Nord

Fonds spéciaux

- Fonds des ressources naturelles (volets Forestier, Aménagement durable du territoire forestier, Patrimoine minier et Gestion de l'activité minière)²
- Fonds d'information sur le territoire

Entreprise du gouvernement¹

- Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.

Santé et Services sociaux

Ministère et organismes budgétaires

- Santé et Services sociaux
- Commissaire à la santé et au bien-être
- Office des personnes handicapées du Québec

Organismes autres que budgétaires

- Corporation d'urgences-santé
- Fonds de l'assurance médicaments
- Héma-Québec
- Institut national de santé publique du Québec
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Santé et Services sociaux (suite)

Organismes autres que budgétaires (suite)

Régie de l'assurance maladie du Québec

Fonds spéciaux

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis

Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux

Organismes du réseau de la santé et des services sociaux – Centres intégrés de santé et de services sociaux

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Organismes du réseau de la santé et des services sociaux – autres établissements publics et instances régionales

Centre de santé Inuulitsivik

Centre de santé Tulattavik de l'Ungava

Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James

Centre universitaire de santé McGill

CHU de Québec – Université Laval

CLSC Naskapi

Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James

Institut de Cardiologie de Montréal

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles (suite)

Santé et Services sociaux (suite)

Organismes du réseau de la santé et des services sociaux – autres établissements publics et instances régionales (suite)

Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Sécurité publique

Ministère et organismes budgétaires

Sécurité publique
Bureau des enquêtes indépendantes
Bureau du coroner
Comité de déontologie policière
Commissaire à la déontologie policière
Commissaire à la lutte contre la corruption
Commission québécoise des libérations conditionnelles
Régie des alcools, des courses et des jeux

Organismes autres que budgétaires

École nationale de police du Québec (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec (30 juin)

Fonds spécial

Fonds des services de police

Tourisme

Ministère

Tourisme

Organismes autres que budgétaires

Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Palais des congrès de Montréal

Fonds spécial

Fonds de partenariat touristique

Transports et Mobilité durable

Ministère et organisme budgétaire

Transports et Mobilité durable
Commission des transports du Québec

Organismes autres que budgétaires

Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société des Traversiers du Québec

Fonds spéciaux

Fonds aérien
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la sécurité routière
Fonds des réseaux de transport terrestre

Annexe 1

Périmètre comptable par portefeuilles (suite)

Travail

Ministère

Travail

Organisme autre que budgétaire

Régie du bâtiment du Québec

Fonds spécial

Tribunal administratif du travail (Fonds du)⁹

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entité est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Aux fins de la consolidation aux états financiers du gouvernement, des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

1. Le pourcentage de la participation du gouvernement dans les entreprises est de 100 % à l'exception de la participation dans Capital Financière agricole inc., qui est de 90,1 %.
2. Le Fonds des ressources naturelles, institué en vertu de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, chapitre M-25.2), est composé de différents volets. Les informations financières du volet Gestion des énergies fossiles sont présentées dans le portefeuille Économie, Innovation et Énergie. Celles du volet Conservation et mise en valeur de la faune font partie du portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs. Finalement, les informations financières de tous les autres volets sont cumulées et présentées dans le portefeuille Ressources naturelles et Forêts.
3. Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application des lois constitutives d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Toutefois, leurs revenus sont comptabilisés dans le portefeuille Finances puisque les actions de ces entreprises du gouvernement sont détenues par le ministre des Finances.
4. L'année financière des centres de services scolaires, commissions scolaires et collèges se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
5. Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023, date de la fin de leur année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités survenus entre le 1^{er} et le 30 avril 2023 n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.
6. Conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (RLRQ, chapitre E-18), le décret 1689-2022 confie les fonctions et les responsabilités du ministre du Revenu au ministre des Finances.
7. Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.
8. La Société nationale de l'amiante a cessé ses activités. Depuis le 1^{er} juin 2016, cette entité est constituée en personne morale de droit public régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-3.1.1).
9. Les données financières du fonds spécial, utilisées aux fins de consolidation, incluent également celles de l'organisme financé par ce fonds.

État consolidé des revenus
(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2023							
	Impôt sur le revenu et les biens	Taxes à la consom- mation	Droits et permis	Revenus divers	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	Transferts du gouvernement fédéral	Total
PORTEFEUILLES							
Assemblée nationale				7			7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale				2			2
Affaires municipales et Habitation			6	285		596	887
Agriculture, Pêcheries et Alimentation			27	50		162	239
Conseil du trésor et Administration gouvernementale			1	142			143
Conseil exécutif				5		39	44
Culture et Communications		35	1	124		2	162
Cybersécurité et Numérique				37			37
Économie, Innovation et Énergie ⁽¹⁾			19	278		21	318
Éducation	1 113	90		1 309		422	2 934
Emploi et Solidarité sociale			37	182		954	1 173
Enseignement supérieur				948		243	1 191
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		36	1 589	109		118	1 852
Famille			24	3			27
Finances	63 408	24 146	1 840	2 095	6 581	24 058	122 128
Immigration, Francisation et Intégration			62	17		794	873
Justice			4	327		45	376
Langue française							
Relations internationales et Francophonie				2		17	19
Ressources naturelles et Forêts			544	254	39	48	885
Santé et Services sociaux			2	4 731		1 091	5 824
Sécurité publique			28	454		35	517
Tourisme		149	2	104			255
Transports et Mobilité durable		2 141	1 467	533		92	4 233
Travail			88	85			173
Total des revenus	64 521	26 597	5 741	12 083	6 620	28 737	144 299

(1) Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application des lois constitutives d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Toutefois, leurs revenus sont comptabilisés dans le portefeuille Finances puisque les actions de ces entreprises du gouvernement sont détenues par le ministre des Finances.

Annexe 2

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus (suite)

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2022							
	Impôt sur le revenu et les biens	Taxes à la consom- mation	Droits et permis	Revenus divers	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	Transferts du gouvernement fédéral	Total
PORTEFEUILLES							
Assemblée nationale				4			4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale							
Affaires municipales et Habitation			5	266		619	890
Agriculture, Pêcheries et Alimentation			27	36	(1)	124	186
Conseil du trésor et Administration gouvernementale			1	119		2	122
Conseil exécutif				1		44	45
Culture et Communications		25	1	97		2	125
Cybersécurité et Numérique				28			28
Économie, Innovation et Énergie ⁽¹⁾			21	235		17	273
Éducation	1 076	90		1 086		327	2 579
Emploi et Solidarité sociale			38	113		1 078	1 229
Enseignement supérieur				787		214	1 001
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		12	1 624	40		75	1 751
Famille			22	2			24
Finances	61 252	22 295	2 264	1 798	5 950	24 357	117 916
Immigration, Francisation et Intégration			44	9		697	750
Justice			4	325		39	368
Langue française							
Relations internationales et Francophonie				1		24	25
Ressources naturelles et Forêts			470	236	11	73	790
Santé et Services sociaux		9	3	4 454		1 291	5 757
Sécurité publique			25	404		25	454
Tourisme		91		32			123
Transports et Mobilité durable		2 075	1 426	552		176	4 229
Travail			82	80			162
Total des revenus	62 328	24 597	6 057	10 705	5 960	29 184	138 831

(1) Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application des lois constitutives d'Hydro-Québec, d'Investissement Québec et de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Toutefois, leurs revenus sont comptabilisés dans le portefeuille Finances puisque les actions de ces entreprises du gouvernement sont détenues par le ministre des Finances.

Annexe 2

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2023					
	Transfert	Rémunération	Fonctionnement	Créances douteuses et autres provisions	Total
PORTEFEUILLES					
Assemblée nationale		119	47		166
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	30	139	56		225
Affaires municipales et Habitation	4 624	117	176	11	4 928
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 038	208	85	6	1 337
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	68	863	195	1	1 127
Conseil exécutif	603	129	42		774
Culture et Communications	1 232	198	256	4	1 690
Cybersécurité et Numérique		63	109		172
Économie, Innovation et Énergie	2 744	83	179	199	3 205
Éducation	1 095	14 194	4 200	10	19 499
Emploi et Solidarité sociale	8 372	442	145	24	8 983
Enseignement supérieur	4 597	3 958	1 119	(19)	9 655
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 083	293	293	4	1 673
Famille	7 627	117	91		7 835
Finances	1 263	1 215	542	345	3 365
Immigration, Francisation et Intégration	226	145	74		445
Justice	340	758	388	7	1 493
Langue française	12	28	6		46
Relations internationales et Francophonie	59	81	37		177
Ressources naturelles et Forêts	461	265	753	1	1 480
Santé et Services sociaux	8 168	36 490	14 627	121	59 406
Sécurité publique	192	1 584	614		2 390
Tourisme	324	64	143	1	532
Transports et Mobilité durable	2 699	708	3 035	9	6 451
Travail	19	135	35		189
Dépenses de portefeuilles	46 876	62 396	27 247	724	137 243
Service de la dette					10 058
Total des dépenses					147 301

Annexe 2

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses (suite)

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2022
(retraités - note 3)

	Transfert	Rémunération	Fonctionnement	Créances douteuses et autres provisions	Total
PORTEFEUILLES					
Assemblée nationale		101	40		141
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	13	80	24		117
Affaires municipales et Habitation	3 430	115	163	(167)	3 541
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	969	199	80	5	1 253
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	51	843	231	1	1 126
Conseil exécutif	452	122	28		602
Culture et Communications	1 282	182	250	(2)	1 712
Cybersécurité et Numérique		36	43		79
Économie, Innovation et Énergie	2 763	81	173	47	3 064
Éducation	1 016	12 836	3 548	5	17 405
Emploi et Solidarité sociale	7 811	410	140	24	8 385
Enseignement supérieur	4 095	3 675	981	(4)	8 747
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 097	274	356	3	1 730
Famille	7 088	105	84		7 277
Finances	1 129	1 107	446	289	2 971
Immigration, Francisation et Intégration	146	132	61		339
Justice	266	715	357	15	1 353
Langue française	15	27	7		49
Relations internationales et Francophonie	94	72	28		194
Ressources naturelles et Forêts	344	260	542	(2)	1 144
Santé et Services sociaux	6 626	35 969	13 996	77	56 668
Sécurité publique	127	1 465	483		2 075
Tourisme	242	56	103	1	402
Transports et Mobilité durable	3 500	677	2 832	8	7 017
Travail	24	126	31	1	182
Dépenses de portefeuilles	42 580	59 665	25 027	301	127 573
Service de la dette					8 640
Total des dépenses					136 213

Annexe 3

Biens et activités fiduciaires

Les biens détenus et les activités fiduciaires sont confiés à un ministère ou à un organisme du gouvernement (fiduciaire) qui doit les administrer selon les dispositions contractuelles ou légales applicables. Le fiduciaire détient et administre les biens au profit de bénéficiaires désignés et au nom de ceux-ci. Quand un donateur confie des biens à un fiduciaire, ce doit être dans le but de remplir un objectif précis défini par ce dernier. Les biens détenus et activités fiduciaires sont exclus du périmètre comptable puisqu'ils ne sont pas la propriété du gouvernement.

Biens non réclamés (31 décembre)
administrés par l'Agence du revenu du Québec

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Cautionnements individuels des agents de voyages
administrés par l'Office de la protection du consommateur

Comité Entraide – secteurs public et parapublic
administré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Comptes sous administration (31 décembre)
administrés par le Curateur public

Comptes sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance
administrés par le ministère de la Famille

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)
administré par le ministère de la Sécurité publique

Fonds d'assurance automobile du Québec (31 décembre)
administré par la Société de l'assurance automobile du Québec

Fonds d'assurance-garantie
administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance parentale (31 décembre)
administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds d'assurance-récolte
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
administrés par La Financière agricole du Québec

Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
administré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Annexe 3

Biens et activités fiduciaires (suite)

Fonds de garantie
administré par la Régie du bâtiment du Québec

Fonds des pensions alimentaires
administré par l'Agence du revenu du Québec

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages
administré par l'Office de la protection du consommateur

Fonds d'indemnisation des services financiers
administré par l'Autorité des marchés financiers

Fonds en fidéicomis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec
administré par le ministère des Finances

Régime de compensation pour les organismes municipaux
administré la Société québécoise de récupération et de recyclage

Retraite Québec (31 décembre)

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

Annexe 4

Opérations fiduciaires du gouvernement

Sommaire des biens détenus et des opérations fiduciaires administrées pour des bénéficiaires désignés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2023		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Biens non réclamés ⁽¹⁾ , administrés par l'Agence du revenu du Québec	254	130	124
Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	473 807	71 920	401 887 ^{(2),(3)}
Cautionnements individuels des agents de voyages	8 ⁽²⁾	5	3
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	5	5	—
Commission de la construction du Québec			
Fonds général d'administration ⁽¹⁾	328	195	133
Régime supplémentaire de rentes ⁽¹⁾ :			
compte général	3 445 ⁽²⁾	1 816	1 629
compte complémentaire	16 136 ⁽²⁾	16 136	—
compte des retraités	9 179 ⁽²⁾	9 486	(307)
Autres fonds ⁽¹⁾	2 762	1 821	941
Comptes sous administration ⁽¹⁾ , administrés par le Curateur public	773	121	652
Comptes sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	3	3	—
Conseil de gestion de l'assurance parentale ⁽¹⁾	10	10	—
Fonds d'assurance parentale ⁽¹⁾	467 ⁽²⁾	93	374
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale ⁽¹⁾	2	2	—
Fonds d'assurance automobile du Québec ⁽¹⁾	13 455 ⁽²⁾	9 368	4 087
Fonds d'assurance-garantie	12 ⁽²⁾		12
Fonds d'assurance-récolte	292 ⁽²⁾	15	277
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	9	117	(108)
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	323	20	303
Fonds de garantie	36		36
Fonds des pensions alimentaires	180	180	—
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	144 ⁽²⁾	6	138
Fonds d'indemnisation des services financiers	117 ⁽²⁾	30	87

Annexe 4

Opérations fiduciaires du gouvernement (suite)

Sommaire des biens détenus et des opérations fiduciaires administrées pour des bénéficiaires désignés (suite)

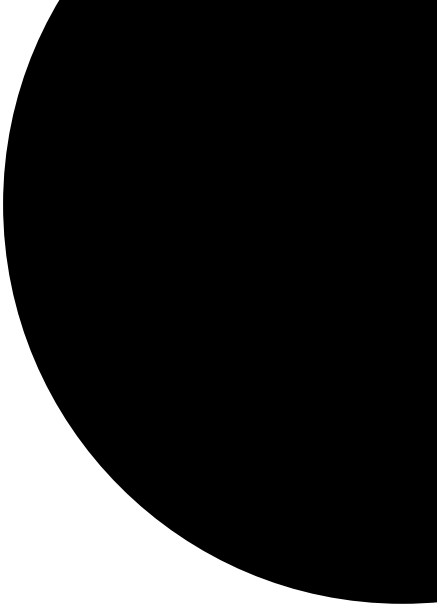
(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2023		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Fonds en fidéicommiss sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec	1 218	1 218	—
Retraite Québec ⁽¹⁾	282	266	16
Régimes de retraite du gouvernement – quote-part assumée par les participants ⁽¹⁾ :			
RREGOP	83 441 ⁽²⁾	72 692	10 749
RRPE	11 174 ⁽²⁾	9 383	1 791
RRAPSC	791 ⁽²⁾	711	80
RRMSQ	882 ⁽²⁾	792	90
Autres régimes de retraite administrés par Retraite Québec ⁽¹⁾	428 ⁽²⁾	342	86
Fonds du régime de rentes du Québec ⁽¹⁾			
Régime de base du régime de rentes du Québec	102 461 ⁽²⁾	743	101 718
Régime supplémentaire du régime de rentes du Québec	5 780 ⁽²⁾	1	5 779

(1) Les données sont établies en date du 31 décembre 2022, soit la date de fin d'année financière du fonds fiduciaire.

(2) Les fonds de certaines fiducies sont confiés, en tout ou en partie, à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). L'actif net de la Caisse, présenté à la juste valeur, incluait une somme de 245 098 M\$ de fonds confiés par ces fiducies.

(3) L'actif net de la Caisse inclut des actifs pris en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement, notamment ceux du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations. La juste valeur de ces actifs était de 138 633 M\$.



GLOSSAIRE

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés » contenues dans ce volume.

Actifs financiers

Les actifs financiers représentent les actifs qui sont utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des activités futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers représentent les actifs qui sont utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours d'une année financière, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Compte à fin déterminée

Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Il permet à un ministère ou à un organisme budgétaire de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds général du fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert représentent des avantages économiques octroyés par un gouvernement à un bénéficiaire, sans contrepartie en biens ou en services, pour lesquels le gouvernement ne s'attend pas à être remboursé ultérieurement ni à obtenir un rendement financier direct.

Dettes brute

La dette brute correspond à la somme des dettes (avant compensation des titres autodétenus), des passifs liés aux instruments financiers dérivés et du passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Les soldes du Fonds des générations, des fonds d'amortissement afférents à des emprunts (avant compensation des titres autodétenus), des actifs liés aux instruments financiers dérivés et des emprunts réalisés par anticipation sont soustraits de cette somme.

Dettes nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dettes représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés liés aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

Emprunts réalisés par anticipation

Les emprunts par anticipation sont des emprunts effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière qui servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

Entreprises du gouvernement

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Fonds consolidé du revenu

Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Il comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut constituer un fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de tout emprunt de la dette du gouvernement. À cette fin, le ministre peut, sur autorisation du gouvernement, prendre sur le fonds général du fonds consolidé du revenu toute somme qu'il verse au fonds d'amortissement. De plus, des liquidités prudentielles sont maintenues dans le fonds d'amortissement afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements financiers en cas de fortes perturbations des marchés financiers.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds général du fonds consolidé du revenu, jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Fonds de suppléance

Le Fonds de suppléance est une provision administrée par le Conseil du trésor qui vise notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'année financière ainsi que le coût de certaines mesures qui sont annoncées au budget.

Fonds général

Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives.

Fonds spécial

Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes versées au fonds consolidé du revenu doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

Instruments financiers

Les instruments financiers désignent tout contrat qui donne lieu à un actif financier, comme les placements et les prêts, et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres, comme les dettes, les instruments financiers dérivés et les actions.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent (par exemple, un taux d'intérêt, un cours de change, un indice ou le prix d'une marchandise) sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif permet d'établir le coût après amortissement d'un actif financier ou d'un passif financier (ou d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers) et de répartir adéquatement les revenus d'intérêts ou les charges d'intérêts entre les années financières. Le taux d'intérêt effectif prend en considération les coûts de transaction, les escomptes et les primes.

Organismes autres que budgétaires

Les organismes autres que budgétaires dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, ils disposent d'un plus grand degré d'autonomie que les organismes financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que les organismes autres que budgétaires relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus.

Organismes des réseaux

Les organismes des réseaux sont issus de trois réseaux :

- le réseau de la santé et des services sociaux, qui inclut les centres intégrés de santé et de services sociaux et les autres établissements publics et instances régionales;
- le réseau de l'éducation, qui inclut les centres de services scolaires et les commissions scolaires;
- le réseau de l'enseignement supérieur, qui inclut les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes.

Tous ces organismes, financés en grande partie par l'entremise des crédits budgétaires de leur ministère responsable, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.

Passifs

Les passifs constituent des obligations du gouvernement envers des tiers en date des états financiers consolidés en raison d'opérations ou d'événements passés et dont l'acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Passifs financiers

Les passifs financiers représentent les passifs correspondant à une obligation :

- soit de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier;
- soit d'échanger des instruments financiers dans des conditions potentiellement défavorables pour le gouvernement.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Régimes de retraite à coûts partagés

Les régimes de retraite à coûts partagés sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers et des revenus des entreprises du gouvernement.

Revenus provenant de droits et de permis

Les revenus provenant de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le gouvernement accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Solde budgétaire

Le solde budgétaire et sa méthode de calcul sont définis dans la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Le solde budgétaire permet d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Pour une année financière, il est le résultat de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux méthodes comptables du gouvernement et de la prise en compte des ajustements suivants :

- éléments exclus du solde budgétaire :
 - i) les revenus et les dépenses comptabilisés dans le Fonds des générations,
 - ii) certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement,
 - iii) pour l'année financière 2012-2013, le résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec;
- éléments inclus dans le solde budgétaire :
 - i) les inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, à l'exception des inscriptions qui résultent :
 - (1) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de CPA Canada pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par CPA Canada,
 - (2) des modifications comptables relatives à la réforme comptable de 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics.

Stocks

Les stocks se composent principalement de fournitures et d'équipements de protection individuelle (EPI) qui seront consommés dans le cours normal des opérations au cours de prochaines années financières.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses, autres que celles du service de la dette.

Transfert

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Pour le gouvernement, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement, ni des sommes pour lesquelles il s'attend à obtenir un remboursement ultérieurement comme dans le cas des prêts.

Rémunération

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers. Elle comprend également la rémunération des professionnels de la santé ainsi que les traitements et les indemnités versés aux membres de l'Assemblée nationale, à toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une charge publique et le personnel qu'elle dirige, aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend tous les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'assurance-emploi.

Fonctionnement

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre des activités administratives, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, de créances douteuses et d'autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés de même que l'amortissement des immobilisations et les dépenses de désactualisation.

Créances douteuses et autres provisions

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-value sur les prêts, les placements et les avances.

